

FESTIVAL LUMIÈRES  
10/18 OCTOBRE

VINGT ANS D'ASILE EN FRANCE ET EN EUROPE  
Evolution des conditions  
d'accueil depuis 2000

QUEL DROIT D'ASILE POUR DEMAIN ?  
Quel avenir pour le  
droit d'asile

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

forumréfugiés  
[www.forumrefugies.org](http://www.forumrefugies.org)



Cosi  
promouvoir et défendre les droits

# Sommaire

---

## PRÉSENTATION

Instances associatives .....	4
Éditorial .....	5
Notre mandat .....	6
Chiffres clés de l'année 2020 .....	8
Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2020 .....	9
Contexte de l'année 2020 .....	10

## LES MISSIONS

Le premier accueil .....	12
L'hébergement accompagné .....	15
L'aide à l'intégration .....	22
L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés .....	24
La santé mentale : le centre ESSOR .....	26
L'accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente .....	27
Les projets européens et internationaux .....	30
Les ressources en formation, documentation et conseil juridique .....	33
Le plaidoyer et la sensibilisation .....	36
Événements et sensibilisation .....	40

## LES MOYENS

Les ressources humaines .....	43
Les moyens financiers .....	47

## LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES .....	50
NOUVELLE-AQUITAINE .....	91
OCCITANIE .....	92
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR .....	101



# LES INSTANCES ASSOCIATIVES

**Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'accompagnement juridique des étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.**

## LA VIE ASSOCIATIVE EN 2020

Le 28 mai 2020, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, organisée depuis le siège en visioconférence, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats et confirmé les orientations de l'association. À cette occasion, le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des mandats arrivés à échéance des administrateurs ayant manifesté le vœu de se représenter, à savoir M. Jean-Jacques BARTOLI, M. Gérard CALLÉ, M. Dominique COULOT, M. John EDMUNDSON, M. Pierre RINGEISEN, Mme Cécilia de VARINE et, le Secours catholique, représenté par Mme Éva SCHUMMER.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises (janvier, mars, mai, juin et octobre) en session ordinaire. En mars, le Conseil d'administration a porté sur la poursuite du travail autour de la formalisation du projet associatif et, en juin, le Conseil d'administration a voté la création d'une Commission santé.

Membre de l'association Solidarité Mayotte depuis 2013, Forum réfugiés-Cosi a participé à son Assemblée générale en octobre 2020, par l'entremise de son directeur général.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président  
M. Gérard CALLÉ, Vice-Président  
M. Bruno D'YVOIRE, Secrétaire  
M. François RYSTO, Secrétaire adjoint  
M. Jean-Vincent JEHANNO, Trésorier

### LES AUTRES ADMINISTRATEURS

#### LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (Mme Frédérique PENOT)  
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)  
Entraide Protestante (M. Silvère LATAIX)  
Secours Catholique (Mme Éva SCHUMMER)  
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

#### LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI  
M. Edmond BOGDANI  
M. Mohamed BOUKRY  
Mme Cécile BOURGEAT  
M. Dominique COULOT  
Mme Delphine DELBÈS  
M. André DIZDAREVIC  
M. John EDMUNDSON  
M. Jean-Paul FREYCON  
M. Célestin GODOGO  
M. Olivier MARION  
Mme Claude MORIZET  
M. Pierre RINGEISEN  
Mme Cécilia de VARINE

#### LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Fanny ASSELINEAU  
Mme Cécile LEQUIEN

#### LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme Audrey VASSALLI et M. Mikis CHARALAMBOS,  
Représentants du Comité social et économique (CSE)



# Éditorial

À Jean Costil (\*)

## Une année presque normale

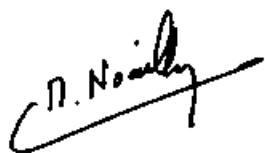
Le présent rapport traduit la diversité des activités de l'association au sein d'une soixantaine de sites et de programmes d'accueil et d'accompagnement. En 2020, malgré le contexte sanitaire résultant de l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des missions ont pu être maintenues, grâce à l'implication et à l'engagement des équipes.

Nous rendons ici hommage à toutes celles et tous ceux qui ont su adapter leurs pratiques pour que les actions se poursuivent avec constance et régularité dans un contexte difficile. Le soutien de nos partenaires comme le maintien des dotations budgétaires des pouvoirs publics ont rendu possible l'accompagnement de 30 000 personnes : demandeurs d'asile, réfugiés, jeunes migrants, étrangers placés en rétention. Que toutes ces parties prenantes soient ici remerciées.

Les personnes accueillies ont, elles aussi, trouvé les ressources de traverser cette épreuve, appliquant les mesures sanitaires et apportant leur concours ; d'autres ont subi plus durement les effets de la crise, faute notamment de disposer d'un hébergement.

Ce rapport traduit également l'évolution de nos modes d'intervention, avec le renforcement de la dimension sanitaire de l'accompagnement et de la prise en compte des personnes les plus fragiles : jeunes isolés, femmes victimes de violences, personnes en souffrance dans leur corps et dans leur psychisme. Dans un monde marqué par l'incertitude et, trop souvent, par la violence, à l'heure où le primat de l'efficacité tend à imposer délais courts et procédures dématérialisées – au risque, si l'on n'y prend garde, d'une certaine déshumanisation –, la nécessité d'une écoute patiente et d'un accompagnement s'inscrivant dans une durée suffisante doit être réaffirmée.

Forum réfugiés-Cosi, qui fêtera en 2022 ses quarante premières années au service des réfugiés, exilés, victimes de violations des droits humains, continue de mettre en œuvre son mandat en ancrant sa pratique dans ses valeurs fondatrices. Celles-ci portent aussi une parole qui veut informer sur les réalités et les causes de l'exil, et alerter sur la nécessité d'améliorer posture et conditions d'accueil. C'est l'état d'esprit qui animait Jean Costil, cofondateur et ancien président de notre association, dont la force de conviction a longtemps accompagné les équipes et dont le souvenir reste vivace pour tous ceux qui l'ont connu. ■



Marc Noailly  
Président du Conseil d'administration



Jean François Ploquin  
Directeur général

(\*) En 1982, en qualité de représentant de la Cimade en région Rhône-Alpes, Jean Costil, pasteur de l'Église réformée de France, prend part à l'Assemblée générale constitutive du Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile (CRARDDA), qui deviendra Forum réfugiés en 2000. Il succède quatre ans plus tard au Dr Marc Mégard, président fondateur, à la tête du Conseil d'administration, et exerce ce mandat jusqu'en 1995, puis de nouveau entre 2001 et début 2010. En 1990, il fait partie des membres fondateurs du Comité Zaire Information (COZI), qui deviendra par la suite Cosi – Promouvoir et défendre les droits. Les deux associations fusionnent en 2012 pour former Forum réfugiés-Cosi.

**L'objet statutaire de Forum réfugiés-Cosi est d'accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, de défendre le droit d'asile, de promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés, d'accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, de lutter contre les discriminations, et de promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit. Pour atteindre ces fins, l'association met en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et s'attache à favoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.**



## ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire ou, plus rarement, de leur situation d'apatridie. Forum réfugiés-Cosi intervient lors du premier accueil et dans des centres d'hébergement accompagné.

L'association gère directement sept structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice, Toulon et Toulouse, et anime deux groupements solidaires réunissant des associations qui gèrent huit autres SPADA en Rhône-Alpes et en Occitanie. Les demandeurs d'asile y sont tous reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la grande majorité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié lors de leur passage au GU, bénéficient en SPADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés-Cosi gère des centres d'hébergement accompagné (un centre de transit dans le Rhône, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), des centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), des centres d'accueil et d'orientation (CAO) et des centres provisoires d'hébergement (CPH) dans neuf départements en France métropolitaine).



## L'AIDE À L'INTÉGRATION

Créé en 2002 dans le Rhône, le programme Accelair apporte un accompagnement individualisé aux bénéficiaires d'une protection internationale, afin d'optimiser les conditions de leur accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. La méthodologie d'Accelair est mise en œuvre depuis 2017 sous la forme d'un programme régional d'intégration des réfugiés (PRIR) dans les départements de l'Ain (par notre partenaire Alfa3A), de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, et depuis 2018 dans cinq départements occitans (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot et Tarn-et-Garonne), directement par Forum réfugiés-Cosi ou à la faveur de partenariats.

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil, dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM. En 2019-2020, l'association a également accueilli des femmes irakiennes yézidiées avec leurs enfants.



## LA SANTÉ MENTALE

Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007 à Villeurbanne, le centre de santé mentale ES-SOR fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention.

En 2020, Forum réfugiés-Cosi a ouvert une structure de soins en santé mentale à Clermont-Ferrand, le centre Essor 63, pour accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique victimes de violences intentionnelles.



## ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative où Forum réfugiés-Cosi est mandaté (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers. Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



## AGIR AUPRÈS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Forum réfugiés-Cosi assure depuis 2018 pour la Métropole de Lyon une mission de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement

des jeunes étrangers primo-arrivants sollicitant une admission au titre de la protection de l'enfance.

Pour les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi effectue depuis 2012 un diagnostic et un accompagnement individuels tout au long de la procédure d'asile, pour ceux qui en relèvent.



## PLAIDER EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS EN FRANCE ET EN EUROPE

Forum réfugiés-Cosi entend contribuer à faire évoluer les politiques publiques en matière d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, par des projets partenariaux à dimension européenne, et par des actions de sensibilisation du grand public.



## DÉVELOPPER DES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION, EXPERTISE-CONSEIL

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeva (Lyon), ouvert au public, est doté de près de 3 000 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation, non exclusive, sur l'Afrique centrale.

Le Service Formation, validé par Data-dock et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle » de l'AFNOR, propose aux acteurs du secteur de l'asile et des migrations une cinquantaine de modules appartenant à cinq thématiques (réglementation, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité).

La mission Asile développe une fonction d'expertise-conseil en appui aux services de terrain.



## PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT À L'INTERNATIONAL

L'engagement international apparaît comme une spécificité de Forum réfugiés-Cosi parmi les opérateurs de l'asile en France. L'organisation s'implique le long des routes de l'exil dans certains pays d'origine et de transit.

Portant sur la défense des droits de personnes vulnérables (migrants, victimes de traite des êtres humains, victimes de violences sexuelles, victimes de torture, mineurs non accompagnés, personnes en besoin de protec-

tion internationale), l'action internationale se décline autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement et la défense des droits des personnes en besoin de protection internationale dans certains pays d'origine ou de transit ;
- le soutien à des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables ;
- un plaidoyer international nourri de ses actions de terrain.

Elle se concentre sur cinq pays prioritaires particulièrement concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de premier accueil, par les problèmes de l'asile : l'Albanie, la Guinée-Conakry, le Liban, le Niger et la République démocratique du Congo.



## UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Forum réfugiés-Cosi est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, de la plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif et du groupe d'experts sur les vulnérabilités du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, Forum réfugiés-Cosi est notamment membre de l'ANAFE, d'Info MIE, du Réseau France Afrique centrale (RéFAC), et du Ritimo. Un partenariat privilégié se développe depuis l'année 2012 avec l'association mahoraise Solidarité Mayotte. Le directeur général de Forum réfugiés-Cosi est membre depuis 2012 du Conseil d'administration de l'OFPPRA en qualité de personnalité qualifiée représentant les organismes en charge des réfugiés.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi est membre du GIP Résacoop, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de l'association Médecine et droit d'asile (Méda), de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires. Forum réfugiés-Cosi entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL) et la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2.

Les partenariats réguliers ou ponctuels engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport, pour précieux qu'ils soient. ■

# Chiffres clés de l'année 2020

## Le premier accueil en SPADA

Délai moyen d'accès au guichet unique : **6 jours**

**12 661** demandeurs d'asile accueillis en **pré GUDA**

**11 155** demandeurs d'asile accueillis en **post GUDA**

**919** bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés



## L'hébergement accompagné



**4 288** personnes accueillies

dans **2 793** places d'hébergement

dont **1 232** places en CADA

**250** en Centre de Transit, **304** en CAES

**117** en CAO, **655** en HUDA, **235** en CPH

## L'aide à l'intégration

**2 963** ménages accompagnés

**500** baux signés, **1 016** entrées en formation

**899** contrats de travail débutés

**65** réfugiés réinstallés accueillis

**386** réfugiés réinstallés accompagnés



## L'évaluation et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)



**768** jeunes évalués, dont **698** hébergés

**113** jeunes accompagnés dans la demande d'asile

## La santé mentale

**425** patients en file active

dont **156** nouveaux

**2 377** consultations



## Les projets européens et internationaux



**AU LIBAN** : **504** consultations juridiques gratuites ; **880** assistances juridiques auprès de détenus privés d'avocat ; **102** consultations psychologiques et **191** séances d'accompagnement social pour des personnes victimes de torture

**Projet TRIPS** : **5** organisations engagées dans **5** Etats membres de l'Union européenne ; **43** réunions d'échanges ; **8** entretiens menés avec des victimes de traite bénéficiaires d'une protection internationale ; **2** réunions avec des experts européens et des représentants de l'UE

**Projet SURVIVOR** : participation à **4** webinaires en ligne sur différentes problématiques liées aux violences basées sur le genre (mariage forcé, mutilations génitales féminines, violences conjugales, abus sexuels sur mineurs, enjeux en matière de santé mentale, ...)

## L'aide juridique en CRA

**3 771** personnes rencontrées

+ **11 900** actes d'accompagnement, dont

plus de **5 120** saisines des juridictions

administratives et judiciaires



## L'information juridique, la documentation et la formation

**10** bulletins de veille réglementaire et **24** notes

**652** conseils juridiques délivrés

**2 500** références documentaires

**61** recherches géopolitiques

**140** formations organisées pour **1 624** personnes



## Le plaidoyer et la sensibilisation



**16** communiqués de presse, plus de **4 000** destinataires de la lettre d'information mensuelle

**165 000** visiteurs uniques sur notre site internet

Près de **18 500** abonnés sur les réseaux sociaux

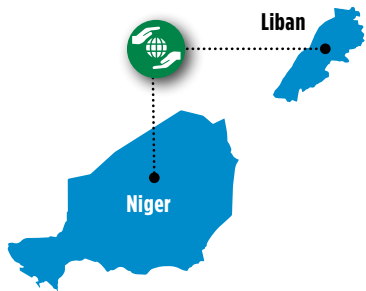
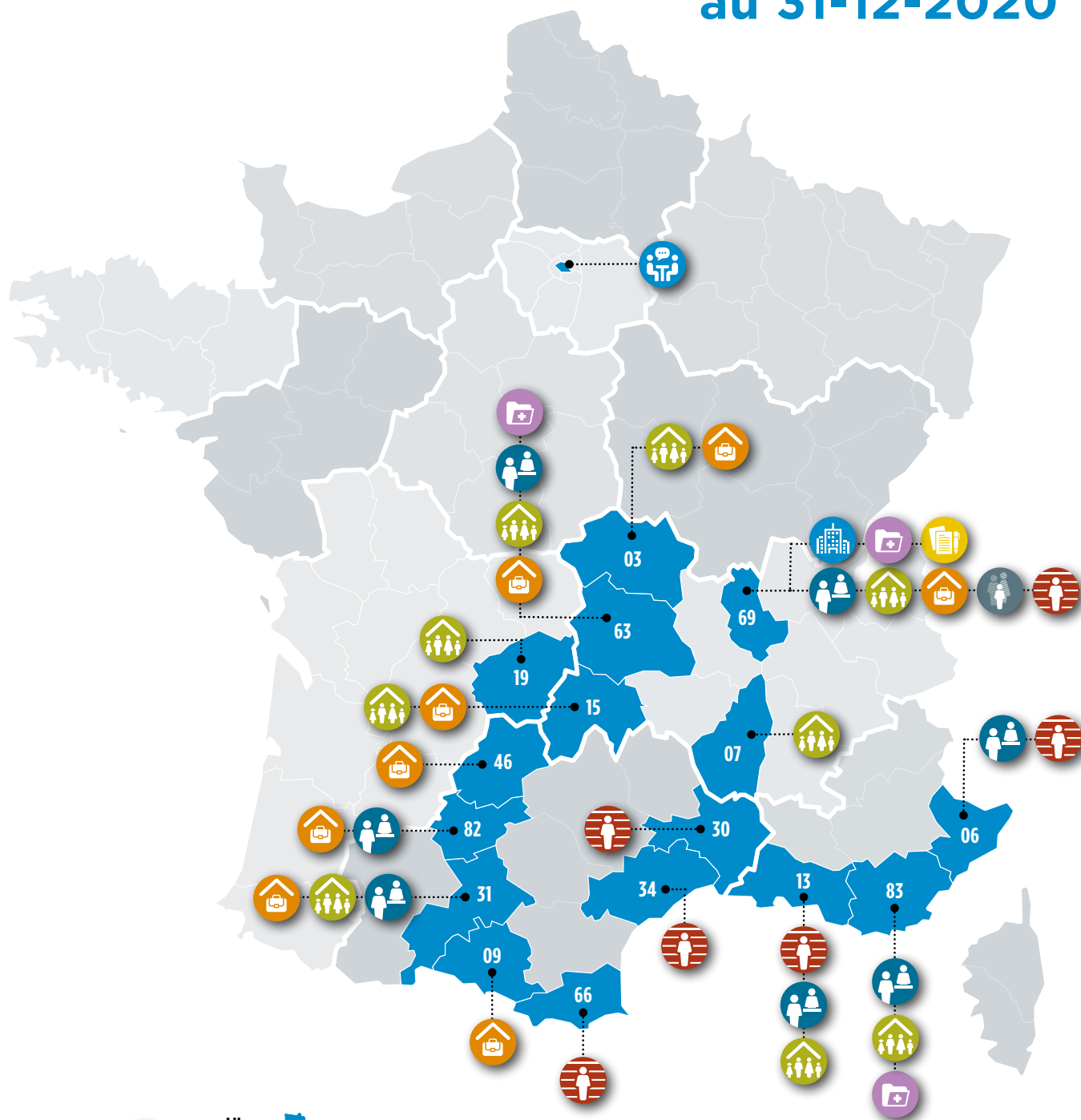
## Les ressources humaines et les moyens



**504** salariés et **109** bénévoles

Total des charges **37 921 K€**

# Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2020



- |  |                         |  |                            |
|--|-------------------------|--|----------------------------|
|  | Premier accueil         |  | Aide en rétention          |
|  | Hébergement accompagné  |  | Santé mentale              |
|  | Intégration             |  | Projets internationaux     |
|  | Mineurs non accompagnés |  | Formation et Documentation |
|  |                         |  | Siège social               |
|  |                         |  | Bureau de représentation   |



# Contexte de l'année 2020

## L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE AFFECTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire qui a marqué l'année 2020 à l'échelle mondiale a eu des effets importants sur le système d'asile français. Les préfectures ont suspendu l'accès à l'enregistrement des demandes du 23 mars au 11 mai 2020, sans que cette restriction ne soit prévue par les textes relatifs à l'état d'urgence sanitaire, ainsi que l'a constaté le Conseil d'État dans une décision du 30 avril 2020. Les instances de l'asile ont suspendu leur activité pendant cette période, durant laquelle un confinement était

imposé sur le territoire français, avant de reprendre avec des modalités d'instruction adaptées. Malgré ce contexte, l'usage de la vidéo-audience à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) n'a pas été étendu pour les usagers comme le permet par la loi de 2018 : en effet, un accord signé en novembre 2020 entre la Cour et les avocats pose désormais comme prérequis le consentement du demandeur d'asile pour être auditionné selon cette modalité.

## UNE BAISSÉ SPECTACULAIRE DE LA DEMANDE D'ASILE

En 2020, 81 669 premières demandes d'asile (adultes et mineurs) ont été enregistrées en préfecture, ce qui représente une baisse de 41% par rapport à 2019. Près d'un demandeur d'asile sur trois (31%) a été placé sous procédure Dublin, soit 24 970 personnes. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré un total de 86 620 premières demandes (adultes et mineurs), soit 29% de moins que l'année précédente.

Cette évolution s'explique principalement par les restrictions des déplacements internationaux causées par la crise sanitaire, lesquelles ont entraîné une baisse d'environ un tiers de la demande d'asile dans l'ensemble de l'Union européenne. La France n'avait pas connu de baisse de sa demande d'asile depuis 2014, avec un infléchissement très léger cette année-là (-0,1% des premières demandes OFPRA par rapport à 2013), dans un contexte de

hausse continue depuis 2007. Une baisse aussi significative d'une année sur l'autre n'avait été constatée qu'à deux reprises en France, entre 1991 et 1992 (-39%) et entre 2005 et 2006 (-38%).

Les principaux pays d'origine des personnes ayant demandé l'asile en préfecture sont dans l'ordre l'Afghanistan, le Bangladesh, le Pakistan, la Guinée et la Turquie (qui réapparaît dans le top 10, où n'apparaissent plus l'Albanie et la Géorgie).

Plus de 33 000 personnes se sont vu octroyer une protection internationale en 2020 par l'OFPRA ou la CNDA, soit 28% de moins que l'année précédente. Le taux d'accord à l'OFPRA est de 19,8% et le taux global incluant la CNDA de 34%, en baisse par rapport à l'année précédente (38%).

## DES DÉFAILLANCES PERSISTANTES DANS L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

La capacité du dispositif national d'accueil (DNA) est restée stable pour les demandeurs d'asile, aucune création de place n'ayant été prévue dans la loi de finances 2020. Au 31 décembre 2020, 98 564 places étaient dédiées aux demandeurs d'asile, auxquelles s'ajoutent 8 710 places de centres provisoires d'hébergement (CPH) accueillant les bénéficiaires d'une protection internationale, soit une capacité totale du DNA de 107 274 places. La baisse de la demande d'asile n'a pas permis une réelle amélioration de la situation en matière d'hébergement, la crise sanitaire ayant ralenti le rythme de sortie des lieux d'hébergement (augmentation des délais d'instruction, prolongement des maintiens en hébergement pendant les confinements, etc.). Ainsi, à la fin de l'année 2020, la moitié seulement

des demandeurs d'asile étaient hébergés dans un lieu dédié, soit une proportion similaire à l'année précédente.

Le 18 décembre 2020, le ministère de l'Intérieur a publié le « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés ». S'il rappelle des orientations politiques déjà connues, ce document instaure surtout un nouveau cadre de mise en œuvre d'une « orientation régionale » des demandeurs d'asile applicable dès le mois de janvier 2021. L'objectif est de « rééquilibrer l'accueil des demandeurs d'asile » en orientant chaque mois 2 500 demandeurs d'asile de l'Île-de-France vers un hébergement situé dans une autre région, sur la base d'une clé de répartition fondée sur plusieurs critères. Les demandeurs d'asile doivent

d'abord être accueillis dans un Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) de cette région avant d'être orientés localement vers une autre place au sein du DNA. Pour accompagner la mise en œuvre de ce

nouveau Schéma national, la création de 1 500 places de CAES, de 3 000 places de Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et de 204 places de CPH a été actée pour 2021.

## DES VOIES LÉGALES D'ACCÈS LIMITÉES EN RAISON DES RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENT

Sur le volet de l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, la dynamique positive des dernières années s'est poursuivie en 2020. Si le nombre de places de CPH est resté stable, le budget dédié à l'intégration a poursuivi sa croissance (+10%), après une hausse notable en 2019 (+40%), pour mettre en œuvre les mesures décidées en 2018 dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées (renforcement du Contrat d'intégration républicaine, développement des programmes dédiés aux réfugiés, etc.).

La crise sanitaire a cependant freiné la mise en œuvre de la réunification familiale et des programmes de réinstallation. Les personnes ayant obtenu leur visa pour rejoindre, au titre de la réunification familiale, un

proche bénéficiaire de la protection internationale, n'ont pas pu venir en France durant plusieurs mois, car ce cas de figure n'était pas prévu dans les dérogations réglementaires à l'interdiction d'entrée sur le territoire. Par ailleurs, seules 1 200 personnes ont été réinstallées, pour un objectif de 5 000 personnes fixé par le cadre des engagements européens en la matière. À cela s'ajoutent 116 personnes réinstallées au titre de l'accord-cadre signé en 2008 entre la France et le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). De nombreux obstacles ont freiné la mise en œuvre des dispositifs de réinstallation, tant au niveau des procédures dans les pays d'asile que du point de vue des déplacements aériens.

## UN NOUVEAU « PACTE SUR LA MIGRATION ET L'ASILE » PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le 23 septembre 2020, la Commission européenne a présenté une communication accompagnée de plusieurs textes législatifs et de recommandations, constituant un « Pacte sur la migration et l'asile » dont l'objectif est de proposer une refonte de l'ensemble du régime d'asile européen commun.

Malgré quelques orientations intéressantes, notamment en matière de développement des voies légales d'accès au territoire européen, de sauvetage en mer, et de renforcement des politiques d'intégration, ces propositions introduisent de nombreuses restrictions dans l'accès à la procédure et plusieurs reculs en matière de garanties procédurales. La Commission propose notamment d'instaurer, pour tous les demandeurs

d'asile, une procédure de filtrage obligatoire, applicable à la frontière mais aussi sur le territoire des États membres dans certains cas de figure. Celle-ci pourrait mener à une orientation de certains demandeurs d'asile, selon leur nationalité, vers une procédure d'asile se déroulant dans un lieu de privation de liberté à la frontière, dans des conditions nécessairement dégradées. Ce nouveau dispositif serait étroitement connecté à la procédure de retour, en cas de rejet de la demande d'asile, procédure qui serait conduite dans ce même contexte coercitif. Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau système de solidarité et de répartition ne remet pas en question la philosophie globale de l'actuel règlement Dublin, et laisse une marge de manœuvre trop importante aux États membres.

## EN RÉTENTION, DES TENSIONS ACCRUES PAR LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE

Dans leur rapport commun publié en septembre 2020, les cinq associations assurant des missions d'aide à l'exercice des droits dans les 25 centres de rétention administrative (CRA), dont Forum réfugiés-Cosi, confirment le constat dressé l'année précédente d'une augmentation des tensions et des violences liées à l'augmentation de la durée maximale d'enfermement (porté de 45 à 90 jours par la loi de 2018). Plus de 91% des éloignements ayant eu lieu avant le 45<sup>ème</sup> jour en 2019, et le taux d'éloignement demeurant faible depuis ces lieux en raison des nombreuses libérations décidées par les juges, l'allongement de la durée de rétention n'a pas produit les effets escomptés par le gouvernement. Les associations constatent également une hausse des placements de personnes souffrant de lourdes pathologies, physiques ou mentales.

La crise sanitaire a également produit des effets importants dans le contexte de la rétention. Lors du confinement national imposé à partir de mars 2020, certains centres ont été fermés, mais de nombreux étrangers ont continué à être placés en CRA malgré la promiscuité inhérente à ces lieux, l'impossibilité de garantir les conditions sanitaires conformes aux consignes gouvernementales et la suspension de l'essentiel du trafic aérien international. Des adaptations ont permis par la suite un meilleur respect du protocole sanitaire en CRA, dont les capacités ont été réduites et l'organisation revue (isolement des malades ou cas suspects, fourniture de gel hydro-alcoolique et de masques), mais le placement de nombreux étrangers paraissait vain du fait de perspectives d'éloignement nulles ou réduites en raison des restrictions de déplacements à l'échelle internationale. ■



## Les missions



### LE PREMIER ACCUEIL

**L'activité du premier accueil en 2020 a été fortement affectée par la crise sanitaire provoquée par la COVID-19. La mise en œuvre des mesures barrières et la fermeture puis la restriction des accès aux services intervenant dans le parcours des demandeurs d'asile ont conduit nos équipes à s'adapter aux contraintes organisationnelles s'appliquant désormais dans les Structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA).**

Cette situation a été particulièrement marquée lors du premier confinement (de la mi-mars à la mi-mai 2020), dans un contexte où les structures de premier accueil étaient presque les seules à demeurer ouvertes au public non hébergé. Une série de mesures ont été mises en place pour préserver les règles de distanciation sociale et pour amortir les effets des nouvelles dispositions sur la qualité du service rendu au public. Les missions ont été recentrées au moyen des plans de continuité de l'activité, afin qu'un certain nombre de démarches s'effectuent sans nécessiter le déplacement des usagers. Dans cet environnement complexe, la qualité du dialogue avec les directions territoriales de l'OFII a été vivement appréciée.

Dans certains départements, la crise sanitaire a accentué le glissement

vers les SPADA de missions non prévues au cahier des charges du marché, ce qui a généré des difficultés. Durant cette période, les demandeurs d'asile n'ont pas pu accéder à certains services extérieurs, ce qui a accru les difficultés existantes (i.e. procédure complexifiée, suite à la mise en œuvre d'un délai de carence pour l'affiliation à la protection universelle maladie (PUMA), communication générée par les pôles régionaux Dublin (PRD), gestion des problèmes liés à l'allocation pour demandeurs d'asile – ADA). Au final, la complexité de l'accompagnement en SPADA des demandeurs d'asile non hébergés s'est accrue.

Après des années de hausse importante, le niveau des flux d'arrivée s'est sensiblement inscrit à la baisse en 2020. En dépit d'une reprise d'activité plus soutenue dès la sortie du premier confinement, la baisse de l'acti-

tivité amorcée en janvier s'est confirmée tout au long de l'année. Les flux pré- et post-GUDA (très majoritairement composés de personnes isolées), ont quasi diminué de moitié par rapport à 2019. Cette baisse est cependant moins importante dans les départements des Alpes-Maritimes et du Puy-de-Dôme. Ce recul a permis aux équipes de mieux faire face aux effets de la crise sanitaire sur l'accompagnement, mais la pression sur les dispositifs n'a pas diminué, la légère hausse du nombre d'orientations vers un hébergement (10 % en moyenne) ne permettant pas de réduire significativement les files actives (-10 % en moyenne).

La gestion du courrier s'est ainsi maintenue à un niveau important, avec un total de 307 000 courriers enregistrés et un peu plus de 200 000 distribués dans l'ensemble des SPADA. Cette mission a nécessité une agilité particulière pour mettre en œuvre les mesures de distanciation sociale et composer avec une jauge limitée à 10 personnes.

La sollicitation des directions territoriales de l'OFII lors du renouvellement des cartes ADA a constitué un moment important. La collaboration entre les services et l'accueil d'agents de l'OFII au sein des SPADA ont contribué à la réussite de cette opération.

S'agissant des pays d'origine des demandeurs, les ressortissants algériens, nigériens, albanais, turcs et bosniens ont été les plus représentés en pré-GUDA. Il en a été de même en post-GUDA, exception faite des Bosniens, remplacés en cinquième place par les Guinéens (Guinée-Conakry).

L'accompagnement dans la procédure d'asile s'est également inscrit à la baisse (-27 % environ) mais dans une moindre mesure, avec 5 645 personnes accompagnées. Le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnées en 2020 s'est élevé à 919, marquant un recul de 31% par rapport à 2019. Cette baisse résulte en partie du gel de l'activité de l'OFPR et de la CNDA lors du premier confinement, plus que de la baisse des arrivées, dont les effets seront sans doute perceptibles en 2021.

Deux tiers des personnes protégées ont bénéficié de la protection

conventionnelle, contre un tiers pour la protection subsidiaire. Les ressortissants d'Afghanistan, de Syrie, de Guinée (Conakry), d'Albanie et de Turquie ont été les plus nombreux.

Si l'accompagnement des réfugiés dans le cadre de la prestation C est fluide dans les départements disposant d'un dispositif d'accompagnement dédié, il demeure limité dans ceux où cette mission est confiée à la seule SPADA. La construction d'un parcours simplifié entre les acteurs demeure un enjeu important, mais se heurte parfois au manque de clarté du périmètre d'intervention des uns et des autres.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	12 661
en 2020	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	5,8
en 2019	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	8,9

Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	11 155
	Nombre de domiciliations	18 472
	Nombre de personnes orientées vers des aides d'urgence	5 491
	Nombre de personnes acheminées (orientation OFII) vers un hébergement	4 575
	Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	5 645
	Nombre de dossiers protection maladie (PUMA/CMU)	5 261
	Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés	919
	Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	13 453



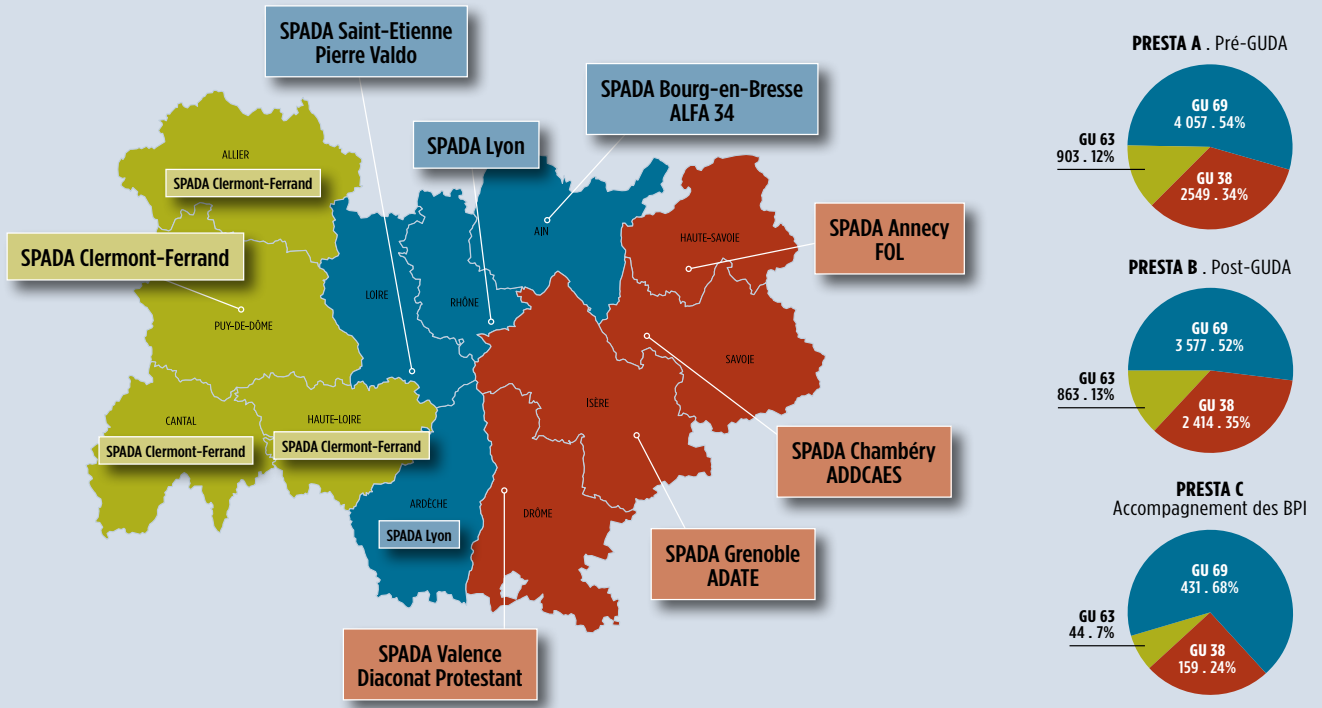
## La coordination des groupements solidaires

*Les lots 1 (Auvergne-Rhône-Alpes) et 10 (Occitanie) du marché public sont gérés dans le cadre de deux groupements solidaires dont Forum réfugiés-Cosi est le mandataire, et qui associent en cotraitance des associations partenaires. En Auvergne-Rhône-Alpes, le groupement solidaire réunit sept acteurs (Alfa3A, FOL 74, ADDCAES, ADATE, Diaconat protestant, Entraide Pierre Valdo et Forum réfugiés-Cosi) ; en Occitanie, trois (Gammes, ACAL et Forum réfugiés-Cosi).*

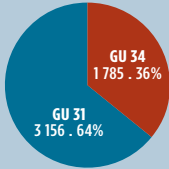
*Au-delà du portage juridique, la coordination veille à la conformité au cahier des charges des prestations mises en œuvre par chaque opérateur et à l'harmonisation des pratiques des SPADA, et apporte expertise et appui technique aux responsables des structures. Elle s'assure de la cohérence et de la qualité des rendus statistiques et de la bonne exécution budgétaire.*

*Les équipes alternent échanges quotidiens, visites sur site, réunions de coordination entre responsables associatifs, et ateliers inter-structures pour les professionnels de terrain, auxquels s'ajoutent la production et la diffusion d'analyses, la représentation auprès des directions territoriales de l'OFII, ou encore le soutien lors des audits.*

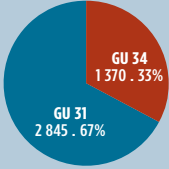
*En 2020, une dynamique inter-associative riche et active a pu être maintenue malgré les contraintes de déplacement dues à la crise sanitaire. La collaboration s'est axée sur la prise en compte du contexte particulier et, grâce à la visio-conférence notamment, un partage d'expérience précieux a été mis en œuvre autour des plans de continuité de l'activité, puis des plans de reprise. Des remontées de données régulières, des retours d'expériences concertés et des échanges coordonnés avec les autorités (directions générales et territoriales de l'OFII, direction générale des étrangers en France) ont été organisés. Durant les périodes de moindre contrainte sanitaire, des ateliers ont pu se tenir en présence des participants, en Occitanie.*



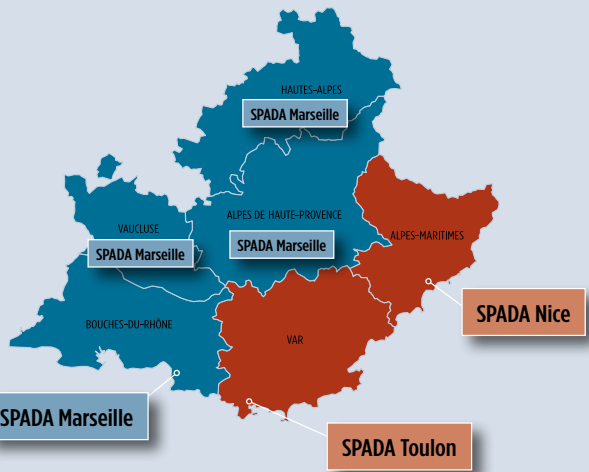
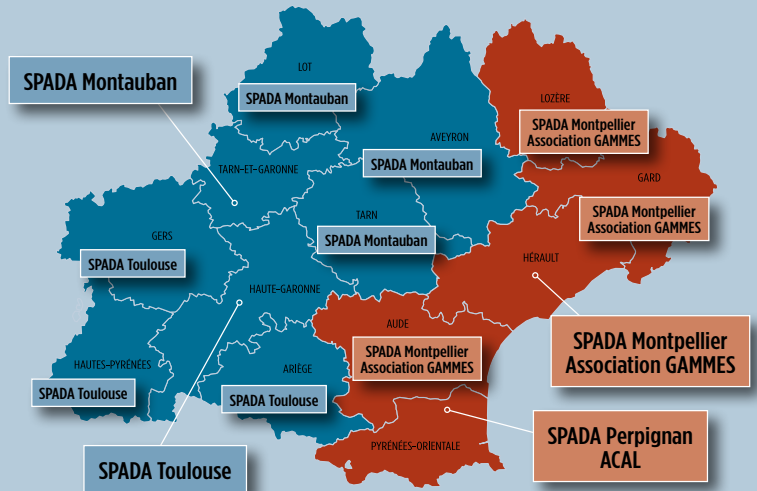
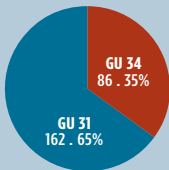
**PRESTA A . Pré-GUDA**



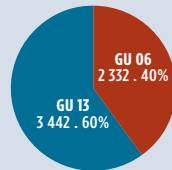
**PRESTA B . Post-GUDA**



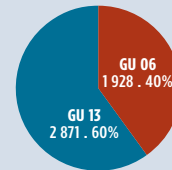
**PRESTA C**  
Accompagnement des BPI



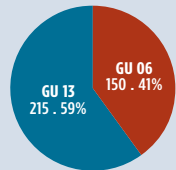
**PRESTA A**  
Pré-GUDA



**PRESTA B**  
Post-GUDA



**PRESTA C**  
Accompagnement des BPI





## L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

**Forum réfugiés-Cosi contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Le DNA, qui a vocation à garantir des conditions d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables, se décline en différents types d'établissement : centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), centres de Transit, centres d'hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (HUDA), centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), centres d'accueil et d'orientation (CAO), centres provisoires d'hébergement (CPH). Le DNA comptait, en 2020, 107 274 places, soit le même nombre qu'en 2019.**

**Forum réfugiés-Cosi assure dans chacun de ses établissements un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles, souvent complété par l'action de bénévoles.**

2020 a été une année particulière du fait de la crise sanitaire causée par la COVID-19. Durant la majeure partie de l'année, la gestion de l'épidémie et de ses conséquences ont focalisé l'attention des autorités publiques et des opérateurs de l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés. Mobilisés par cette crise et confrontés, au premier semestre, à un ralentissement des mouvements, les acteurs ont observé une mise en suspens des évolutions observées ces dernières années. Les centres d'hébergement ont dû s'adapter au contexte inédit de lutte contre l'épidémie pour assurer la protection des salariés et des personnes hébergées et la continuité des missions à destination des publics accueillis.

Un suivi des cas de COVID-19 confirmés ou suspectés a été mis en place par la cellule de crise mise en place par la direction de l'association, pour adapter l'accompagnement et la prise en charge des personnes concernées. Durant le mois de mars, des plans de continuité de l'action (PCA) ont été mis en place dans chaque service. En mai, après le premier confinement, les plans de reprise de l'activité (PRA) ont été appliqués. En octobre, les PCA ont été ajustés pour prendre en compte les nouvelles directives et l'expérience acquise lors du premier confinement.

Durant toute l'année, la ligne de conduite de l'association a été, tout en portant une attention particulière à la sécurité de ses équipes, de maintenir l'organisation de l'accueil des personnes les plus vulnérables devant la crise. Les structures d'hébergement ont maintenu à tout moment l'accueil de nouveaux demandeurs d'asile et réfugiés, conformément aux orientations des autorités publiques.

La mise à disposition d'outils de télétravail (téléphone, ordinateur) et le maintien de temps de présence physique auprès des personnes les plus fragiles ont permis d'assurer un accompagnement. Des recommandations imagées et traduites expliquant les gestes barrière ont été affichées dans les centres. Des adaptations faciles à lire et à comprendre (FALC) des attestations de déplacement et des explications des droits et obligations des personnes durant les confinements ont été mises en place. Des fiches protocoles relatives aux règles sanitaires ont été rédigées à destination des salariés et des personnes hébergées.

Dans ce contexte, si le développement de l'activité d'hébergement a été moins soutenu qu'au cours des années précédentes, il s'est néanmoins poursuivi avec l'ouverture de nouvelles places d'HUDA à Clermont-Ferrand, à Toulouse et à Toulon (en partie suite à la fermeture et à la transformation de centres d'accueil et d'orientation (CAO). Des capacités d'accueil dédiées à des femmes en demande d'asile et victimes de violence et/ou de traite ont été déployées dans deux départements.





Le parc d'hébergement de l'association a ainsi continué à évoluer, malgré la situation sanitaire, mobilisant les professionnels concernés par les ouvertures de nouveaux centres ou places et par la fermeture des CAO. Dans une perspective d'amélioration des prestations, des opérations de rénovation et d'aménagement des bâtiments ont été conduites, et l'évaluation des pratiques professionnelles s'est intensifiée.

La mise en œuvre des consignes sanitaires a suscité des échanges intenses et réguliers avec les directions territoriales de l'OFII et les services des préfectures, des directions de la cohésion sociale, des collectivités locales ou du ministère de l'Intérieur. Sur un plan plus stratégique, un bilan de la mise en œuvre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) mis en œuvre en 2016-2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes a été présenté aux autorités, et a conduit au renouvellement du contrat, avec des objectifs adaptés, pour une nouvelle durée de cinq ans.

Au cours du second semestre, l'association a participé aux séances de travail organisées par la direction générale des étrangers en France (DGEF) et associant les principaux acteurs du secteur de l'asile. Ces travaux ont contribué à l'élaboration du nouveau schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR). Suite à la réforme, en 2019, du fonctionnement de la carte ADA, Forum réfugiés-Cosi a été sollicité durant le confinement par les directions territoriales de l'OFII pour aider à la remise des nouvelles cartes aux bénéficiaires.

Depuis le 1er janvier 2020, les demandeurs d'asile majeurs ne sont plus exonérés de la condition de stabilité de résidence de trois mois pour accéder à la prise en charge des soins non vitaux, les articles D 160-2 du code de la sécurité sociale et L.254-1 du code de l'action sociale et des familles ayant été modifiés en ce sens. Forum réfugiés-Cosi n'a

## **Ouverture de places d'hébergement dédiées à des femmes en demande d'asile victimes de violences et/ou de traite des êtres humains**

*En 2020, Forum réfugiés-Cosi a ouvert 29 places au sein de deux dispositifs. Le cahier des charges prévoit une mise à l'abri sécurisée et un accompagnement renforcé en matière de suivi social, sanitaire, administratif et juridique, en partenariat avec des structures spécialisées. Depuis les entretiens de préadmission jusqu'à la sortie du dispositif, les femmes accueillies sont soutenues dans leur parcours de sortie de situations de violences familiales ou de prostitution, par des équipes formées à ces thématiques et à la verbalisation du récit. En coordination avec l'OFII et les services préfectoraux, les acteurs associatifs de l'asile et du droit commun proposent désormais des orientations à Forum réfugiés-Cosi pour qu'il soit répondu aux besoins spécifiques de prise en charge.*

cessé de dénoncer les effets négatifs, pour les personnes comme pour la santé publique, de cette mesure, qui renvoie au-delà d'un délai de trois mois après leur enregistrement au GUDA la prise en charge et par suite l'accès aux soins non vitaux.

## **DONNÉES CONSOLIDÉES, TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE CONFONDUS (TRANSIT, CADA, HUDA, CAO, CAES)**

De manière générale, les structures d'hébergement ont vu, cette année encore, la durée moyenne de séjour s'allonger et la fluidité du DNA diminuer. Si les CAES conservent, conformément à leur objet, des durées courtes de prise en charge, les CADA, les HUDA et le Centre de transit ont vu leur taux de rotation fortement baisser, passant en cumul de 88% à 55%. Le taux d'occupation est également en baisse (90%, soit -2 points par rapport à 2019), ce qui s'explique en grande partie par les délais importants de validation et d'organisation des orientations nationales. L'accueil des personnes placées en procédure accélérée<sup>1</sup> a diminué, représentant 13% des personnes entrées en 2020 contre 25% en 2019, tandis que celui des personnes en procédure normale a atteint 55% (49% des entrées en 2019), et celui des personnes placées sous règlement Dublin<sup>2</sup> 28% (19% en 2019). Parmi les 80 nationalités présentes, l'Afghanistan arrive en tête avec 12% des personnes

accueillies, suivi par le Nigéria, l'Albanie, la Guinée-Conakry et la Côte d'Ivoire. Le taux moyen de protection accordée est de 53% (+ 3 points), avec des variations d'un dispositif à l'autre, selon les nationalités accueillies : il atteint 92% pour les Afghans et 70% pour les Ivoiriens. Les ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne se situent dans la moyenne. En revanche, les taux de protection sont faibles pour les pays de l'Europe de l'Est (à l'exception du Kosovo) et du Caucase. L'activité d'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale s'est accrue en 2020 (369 personnes, contre 326 en 2019), mais leur présence est largement corrélée à la longueur de leur séjour, faute de solution de sortie adaptée. Parmi eux, les jeunes isolés de moins de 25 ans sont confrontés à la rareté de l'offre en petits logements et à une solvabilité financière souvent difficile à atteindre, faute d'éligibilité au RSA.

1 - Procédure accélérée : Cf. art. L723-2 du CESEDA.

2 - Le règlement européen Dublin établit les critères déterminant l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.

L'accueil de personnes présentant un état sanitaire fortement dégradé (pathologie lourde, polyhandicap, besoin d'assistance respiratoire, voire fin de vie) influence tout le processus d'accompagnement en centre, particulièrement la sortie en logement ou en hébergement adapté, dont la mise en place nécessite du temps et la concertation d'autres acteurs. Dans le département du Rhône, Forum réfugiés-Cosi

a recruté un infirmier diplômé d'État après le premier confinement pour soutenir les équipes des centres dans le suivi des mesures sanitaires. Intervenant en appui-conseil sur la gestion des situations à risque, du fait de profils vulnérables, il est aussi l'interlocuteur des personnels soignants, pour sécuriser les situations sanitaires complexes et éviter les ruptures de soin.

### Données consolidées des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile



Capacité totale : **2 558** places      **3 919** personnes accueillies



**1 870** personnes entrées      **1 828** personnes sorties

Taux de rotation (sans CAES) : **54,5%**      Taux d'occupation : **88%**

Typologie des personnes accueillies	
Nombre de personnes en famille	<b>2 872</b>
<i>Dont enfants</i>	1 529
Nombre de personnes isolées	<b>1 047</b>

**80** nationalités

5 principales nationalités (43% du total)	
Afghanistan	<b>12%</b>
Nigéria	<b>10%</b>
Albanie	<b>9%</b>
Guinée	<b>7%</b>
Côte d'Ivoire	<b>5%</b>

Protections accordées	
Décisions rendues	<b>700</b>
<i>dont définitives</i>	406
Taux de protection global (rapporté au nombre de décisions rendues)	<b>53%</b>
<i>dont protection OFPRA</i>	49%
<i>dont protection CNDA</i>	51%
Nombre total de statuts (en dossiers)	<b>217</b>
<b>OFPRA</b>	<b>107</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	50
<b>CNDA</b>	<b>110</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	47

## L'ACTIVITÉ DES CADA

Régis par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, la domiciliation et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Ils sont hébergés soit dans des bâtiments collectifs, soit dans des logements en diffus mis à leur disposition, un arrêté précisant les normes minimales d'occupation de l'espace. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins (i.e. frais de transports) en complément de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) versée par l'OFIL aux ménages durant la procédure de demande d'asile. Le taux d'encadrement réglementaire est d'un équivalent temps plein (ETP) pour 15 à 20 personnes hébergées. Le cahier des charges, le règlement de fonctionnement et le contrat-type de séjour ont été mis à jour en juin 2019 par un arrêté du ministère de l'Intérieur. Ces documents contractuels entre le gestionnaire et la personne accueillie encadrent les modalités de la prise en charge en centre.





En 2020, le nombre de places en CADA est resté le même. Trois personnes sur quatre sont en famille ; une personne sur quatre est isolée. Le taux d'octroi d'une protection internationale est passé de 50% à 56%. Les principales nationalités sont inchangées par rapport à l'année précédente, exception faite des ressortissants nigériens qui intègrent le top 5 tandis que les Géorgiens en sortent. Un meilleur équilibre entre les nationalités facilite la gestion de l'interculturalité.

## Données consolidées tous CADA confondus



Capacité totale : **1 232** places

**1 663** personnes accueillies



**566** personnes entrées



**555** personnes sorties

Taux de rotation **46%**

Taux d'occupation **90%**



### L'activité du centre de transit

*Situé à Lyon et à Villeurbanne (Rhône), le Centre de transit de Forum réfugiés-Cosi accueille temporairement des demandeurs d'asile et assure leur accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation dans le dispositif national d'accueil ou toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il permet de soustraire de l'urgence sociale les primo-arrivants et participe à une meilleure répartition sur le territoire national. Si la réactivité de ce dispositif lui a permis, à de nombreuses reprises par le passé, de répondre à des situations urgentes d'une certaine ampleur dans des délais très courts, la réforme de l'asile de 2015 a conduit les autorités de tutelle à ôter à cette structure, jusque-là souple et réactive, sa spécificité. En témoigne l'effondrement de son taux de rotation, passé de 621% en 2015 à 59% en 2020, son plus bas niveau depuis la création de la structure en 1997. Le cadre du nouveau CPOM (2021-2025) et la mise en place du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SRA-DAIR) en Auvergne-Rhône-Alpes offre l'occasion de rétablir en 2021 la vocation de l'établissement à offrir une réponse rapide au besoin d'hébergement des trop nombreux demandeurs d'asile qui restent à l'écart du dispositif national d'accueil dans le département du Rhône, dès lors qu'il participe aux orientations infrarégionales.*

### Typologie des personnes accueillies

<b>Nombre de personnes en famille</b>	<b>1 249</b>
<i>dont enfants</i>	690
<b>Nombre de personnes isolées</b>	<b>414</b>

### 68 nationalités

#### Cinq principales nationalités (40% du total)

<b>Albanie</b>	<b>11%</b>
<b>Afghanistan</b>	<b>9%</b>
<b>Guinée</b>	<b>8%</b>
<b>Nigéria</b>	<b>7%</b>
<b>Congo (RDC)</b>	<b>5%</b>

#### Protections accordées

<b>Décisions rendues</b>	<b>418</b>
<i>dont définitives</i>	261
<b>Taux de protection global</b> <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	<b>56%</b>
<i>dont OFPRA</i>	50%
<i>dont CNDA</i>	50%
<b>Nombre total de statuts (en dossiers)</b>	<b>147</b>
<b>Statuts OFPRA</b>	<b>73</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	32
<b>Statuts CNDA</b>	<b>74</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	32

## L'ACTIVITÉ DES HUDA

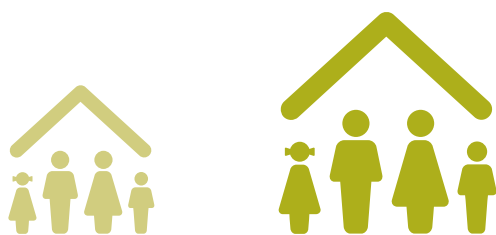
En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, l'État finance des dispositifs d'accueil d'urgence plus ou moins pérennes, créés localement en fonction des besoins. Les HUDA accueillent les demandeurs d'asile non hébergés en CADA pendant l'instruction de leur demande d'asile, prioritairement ceux qui sont placés en procédure accélérée ou sous règlement Dublin. Ils ne relèvent pas des établissements sociaux et médico-sociaux définis dans le CASF et font l'objet d'un cadre réglementaire et financier plus souple que celui des CADA. Au cours des dernières années, les conditions de financements se sont améliorées avec un conventionnement triennal et l'intégration dans des CPOM.

Depuis 2019, dans le cadre de la mise en œuvre des pôles régionaux Dublin (PRD), certains HUDA sont dédiés à l'accueil des personnes placées sous règlement Dublin, dans l'attente de leur réadmission éventuelle vers le pays européen chargé d'étudier leur demande d'asile. L'accompagnement des équipes inclut les prestations d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile et le suivi social et sanitaire.

Bien que le cahier des charges soit moins détaillé que celui des CADA, les prestations sont similaires, pour un prix de journée inférieur, sans qu'un taux d'encadrement ne soit précisé. Forum réfugiés-Cosi a ouvert deux nouveaux HUDA en 2020 : le premier, d'une capacité de 100 places, à Toulouse (Haute-Garonne) ; le second, d'une capacité de 90 places créé à Toulon (Var) suite à la fermeture du CAO de Châteaudouble (Var) début 2020.

L'association gère également un HUDA à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dont la capacité nominale est passée de 115 à 130 places en 2020, un HUDA de 40 places à Bellenaves et à Ygrande (Allier) et trois HUDA dans le Rhône à Saint-Genis-les-Ollières (85 places), à Villeurbanne (50 places), et à Lyon. Celui-ci, articulé au PRD de Lyon, accueille des demandeurs d'asile placés sous règlement Dublin.

### Données consolidées tous HUDA confondus



Capacité totale : **655** places

**978** personnes accueillies



**550** personnes entrées



**365** personnes sorties

Taux de rotation **70%**

Taux d'occupation **91%**

#### Typologie des personnes accueillies

<b>Nombre de personnes en famille</b>	<b>839</b>
<i>Dont enfants</i>	469
<b>Nombre de personnes isolées</b>	<b>139</b>

#### 50 nationalités

##### 5 principales nationalités (42% du total)

<b>Nigéria</b>	<b>13%</b>
<b>Afghanistan</b>	<b>8%</b>
<b>Angola</b>	<b>7%</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>7%</b>
<b>Russie</b>	<b>7%</b>

Protections accordées	
<b>Décisions rendues</b>	<b>137</b>
<i>dont définitives</i>	72
<b>Taux de protection global</b> <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	<b>44%</b>
<i>dont OFPRA</i>	50%
<i>dont CNDA</i>	50%
<b>Nombre total de statuts (en dossiers)</b>	<b>32</b>
<b>Statuts OFPRA</b>	<b>16</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	11
<b>Statuts CNDA</b>	<b>16</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	8



## L'ACTIVITÉ DES CAO

Créés à partir de novembre 2015 pour accueillir les « migrants » – en réalité des demandeurs d'asile en quasi-totalité –, les centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont été définitivement fermés en 2020.

L'année 2019 ayant déjà connu la transformation de deux centres, seuls restaient ouverts début 2020 les sites de Loubeyrat (Puy-de-Dôme, 35 places) et de Châteaudouble (Var, 72 places). Afin de maintenir les capacités d'accueil, les places de Châteaudouble ont été transformées

à la faveur de la création d'un HUDA à Toulon. À Loubeyrat, la moitié des places ont été converties pour accroître la capacité de l'HUDA de Clermont-Ferrand. Au-delà de la planification des ouvertures et des fermetures des sites, la dimension opérationnelle s'est déclinée sur plusieurs plans : organiser la transition pour les publics accueillis (information, acheminements), gérer les prises à bail ou les cessations d'exploitation, et réorganiser les missions au sein des équipes.

### Données consolidées tous CAO confondus



Capacité totale : **117** places

**78** personnes accueillies



**2** personnes entrées

**78** personnes sorties

Taux de rotation **53%**

Taux d'occupation **87%**

#### Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	<b>0</b>
<i>Dont enfants</i>	<i>0</i>
Nombre de personnes isolées	<b>78</b>

### 12 nationalités

#### Cinq principales nationalités (78% du total)

Afghanistan	<b>44%</b>
Guinée	<b>21%</b>
Somalie	<b>10%</b>
Soudan	<b>9%</b>
Mali	<b>8%</b>

#### Protections accordées

Décisions rendues	<b>18</b>
<i>dont définitives</i>	<i>9</i>
Taux de protection global <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	<b>78%</b>
<i>dont OFPRA</i>	<i>43%</i>
<i>dont CNDA</i>	<i>57%</i>
Nombre total de statuts (en dossiers)	<b>7</b>
<i>Statuts OFPRA</i>	<b>3</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	<i>1</i>
<i>Statuts CNDA</i>	<b>4</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	<i>2</i>

## L'ACTIVITÉ DES CAES

Les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire (1 mois maximum) des personnes en attendant leur orientation vers une solution d'hébergement dans le DNA. Ils assurent un accompagnement administratif, juri-

dique et social incluant l'introduction de la demande d'asile et son suivi, quelle que soit la procédure. Forum réfugiés-Cosi gère trois CAES situés à Villeurbanne (Rhône, 100 places), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, 54 places) et à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône, 150 places).

### Données consolidées tous CAES confondus



Capacité totale : **304** places

**828** personnes accueillies



**613** personnes entrées

**675** personnes sorties

Taux de rotation **212%**

Taux d'occupation **79%**

Typologie des personnes accueillies	
<b>Nombre de personnes en famille</b>	<b>479</b>
<i>Dont enfants</i>	224
<b>Nombre de personnes isolées</b>	<b>349</b>

**53** nationalités

Cinq principales nationalités (52% du total)	
<b>Afghanistan</b>	<b>22%</b>
<b>Nigéria</b>	<b>10%</b>
<b>Guinée</b>	<b>8%</b>
<b>Albanie</b>	<b>6%</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>6%</b>

Protections accordées	
<b>Décisions rendues</b>	<b>69</b>
<i>dont définitives</i>	35
<b>Taux de protection global</b> <i>(rapporté au nombre de décisions rendues)</i>	<b>46%</b>
<i>dont OFPRA</i>	37%
<i>dont CNDA</i>	63%
<b>Nombre total de statuts (en dossiers)</b>	<b>16</b>
<b>Statuts OFPRA</b>	<b>6</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	4
<b>Statuts CNDA</b>	<b>10</b>
<i>dont protection subsidiaire</i>	5

## L'ACTIVITÉ DES CPH

La vocation des CPH est d'accueillir temporairement les bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables et de leur apporter un accompagnement renforcé avant leur accès à un logement autonome. L'hébergement peut être collectif ou en logements diffus. L'équipe accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et sociales et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation individualisée.

Forum réfugiés-Cosi gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier), et en 2017 à Aurillac (Cantal). Leurs capacités respectives sont de 120, 55 et 60 places.

En 2020, les activités d'accompagnement ont été fortement ralenties, du fait des périodes de confinement et de ralentissement économique, affectant les possibilités d'accès au logement, aux formations et à l'emploi. La durée moyenne de séjour s'est allongée (14 mois en 2020 contre 11 mois en 2019), en raison de la crise sanitaire qui a décalé un grand nombre de propositions et d'entrées en logement, mais aussi du fait de situations administratives complexes (parents déboutés d'enfants protégés, couples dont l'un des conjoints est rejoignant ou en demande d'asile). Ces situations provoquent un décalage dans l'accès au séjour, et des ouvertures de droits incomplètes rendant les ménages non solvables pour prétendre accéder à un logement autonome. ■

## Données consolidées tous CPH confondus



Capacité totale : **235** places



**369** personnes accueillies



**158** personnes entrées



**154** personnes sorties

Taux de rotation **68%**

Taux d'occupation **91%**

Typologie des personnes accueillies	
<b>Nombre de personnes en famille</b>	<b>298</b>
<i>Dont enfants</i>	170
<b>Nombre de personnes isolées</b>	<b>71</b>

**36** nationalités

Cinq principales nationalités (56% du total)	
<b>Albanie</b>	<b>18%</b>
<b>Afghanistan</b>	<b>13%</b>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<b>10%</b>
<b>Érythrée</b>	<b>7%</b>
<b>Congo (RDC)</b>	<b>6%</b>



# L'AIDE À L'INTÉGRATION

**La crise sanitaire a largement affecté l'ensemble des programmes d'intégration (Accelair et PRIR<sup>3</sup>, réinstallation). La forte implication des équipes, qui sont restées mobilisées pendant les périodes de confinement, a permis de sécuriser le parcours d'intégration des personnes réfugiées.**

Si les programmes d'intégration Accelair/PRIR mis en place en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes ont connu une légère progression du nombre total de personnes accompagnées (+11%), en revanche, le nombre de ménages nouvellement arrivés a baissé de près de 30%. Les opportunités de relogement et d'insertion professionnelle ayant fortement diminué, l'accompagnement a dû s'adapter et se renforcer pour sécuriser le parcours des personnes. De nouvelles missions ont été ajoutées à l'accompagnement « classique », grâce à une forte mobilisation des équipes.

Au cours du premier confinement, les équipes se sont concentrées sur trois missions principales : le maintien du lien social, l'ouverture et le maintien des droits, et le suivi du contexte sanitaire (sensibilisation aux règles sanitaires, mise à disposition des attestations...). De nouveaux modes de communication et de nouveaux outils ont été utilisés à cette fin, et de nouveaux protocoles mis en place (par exemple : visites à domicile virtuelles).

En dehors des périodes de confinement, les équipes ont renforcé certaines démarches (maintien dans l'emploi et dans le logement) et intégré de nouvelles actions pour garantir un accompagnement de qualité dans un contexte dégradé, sans rupture des droits :

- Constitution des dossiers de renouvellement des récépissés de demande de titre de séjour ;
- Renforcement des liens avec les services publics (CAF, Pôle emploi) et les entreprises pour obtenir le maintien des droits et de l'emploi à échéance des récépissés sont échus ;
- Démarches administratives en ligne au bénéfice d'un public majoritairement peu autonome dans l'usage du numérique.

Malgré le contexte, le travail partenarial s'est renforcé au cours de l'année, donnant naissance à de nouveaux projets, notamment au sein des Contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR) déployés à l'initiative de la DIAIR<sup>4</sup> en partenariat avec la Métropole de Lyon et la Ville de Clermont-Ferrand.

En fin d'année, la direction de l'intégration a lancé la conception d'une offre de formation dédiée à l'intégration des réfugiés. Celle-ci permettra aux associations de monter en connaissances et en compétences sur la question de l'accompagnement des réfugiés en matière d'ouverture des droits, d'accès au logement, de formation et d'emploi, mais aussi d'accompagnement, spécifique, des réfugiés réinstallés. Cette offre de formation sera inscrite en 2021 au catalogue de Forum réfugiés-Cosi.

## LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Forum réfugiés-Cosi développe depuis 2011 des programmes d'accueil des bénéficiaires d'une protection internationale arrivant en France dans le cadre d'opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'État, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Identifiés par le HCR comme étant particulièrement vulnérables et dépourvus de perspective d'intégration dans leur premier pays de refuge, ces réfugiés sont transférés par l'OIM dans un État partenaire du HCR.

En France, les bénéficiaires des programmes de réinstallation sont pris en charge dès leur arrivée par des associations qui assurent un accompagnement social global et renforcé durant une année. Celui-ci comprend l'accès à l'apprentissage linguistique, au logement et à l'ensemble des droits attachés au statut de réfugié.

### *L'impact de la crise sanitaire sur l'accompagnement*

*Chargés d'accompagnement au sein du pôle réinstallation de Givors (Rhône), nous avons accompagné en 2020 douze familles syriennes en logement autonome. Composant avec les contraintes liées à la crise sanitaire, nous avons veillé au maintien du lien social pour atténuer les effets de l'isolement. Celui-ci a en effet été à l'origine d'une recrudescence de tensions et d'états dépressifs chez certains ménages subissant la mise en suspens des démarches engagées, notamment dans le domaine médical.*

*Dans ce contexte, le recours aux outils numériques (sms, messagerie instantanée, courriels) a permis de maintenir la communication. Les visites à domicile ont été maintenues, notamment pour évaluer la situation sociale et sanitaire, expliquer les gestes barrières ou gérer les attestations de sortie. Nous avons assuré de nombreux accompagnements aux urgences médicales et organisé l'acheminement de l'aide alimentaire – en résumé : permis le maintien de l'accès aux services essentiels.*

***Histoire de...***  
***Clément et Adeline,***  
***chargées d'accompagnement***

3 - Programme régional d'intégration des réfugiés.

4 - Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Forum réfugiés-Cosi prend en charge les réfugiés dès leur arrivée en France. Depuis l'aéroport, ils sont conduits dans les logements, préalablement captés et équipés en fonction des besoins des familles et de leur composition. Titulaire du bail, Forum réfugiés-Cosi sous-loue le logement au ménage, avant que le bail glisse au nom du ménage lorsque celui-ci dispose des droits sociaux permettant de s'acquitter du loyer, et après validation du bailleur. Lorsque l'arrivée en France précède la captation ou l'équipement du logement, les réfugiés sont pris en charge dans un hébergement collectif.

Trois à six mois après les premières démarches relatives au droit au séjour, à la santé, à l'ouverture des droits sociaux et sanitaires et à la scolarisation des enfants, les réfugiés bénéficient d'une formation en français langue étrangère (FLE) organisée par l'OFII dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR). L'élaboration d'un projet individualisé permet d'engager des formations complémentaires ou une embauche. Une attention particulière est accordée à l'ancrage dans le quartier d'adoption, la construction du lien social et la découverte des codes culturels.

À chaque étape, le réseau partenarial est essentiel (CPAM, CAF, préfectures, OFPRA). La mise en place de référents vient faciliter les démarches administratives et en réduire les délais, lesquels s'allongent en cas de changement de département depuis un sas d'hébergement. Le partenariat avec les bailleurs sociaux permet de sécuriser le parcours locatif. Les centres sociaux et les associations apportent un précieux soutien en matière d'accès aux soins, d'aide matérielle et alimentaire, de cours de français, d'activités culturelles et sportives, d'orientation vers l'emploi et la formation, etc.

En 2020, Forum réfugiés-Cosi a mis en œuvre cinq programmes de réinstallation, financés par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (FAMI) via un conventionnement avec le ministère de l'Intérieur. Malgré le contexte sanitaire, grâce à la dissémination des bonnes pratiques et au soutien des partenaires, l'essentiel de l'accompagnement a été assuré.

## AIR - ACCUEIL ET INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS (DEPUIS 2011)

L'Accord-cadre signé en 2008 entre la France et le HCR permet à celui-ci de soumettre une centaine de dossiers par an au ministère de l'Intérieur, en vue d'une réinstallation sur le territoire français. Dans ce cadre, Forum réfugiés-Cosi a accueilli en 2010 27 Palestiniens réfugiés en Irak.

Depuis 2011, le programme AIR est renouvelé chaque année dans le département du Rhône. Fondé sur des critères de vulnérabilité sanitaire et sociale, l'accord-cadre ne cible pas *a priori* de pays d'origine ou de pays de premier accueil. Par suite, le programme AIR est ouvert à toute personne reconnue réfugiée par le HCR et particulièrement vulnérable.

À la différence des bénéficiaires des autres programmes de réinstallation, qui arrivent en France après un entretien réalisé par l'OFPRA dans le pays de premier accueil, les bénéficiaires de l'accord-cadre empruntent la procédure ordinaire de demande d'asile, bien que la probabilité de se voir protégés par l'OFPRA soit de quasi 100%. Par suite, les phases de l'accompagnement s'engagent plus tardivement.

Le programme AIR s'appuie sur de nombreux partenariats et sur la mobilisation des citoyens. En 2020, les associations partenaires ont mis à disposition des logements temporaires dès l'arrivée des réfugiés, en attendant l'accès à un logement pérenne, ce qui permet d'éviter un hébergement collectif dans le dispositif national d'accueil (DNA). Les bénévoles ont animé des activités de découverte de l'environnement, d'aide aux courses et aux déplacements, d'apprentissage du français. L'équipe salariée a été étoffée par un technicien en intervention sociale et familiale (TISF) pour favoriser l'appropriation du logement, l'ancrage dans le quartier et la dynamique familiale.

## ARISE - ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS SYRIENS (2016-2021)

En 2015, la France a pris l'engagement, au sein du programme européen de réinstallation de 50 000 réfugiés syriens, d'accueillir 10 000 de ces réfugiés en provenance de Turquie, du Liban et de Jordanie entre 2016 et 2019. Lancé en juillet 2016, le programme ARISE avait pour objectif l'accueil et l'accompagnement, par Forum réfugiés-Cosi et son partenaire Alfa3a d'un peu plus de 500 personnes. Fin décembre 2019, cet objectif était atteint. Le programme ARISE a cependant été prolongé jusqu'à juin 2021, du fait du contexte sanitaire et de la vulnérabilité de certains ménages ayant besoin d'un accompagnement plus long.

## RACINE - RÉINSTALLATION ET ACCOMPAGNEMENT POUR UNE INTÉGRATION EFFECTIVE (2019-2022)

Fin 2019, un nouveau programme de réinstallation a été mis en place : RACINE 2019, dédié à l'accueil dans le département du Rhône de 77 personnes arrivées du Tchad et du Niger entre octobre 2019 et janvier 2020. Tous les bénéficiaires ont été accueillis directement en logement en bail glissant. La crise sanitaire ayant mis un coup d'arrêt aux démarches d'insertion, le projet, prévu pour s'achever fin 2020, a été prolongé jusqu'à septembre 2021.

Suite au renouvellement, fin 2019, de l'engagement de la France d'accueillir 10 000 réfugiés réinstallés entre 2020 et 2021, Forum

réfugiés-Cosi a reconduit le programme, qui présente deux particularités par rapport aux actions précédentes. Ainsi, la liste des pays de premier asile a été élargie à l'Égypte et au Rwanda, qui s'ajoutent ainsi à la Jordanie, au Liban, à la Turquie, au Niger et au Tchad. De plus, le pilotage du programme français, jusque-là mis en œuvre par l'administration centrale, a été confié aux directions régionales, *via* des appels à projet.

Forum réfugiés-Cosi a été retenu pour accueillir et accompagner en 2020 238 personnes : 35 en Ardèche, 39 dans le Cantal, 129 dans le Rhône et 35 dans le Tarn-et-Garonne. Cependant, du fait de la fermeture des frontières internationales en application des mesures sanitaires, les transferts n'ont pu être organisés, et de nombreuses missions de l'OFPRA dans les pays de premier accueil ont été annulées, réduisant le nombre de bénéficiaires identifiés. Par suite, le gouvernement français a divisé l'objectif initial par deux, soit 5 000 personnes accueillies en deux ans.

Dans ce contexte, Forum réfugiés-Cosi a dû annuler son engagement dans les départements de l'Ardèche et du Tarn-et-Garonne. Les accueils ont été maintenus dans le Cantal et dans le Rhône au bénéfice de respectivement 28 et 55 personnes.

## HEVI (2019-2021)

Mis en œuvre en 2020, le programme HEVI (« espoir » en langue yézidie), dédié à l'accueil de familles irakiennes yézidiennes, fait suite à l'engagement pris en octobre 2018 par le président de la République auprès de Nadia Murad, présidente de l'association Nadia's Initiative et prix Nobel de la Paix en 2018, en faveur de l'accueil d'une centaine de femmes veuves avec leurs enfants. Forum réfugiés-Cosi a accueilli six familles dans le département du Rhône. Prévu pour s'achever en novembre 2020, le programme a été prolongé jusqu'en mai 2021. ■



# L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

## LE CENTRE DE MISE À L'ABRI ET D'ÉVALUATION

**Ouvert en avril 2018 à Lyon dans le cadre d'un marché public passé par la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) de la Métropole de Lyon, marché qui a été renouvelé en février 2019, le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) a une double mission : d'une part, accueillir les jeunes étrangers primo-arrivants se déclarant mineurs isolés, les mettre à l'abri pendant cinq jours, les orienter et les accompagner dans leurs besoins essentiels (repas, hébergement...); d'autre part, participer à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement.**

Réalisées au moyen d'entretiens individuels et d'observations pluridisciplinaires dans le cadre de l'hébergement, les évaluations font l'objet d'un rapport transmis aux services de la DPPE afin qu'ils se prononcent sur la minorité et l'isolement des jeunes. En cas de reconnaissance de leur minorité, la Métropole les prend en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Les créations de places d'hébergement en aval du dispositif ont permis une meilleure fluidité au sein du CMAE, si bien que tous les jeunes qui se sont présentés se sont vu proposer une mise à l'abri. Dès lors, l'évaluation a pu être conduite, conformément au projet initial, dans un environnement propice à l'expression du jeune. Tous les jeunes dont l'âge a été évalué en 2020 étaient hébergés durant la période d'évaluation, ce qui permet d'affiner celle-ci par des observations faites dans le cadre de la vie quotidienne.



La crise sanitaire a modifié le fonctionnement du CMAE. La fermeture des frontières a entraîné une baisse significative des arrivées entre mars et mai. Confinés, les jeunes se sont investis dans de nouvelles activités, et l'équipe a su faire preuve d'imagination pour proposer des temps adaptés au contexte et répondant aux besoins des jeunes. L'organisation a été ajustée tout au long de cette crise pour faire face aux exigences sanitaires, réduire au maximum les risques de propagation du virus dans l'enceinte du site, et poursuivre les missions du CMAE dans les meilleures conditions.

On observe en 2020 une évolution du public accueilli : si les jeunes subsahariens restent majoritaires, le nombre de jeunes maghré-

bins a augmenté. Un nombre croissant de jeunes souffrent de troubles du comportement pouvant se traduire par des conduites autodestructrices ou agressives. Leur prise en charge a demandé une attention particulière, des postures d'accompagnement adaptées, des orientations aux soins ciblées.

Les professionnels du CMAE sont restés attentifs aux besoins des jeunes, qui portent souvent les stigmates de leur parcours migratoire. De nombreux ateliers et groupes de médiation psycho sociale ont été proposés (équithérapie, escrime, sophrologie, contes, parcours de vie en photos, ...).

## L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS DANS LA DEMANDE D'ASILE

**Dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi met en œuvre une mission de conseil et d'accompagnement dans la demande d'asile de mineurs non accompagnés (MNA), au moyen d'un poste rattaché à la mission Asile.**

Sur orientation des services de la Métropole, un diagnostic administratif est effectué pour chaque mineur identifié comme pouvant relever d'une demande d'asile. Les jeunes qui en font le choix sont accompagnés dans leur procédure à l'OFPRA et le cas échéant à la CNDA. Douze salariés de l'association, habilités en tant qu'administrateurs *ad hoc*, peuvent par ailleurs être mobilisés pour la représentation légale de ces jeunes.

Un service d'information et de conseil est assuré auprès des professionnels des services Enfance de la Métropole ; il permet d'améliorer l'accès au droit et l'expression des besoins de protection des MNA, et participe au renforcement des compétences des professionnels.

Cet accompagnement spécialisé se révèle particulièrement important pour des jeunes qui, outre la vulnérabilité inhérente à leur condition de mineur isolé, ont été marqués par les violences vécues dans leur pays d'origine, sur leur parcours d'exil, et parfois jusqu'en France.

Plus d'une centaine de jeunes sont suivis chaque année dans le cadre de cette convention, soit environ 15% du total des demandes d'asile instruites à l'OFPRA concernant des mineurs non accompagnés en France. ■







## LA SANTÉ MENTALE : LE CENTRE ESSOR

**Une part importante des personnes en demande d'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences. Pour mieux accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans leur parcours d'insertion, Forum réfugiés-Cosi s'est doté de moyens spécifiques de prise en charge de cette souffrance psychique.**

Succédant à la mission de soutien psychologique aux publics hébergés dans les années 1990, le centre de santé ESSOR a été créé en 2007 à Villeurbanne (Rhône) et agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) dès 2008. Il vient en aide à toute personne exilée manifestant des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil ou victime de violences ou de torture, en proposant une assistance médicale et psychologique directe. Pluridisciplinaire (médecins généralistes, psychologues, psychiatre, kinésithérapeute et art-thérapeute), l'offre de soins permet une prise en charge globale et multidimensionnelle. Le recours à l'interprétariat professionnel est proposé au patient dans la langue de son choix. Acteur du système de santé publique, le centre s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun.

La crise sanitaire Covid-19 a eu une forte influence sur l'orientation des publics. Une diminution de 34% par rapport à 2019 a été observée, les partenaires n'ayant pu assurer les adressages à hauteur des besoins durant une partie de l'année. Le centre de santé lui-même a dû adapter son activité ; cependant, malgré une fermeture temporaire au public durant un mois et demi, qui a provoqué un différé des entrées dans le dispositif de soin, l'équipe a poursuivi l'activité à distance. Afin de maintenir le lien avec les patients les plus fragilisés, des téléconsultations et une permanence téléphonique dédiée aux professionnels accompagnant les publics ont été assurées. Une organisation de l'accueil physique adaptée aux exigences sanitaires a été mise en place lors de la réouverture au public.

On observe parmi les personnes accueillies une aggravation des troubles somatiques ou psychiques et une hausse du nombre d'individus provenant de zones de conflits armés ou présentant des parcours d'exil particulièrement traumatiques, comme les victimes de torture en Libye ou les rescapés de naufrage en mer Méditerranée. L'absence d'hébergement (25 % du public orienté en 2020 est sans domicile fixe) et la précarisation accrue des conditions de vie en France renforcent la détérioration de l'état de santé mentale, y compris après la stabilisation de la situation administrative. Ainsi certains patients, bien que bénéficiant d'une protection internationale ou ayant été régularisés, notamment au titre de la santé, restent confrontés durablement à des situations d'extrême fragilité, avec un risque important de renoncement aux soins. Pour toutes ces raisons, le centre de santé développe des liens avec des



partenaires du champ médico-social et de la santé, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des patients et d'échanger sur les situations complexes ou sur les préoccupations sanitaires nouvelles.

En 2020, le partenariat a été actif avec les services hospitaliers (urgences psychiatriques, centre de prévention du suicide, centres médico-psychologiques, équipes mobiles psychiatrie précarité, permanences d'accès aux soins de santé, spécialités, ...) ; avec les dispositifs de prise en charge privés ou associatifs spécifiques (Médecins du Monde, Armée du Salut, Secours Catholique, Secours populaire, Foyer Notre-Dame des sans-abris, Le Refuge, ...) ; ainsi qu'avec des psychologues intervenant dans des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Des contacts ont eu lieu également avec les médecins traitants pour favoriser la cohérence et la pérennité des parcours de soin.

Plusieurs rencontres ont été organisées auprès de plus de 200 professionnels investis dans le soutien et l'intégration des personnes exilées, afin de mieux cerner les besoins des publics et de préciser les modalités de prise en charge thérapeutique. Ces rencontres ont été l'occasion d'apporter conseil et appui aux intervenants en diffi-

culté dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. L'équipe du centre de santé ESSOR a par ailleurs poursuivi ses activités de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs intervenant auprès de personnes exilées en souffrance psychique (travailleurs sociaux, salariés de centres d'hébergement, professionnels de santé, juristes, etc.). Les salariés ont participé à plusieurs événements, conférences, colloques, réunions d'experts, et se sont impliqués dans des dispositifs de santé publique tels que le Programme territorial en santé mentale, aux fins d'améliorer la prise en compte des problématiques en santé mentale et de renforcer les capacités de repérage et d'orientation du public vers les dispositifs appropriés.

L'action de formation auprès des officiers de protection de l'OFPPA sur le thème « Accueillir les récits de souffrance » s'est également poursuivie.

En décembre 2020, suite aux besoins identifiés dans la Métropole de Clermont-Ferrand et le département du Puy-de-Dôme, Forum réfugiés-Cosi a inauguré le centre ESSOR 63, une structure de soins en santé mentale pour accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique victimes de violences intentionnelles. Il propose des consultations individuelles et familiales aux adultes, aux adolescents et aux enfants de plus de six ans, et bénéficie pour son développement de l'expertise du centre de santé ESSOR de Villeurbanne. ■



## L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.**

Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage avec les cinq autres associations présentes en CRA (ASSFAM-Groupe SOS, La Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte - France, Solidarité Mayotte), Forum réfugiés-Cosi témoigne sur le quotidien de la rétention et alerte, à chaque fois que nécessaire, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues. Forum réfugiés-Cosi a, pour la dixième année consécutive, participé avec les autres associations à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

La direction comptait en 2020 25 salariés : 22 sont répartis dans les six CRA, et deux sont affectés au siège en soutien aux équipes de terrain. Le service accueille des stagiaires (élèves-avocats, étudiants en droit). Une présence est assurée du lundi au samedi dans les centres. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés. Une astreinte de direction est assurée le samedi.

Les délais très courts pour mener des démarches juridiques, conjugué à un nombre élevé d'entrées quotidiennes, compliquent souvent l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (information, rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste aussi à permettre aux personnes de

rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 h), alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

L'année 2020 clôt le marché public 2017-2019, qui avait été prolongé d'un an. Elle a surtout été marquée par la crise sanitaire et par ses conséquences, largement relayées dans les rapports des services de la direction. Dans ces lieux inadaptés et anxiogènes, la gestion des situations de contamination a souvent été laborieuse.

Alors que la France était confinée, les autorités ont continué de placer des étrangers en CRA, malgré la demande conjointe des associations présentes en CRA et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté de suspendre les placements en période de confinement. Les CRA de Marseille, Nice, Perpignan et Sète ont finalement été fermés durant le premier confinement, les policiers intervenant en CRA étant appelés à renforcer les équipes chargées de veiller au respect des règles de confinement. Ces centres ont rouvert au cours du mois de juillet. Des cas de contaminations ont été enregistrés au CRA de Marseille, affectant l'équipe intervenante.

Le contexte sanitaire et ses conséquences ont compliqué l'exercice de la mission dans les CRA, du fait de l'exiguïté. Le respect des mesures barrières a nécessité une attention particulière pour le lieu de restauration, les bureaux partagés, et la protection des salariés.

En 2020 a par ailleurs démarré la construction d'un nouveau CRA de 140 places à proximité de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.

**3 771** personnes ont été rencontrées par les équipes de Forum réfugiés-Cosi en 2020, sur les 3 985 (dont 8 enfants) placées dans les six CRA. Sur ces 3 977 personnes (hors mineurs), 243, encore présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ne sont pas intégrées aux données concernant le nombre de libérations, d'éloignements, et la durée moyenne de la rétention en 2020.

Même si les capacités des CRA ont été fortement réduites du fait de la crise sanitaire, un défaut de discernement souvent constaté de la part de préfectures de placement depuis l'attentat de Marseille du 1<sup>er</sup> octobre 2017, et plus encore après les attentats commis en 2020, a eu pour effet un allongement important de la durée d'enfermement.

Si le nombre de placements a diminué de 37% du fait de l'épidémie et de la fermeture des frontières, la durée moyenne d'enfermement a fortement augmenté par rapport à 2019. Dans certains CRA, comme celui de Marseille, elle atteint 27 jours contre 20 en 2019, ajoutant aux tensions récurrentes.

Tous les centres ont enregistré une baisse du nombre de placements : Lyon (-20%), Marseille (-51%), Nice (-46%), Nîmes (-28%), Perpignan (-50%) et Sète (-50%). Dans certains CRA, l'importance de cette diminution s'explique aussi par leur fermeture durant presque trois mois, les effectifs policiers ayant été affectés aux renforcements des contrôles frontaliers et intérieurs durant le premier confinement. La baisse globale du nombre de placements n'a pas eu pour corollaire une baisse des tensions. Celles-ci s'expliquent le plus souvent par l'allongement de la durée de la rétention et par le placement de personnes vulnérables, psychologiquement fragiles. Ces situations ont un effet sur tous les intervenants en CRA.

207 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de l'association, la plupart étant arrivées après la fermeture des bureaux et ayant été éloignées le lendemain matin, avant l'arrivée des intervenants. 70% d'entre elles sont restées moins de 24h en CRA, faisant l'objet de placements dits « de confort » dans le cadre de transferts Dublin ou Schengen.

Près de 31% des personnes enfermées ont été effectivement éloignées, contre 46% en 2019. Près de 47% l'ont été vers un pays de l'UE. Les Albanais ont représenté 43% de celles qui ont été renvoyées en dehors de l'UE (57%). Le taux de libération par les différents juges a été de 50%, contre 31,5% en 2019. Malgré ce taux important, les juges n'ont pas toujours sanctionné les administrations pour le non-respect des procédures ni sur les défauts de perspectives d'éloignement du fait de la fermeture des frontières. Ainsi, entre le 14 mars et le 31 décembre, 390 Algériens ont été placés, et deux personnes seulement ont été éloignées en dehors de l'UE. L'attitude des juges explique en partie des causes de l'augmentation consécutive de la durée de rétention.

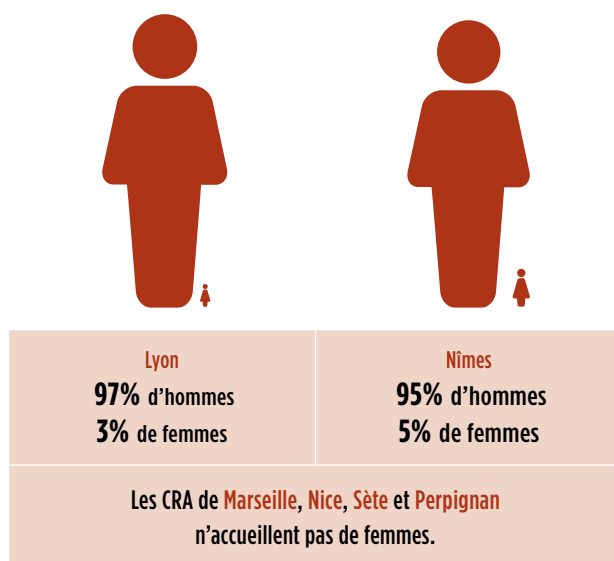
La durée moyenne d'enfermement s'est élevée à près de 23 jours (27 au CRA de Marseille). On constate de nouveau qu'enfermer plus longtemps ne permet pas d'éloigner davantage, mais génère souvent de graves conséquences pour la santé des personnes.

Les trois principales nationalités représentées ont été les Algériens (872 personnes soit 22%), suivis des Tunisiens (598 personnes soit 15%) et des Albanais (489 personnes soit 12%). Le nombre de ressortissants communautaires a un peu augmenté, représentant 8% des personnes enfermées (262, dont 137 Roumains) contre 6,5% en 2019. Au moins 135 parmi eux (dont 75 Roumains) ont fait l'objet d'interdictions de circuler en France, pour des durées comprises entre 3 et 36 mois.

## Composition familiale

Habilités à recevoir des familles, les CRA de Lyon et de Nîmes ont accueilli 8 enfants en 2020 (5 à Lyon, 3 à Nîmes) retenus avec leurs parents. Les autres CRA n'accueillent que des hommes isolés. Celui de Nîmes est privilégié par les préfectures de la zone pour le placement des femmes et des familles.

Sur les 14 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée en CRA, 12 ont été libérées par les juges, et 2 (dont la minorité a été confirmée par des tests osseux) par la préfecture.



## Nationalités

**106** nationalités ont été représentées en 2020 (contre 114 en 2019). Les trois premières nationalités (Algérie, Tunisie, Albanie) représentent 49% des personnes retenues. En 2020, les Albanais arrivent en troisième place (en première place à Lyon), devant les Marocains.

Nationalités	Nbre de personnes	%
Algérienne	872	22%
Tunisienne	598	15%
Albanaise	489	12%
Marocaine	436	11%

Les trois principales nationalités par centre		
Lyon	Albanaise	27%
	Algérienne	15%
	Tunisienne	10%
Marseille	Algérienne	28%
	Tunisienne	16%
	Marocaine	8%
Nice	Tunisienne	32%
	Algérienne	11%
	Marocaine	7%

Nîmes	Algérienne	26%
	Marocaine	17%
	Tunisienne	16%
Perpignan	Algérienne	33%
	Marocaine	21%
	Tunisienne	7%
Sète	Algérienne	27%
	Marocaine	22%
	Tunisienne	14%

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2020 (Le nombre d'actes connaît une nette diminution par rapport à 2019)							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
<b>Information sur les droits</b>	1 011	655	330	938	279	177	3 390
<b>Aide à la demande d'asile*</b>	87	44	25	16	13	7	192
<b>Recours contentieux</b>	<b>Référé/REP</b>	0	2	3	1	2	8
	<b>Saisine CEDH</b>	296	178	141	220	35	906
<b>Appel CA</b>	615	596	235	498	182	57	2 183
<b>Préparation entretien JLD</b>	883	623	310	889	229	164	3 098
<b>Saisine JLD placement / Art 13</b>	692	429	141	514	137	111	2 024
<b>Aide au dépôt de plainte</b>	1	0	2	4	2	0	9
<b>Sollicitation OFII / préfecture / ministère</b>	6	7	4	4	1	2	24
<b>Saisine CGLPL / DDD</b>	2	2	2	0	0	0	3
<b>Autres demandes**</b>	6	3	0	15	35	0	59
<b>Total</b>	<b>3 599</b>	<b>2 539</b>	<b>1 193</b>	<b>3 099</b>	<b>915</b>	<b>554</b>	<b>11 896</b>

REP : recours pour excès de pouvoir / CEDH : cour européenne des droits de l'Homme / CA : cour d'appel / JLD : juge des libertés et de la détention / CGLPL : Contrôleur des lieux de privation de liberté / DDD : Défenseur des droits.

Le nombre de demandes d'asile a fortement diminué (-45%) en 2020 (234 contre 427 en 2019). Sur les 234 demandes enregistrées, 192 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. Aucun statut de réfugié n'est enregistré en rétention en 2020.

\*\* Demande d'aide juridictionnelle, relevé Eurodac.

## L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du Ceseda, Forum réfugiés-Cosi est habilitée depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur pour intervenir dans les zones d'attente (ZA). L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère. Chaque association habilitée dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Forum réfugiés-Cosi est la seule association intervenant à Lyon, grâce à une équipe de huit salariés volontaires, ainsi qu'à Sète (une salariée volontaire). Suspendue à Marseille depuis novembre 2017, cette intervention s'effectue ponctuellement. Les volontaires assurent des permanences téléphoniques pour accompagner les étrangers faisant l'objet d'un maintien en zone d'attente

suite à un refus d'entrée sur le territoire dans l'exercice de leurs droits, notamment celui de l'admission au titre de l'asile. Ils s'appuient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association, qui peut être amenée à intervenir auprès des services de la Police aux frontières et/ou du ministère de l'Intérieur pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives ou, plus souvent, pour des problèmes liés aux conditions de maintien en zone d'attente.

À Lyon, où il n'existe toujours pas de visibilité sur le nombre de personnes placées en ZA, surtout dans le contexte de crise sanitaire avec les frontières fermées, les volontaires de l'association ont accompagné une vingtaine de personnes non admises, parmi lesquelles des mineurs, dans le cadre notamment des demandes d'admission au titre de l'asile. À Sète, 19 personnes ont été accompagnées durant l'année. ■



# LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

L'action internationale fait partie du mandat de Forum réfugiés-Cosi, dont les statuts prévoient de « promouvoir et défendre les droits de l'Homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, par le partenariat avec des organisations de la société civile ». L'engagement de l'organisation en faveur du respect des droits fondamentaux des personnes vulnérables dans certains pays d'origine ou de transit des demandeurs d'asile s'articule à la volonté d'améliorer, par une meilleure connaissance des contextes locaux, les compétences mises en œuvre par ses équipes impliquées en France dans l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile.

## LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE



**SURVIVOR**  
ENHANCING SERVICES FOR MIGRANTS AND GBV SURVIVORS

### Le projet SURVIVOR

*Améliorer la qualité et l'accessibilité des services de prise en charge des réfugiés et des migrants victimes de violences basées sur le genre en Grèce*

Ce projet de deux ans, financé par le Programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne, est coordonné par quatre structures : DIOTIMA (ONG), International Rescue Committee Grèce (ONG), le Centre de recherche pour l'égalité des genres KETHI (supervisé par le ministère de l'Intérieur grec), et le Secrétariat général du genre et de l'égalité

(agence gouvernementale liée au ministère de l'Intérieur grec). Le projet vise à améliorer les dispositifs mis en place en Grèce par le biais notamment d'un dialogue transnational et européen incluant le partage d'expertise, de bonnes pratiques, d'outils et de ressources.

Partenaire européen du projet, Forum réfugié-Cosi participe au partage de pratiques et d'expertise sur le contexte français, par des visites d'étude et la participation à des réunions d'échanges et de conférences en ligne. Forum réfugiés-Cosi a participé en 2020 à une série de webinaires sur différentes problématiques liées aux violences basées sur le genre (mariage forcé, mutilations génitales féminines, violences conjugales, abus sexuels sur les mineurs), et sur les enjeux de santé mentale.

### Le projet TRIPS

IDENTIFICATION OF TRAFFICKED INTERNATIONAL PROTECTION BENEFICIARIES' SPECIAL NEEDS



*Mieux identifier et prendre en compte les besoins spécifiques de bénéficiaires d'une protection internationale victimes de traite des êtres humains dans leur processus d'intégration*

S'inscrivant dans la continuité du projet européen TRACKS (achevé en 2018) qui visait à mieux répondre aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile victimes de traite, ce nouveau projet a débuté en janvier 2020 pour une période de deux ans. Il est coordonné par Forum réfugiés-Cosi et mis en œuvre avec quatre partenaires : le Conseil des migrants d'Irlande, le Conseil italien pour les réfugiés, la Commission des églises auprès des migrants (Belgique), et l'Organisation d'aides aux réfugiés (République tchèque). Le projet TRIPS vise à sensibiliser les acteurs nationaux et européens impliqués dans les dispositifs d'intégration, à donner une voix aux victimes de traite pour identifier leurs besoins spécifiques en

matière d'intégration, à améliorer les capacités des professionnels à identifier ces besoins et à y répondre, et à contribuer à rendre les pratiques des États membres de l'UE plus adaptées et cohérentes dans l'accompagnement et le soutien des bénéficiaires d'une protection internationale victimes de traite.

Malgré les difficultés de mise en œuvre liées à la crise sanitaire, les partenaires ont mené en 2020 un important travail de recherche et d'échanges avec différents acteurs de la société civile et avec les autorités nationales et européennes sur les politiques et sur les pratiques. Chaque partenaire national a constitué un groupe de travail réunissant des praticiens et des institutionnels spécialisés dans l'intégration, la traite des êtres humains et la protection internationale, afin d'identifier les bonnes pratiques et les défis rencontrés. Les partenaires ont également sollicité des victimes de traite bénéficiaires d'une protection pour tenir des entretiens portant sur leur expérience du parcours d'intégration et ainsi mieux comprendre leur besoin d'accompagnement et d'orientation.

Cette première phase a permis d'élaborer un rapport européen comparatif et une boîte à outils. Celle-ci a fait l'objet d'échanges lors de la réunion à mi-parcours du projet, tenue en ligne du

## Le projet SAFE



**SAFE - foSTER cooperAtion For improving accEss to protection**

*Renforcer la collaboration européenne sur l'accès à la protection par le développe-*

*ment de systèmes de parrainage privé pour les bénéficiaires d'une protection internationale.*

En 2018 et 2019, Forum réfugiés-Cosi a animé un groupe de travail fédérant une vingtaine d'organisations impliquées dans la mise en œuvre des voies complémentaires à la réinstallation (réunification familiale, mobilité étudiante, couloirs humanitaires). En continuité avec la dynamique d'échanges impulsée par ce groupe de travail, l'organisation a coordonné le montage d'un projet franco-italien

30 novembre au 3 décembre, avec les partenaires du projet, des experts européens et des représentants de la Commission européenne et du HCR.

en réponse à un appel à propositions du Fonds asile migration intégration (FAMI) de l'Union européenne. Sélectionné en 2020, le projet a débuté en janvier 2021.

Réalisé en partenariat avec six organisations (Croix-Rouge française et italienne, FCEI, FEP, OXFAM, UNIMED), il entend renforcer la collaboration entre opérateurs de la réinstallation et des voies complémentaires afin de promouvoir celles-ci comme étant des solutions durables proposées aux réfugiés. L'action s'articulera autour d'échanges nationaux, européens et internationaux entre protagonistes des voies complémentaires et des dispositifs de parrainage privé ; de formation et de renforcement des compétences de ces différents acteurs ; d'un plaidoyer.

## LES PROJETS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

### LIBAN

#### ► **Projet REVIV (RÉfugiés – Victimes – Vulnérables)**

Forum réfugiés-Cosi a engagé depuis 2017 une collaboration avec le Centre libanais pour les droits humains (CLDH) et son centre de santé Nassim. Dans la continuité de ces premiers échanges, les deux organisations collaborent autour d'un projet commun : conçu en 2018, le projet REVIV a débuté en 2019.

Il bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement, de la Métropole de Lyon, de la Région Occitanie, de la Fondation Saint-Irénée, du Fonds de dotation du Barreau de Lyon et du Fonds de dotation pour la justice internationale.

Le projet REVIV entend protéger et défendre l'accès au droit des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban. Il se décline autour de trois axes d'intervention :

- Un accompagnement juridique pour renforcer l'accès au droit des personnes vulnérables, pallier les carences de l'aide juridictionnelle et offrir une protection juridique à certains groupes marginalisés (réfugiés, migrants, détenus, indigents, ...) ;
- Un plaidoyer pour prévenir les risques de mauvais traitements, de détention arbitraire et de torture, en sensibilisant les autorités, en incitant à une évolution des comportements parmi les forces de sécurité, et en soutenant les premières actions de l'Institution nationale des droits de l'Homme (INDH) et du Mécanisme de prévention de la torture (MPT) ;
- Un suivi psychologique des victimes de torture et de mauvais traitements, accompagné d'échanges entre soignants sur les approches thérapeutiques au Liban comme en France.

Depuis le début du projet, le Liban est profondément destabilisé par une crise multidimensionnelle politique, économique, sociale et sanitaire. En quelques mois, plus de la moitié de la population est passée sous le seuil de pauvreté. La situation s'est encore dégradée suite aux explosions de Beyrouth du 4 août 2020, dont les conséquences sociales sont alarmantes.

Près de 300 000 personnes se sont retrouvées sans abris. Les besoins de protection des plus vulnérables parmi lesquels les réfugiés et travailleuses domestiques migrantes se sont accrus. Dans un tel contexte, le CLDH s'est adapté pour assurer la continuité de sa mission et poursuivre la mise en œuvre du projet. Pour répondre aux nouvelles situations d'urgence, des adaptations ont été apportées pour la deuxième année du projet. Les activités d'accompagnement juridique et d'accès aux soins de santé mentale ont été renforcées. Durant l'année 2020, le CLDH a effectué 504 consultations juridiques gratuites pour des personnes vulnérables ; offert une assistance juridique à 880 détenus privés d'avocat ; réalisé 102 consultations psychologiques pour des personnes victimes de torture et 191 séances d'accompagnement social.

### NIGER

#### ► **Conseil et accompagnement pour un accès sécurisé à la protection internationale**

Depuis 2017, Forum réfugiés-Cosi expérimente, avec le soutien du bureau du HCR au Niger, la mise en œuvre des voies complémentaires à la réinstallation, et plus particulièrement la réunification familiale et la mobilité étudiante. L'activité du bureau à Niamey,

appuyé par une équipe au siège, consiste à :

- Identifier des candidats éligibles et les accompagner dans leurs démarches ;
- Mobiliser un réseau de partenaires facilitant l'identification de ces candidats ;
- Encourager la mobilité étudiante à travers l'implication d'un réseau pluri-acteurs en Europe.

Les conclusions d'un bilan réalisé fin 2019 mettaient en lumière les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre concrète des voies complémentaires, notamment de la réunification familiale et de mobilité étudiante. En 2020, la situation sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 a entravé l'aboutissement de plusieurs procédures de réunification familiale. Toutefois, une première expérience de mobilité étudiante vers la France a été engagée et, malgré les difficultés rencontrées, le bilan de l'année, bien que modeste, est encourageant.

Forum réfugiés-Cosi a su s'adapter aux restrictions imposées par la pandémie. Les formations des points focaux du HCR et de membres d'ONG basés hors de Niamey ont pu se dérouler à distance en visioconférence.

Le bureau de Niamey a accueilli 94 personnes en quête d'informations sur les voies complémentaires. 25 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé. 14 cas n'ont pu être éligibles, en raison d'informations insuffisantes ou des critères restrictifs imposés par les États concernés ; deux demandes ont été rejetées par les États ou universités sollicités ; six dossiers ont été réorientés vers la réinstallation. Enfin, dix dossiers étaient en cours de suivi fin 2020, certains depuis près d'un an en raison de délais d'instruction administrative rallongés par la crise sanitaire ou de difficultés d'accès aux consulats situés dans d'autres pays de la sous-région dans lesquels engager les procédures.

En termes de mobilité étudiante, Forum réfugiés-Cosi a collaboré avec l'École 3A (Lyon), laquelle a intégré en bachelors deux étudiants réfugiés au Niger, auxquels elle offre les frais de scolarité pour deux années. L'association les accompagne dans leurs démarches administratives et l'accès au logement.

En parallèle, Forum réfugiés-Cosi a réalisé un diagnostic sur la possibilité d'initier un corridor universitaire pour l'accueil d'étudiants réfugiés dans la région Auvergne- Rhône-Alpes. L'Université de Clermont-Auvergne ayant manifesté son intérêt, un groupe de travail a été constitué avec elle pour envisager l'accueil d'étudiants réfugiés au Niger pour l'année universitaire 2021-2022.

### ► **Promotion et protection des droits des migrants (PROMIG)**

Depuis 2019, le bureau de Forum réfugiés-Cosi à Niamey cherche à élargir son champ d'action. Dans cette optique, un partenariat a été initié avec l'ONG nigérienne Jeunesse enfance migration développement (JMED) autour du projet PROMIG, qui entend appuyer l'engagement de la société civile dans la promotion et la protection des droits des migrants.

L'objectif est de structurer les organisations de la société civile autour de la défense des droits des migrants, de renforcer leurs possibilités d'action, et de les mobiliser dans la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme.

Retenu en novembre 2019 par le Fonds européen de développement (FED), le projet n'a pu débuter en 2020 comme initialement envisagé, et démarrera en janvier 2021.

## GUINÉE

### ► **Organisations de la société civile – Migration (ORMI)**

Attentif aux enjeux des migrations depuis la Guinée, Forum réfugiés-Cosi a initié une collaboration avec le Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJ-GUI). Une note d'intention ayant été retenue en 2019 par l'Agence Française de Développement (AFD), une proposition de projet a été élaborée durant le 1er semestre 2020.

Face à l'essor de la migration des jeunes guinéens, aux carences des autorités guinéennes et à un besoin de concertation entre collectivités territoriales et associations en France, le projet ORMI propose d'intervenir simultanément dans les deux pays pour accompagner les sociétés civiles française et guinéenne dans les réponses qu'elles apportent. Il s'agit d'encourager des réponses concertées pluri acteurs afin d'informer les jeunes en Guinée sur les risques migratoires ; de faciliter leur prise en charge en France ; de les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle ; de contribuer à une meilleure compréhension des réalités de ce phénomène.

Le projet ORMI a été retenu en décembre 2020 par le comité ONG de l'AFD. Il devrait débuter au cours de l'année 2021 lorsque les cofinancements auront été mobilisés.

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

### ► **Projet Utunzaji : accueil des personnes déplacées internes par les communautés locales (phase de conception)**

Une réflexion a été initiée en 2020 autour d'une action en faveur des personnes déplacées internes en RDC, pays dans lequel l'association a soutenu plusieurs dizaines d'acteurs locaux entre 2001 et 2018.

Confronté à des violences massives et récurrentes, le territoire de Beni (Nord-Kivu) connaît un afflux important de déplacés internes, essentiellement pris en charge par les communautés locales et bénéficiant peu de l'aide internationale. Partant de ce constat, Forum réfugiés-Cosi s'est rapproché de deux organisations congolaises avec lesquelles ont été définis les contours du projet Utunzaji, qui entend renforcer dans la ville de Beni les possibilités de prise en charge des personnes déplacées internes par la communauté locale.

Une note d'intention ayant été retenue par l'AFD, une proposition de projet sera finalisée en 2021. ■



## LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

### LA MISSION ASILE

**Rattachée à la Direction générale, la mission Asile a poursuivi son action transversale d'appui à la qualité des procédures d'accompagnement à la demande d'asile et aux droits afférents. Le soutien juridique et l'expertise d'accompagnement ont été fortement sollicités par les équipes du terrain. Cette expertise s'est également exercée auprès des directions au siège, du service formation et du centre de santé Essor, et dans sa dimension externe.**

La mission est intervenue auprès des équipes à l'occasion de l'ouverture de sites ou de besoins de renforcement de compétences sur des thèmes particuliers. Elle est venue en appui pour des cas de vulnérabilités spécifiques ou des difficultés de procédure, par un soutien à l'accompagnement et par des interventions auprès des instances de l'asile.

Elle a été fortement mobilisée par les changements de réglementation entraînés par la première période d'état d'urgence sanitaire, afin de sécuriser les accompagnements aux procédures pendant le premier confinement puis à la sortie de celui-ci.

Le suivi de l'application de la réforme de l'asile de 2018 s'est poursuivi, concernant notamment la demande concomitante de titre de séjour, la demande d'asile familiale, les conditions matérielles d'accueil, la dématérialisation des convocations et des notifications de l'OFPPA, la vidéo-audience à la CNDA, le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés.

Les premières réunions du groupe de travail interne Asile se sont tenues avec les référents Asile et Dublin des SPADA et des centres d'hébergement. Une demi-journée d'information a été organisée dans le Rhône par la référente 'Traite des êtres humains' (TEH) auprès des chargés d'accompagnement.

La coordination des demandes d'accompagnement par un tiers pour les entretiens à l'OFPPA s'est poursuivie, bien que le nombre de bénévoles de l'équipe de Paris n'ait pas permis de répondre à plus d'un quart des demandes. La recherche de nouveaux bénévoles pour renforcer les capacités d'accompagnement a été lancée.

S'agissant de l'action extérieure, la cheffe de mission asile a coordonné la contribution de l'association au Plan d'action vulnérabilités élaboré par le gouvernement. Elle a participé aux réunions du groupe de travail mis en place pendant le confinement par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour suivre la situation humanitaire et l'accès aux droits et à la procédure d'asile.

La mission a été sollicitée dans le cadre de travaux du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA) concernant les vulnérabilités. Elle a contribué au rapport de la plateforme de la société civile auprès de la Commission européenne pour la lutte contre la TEH et à l'enquête annuelle sur les victimes de TEH conduite par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF).

Enfin, une part importante du travail de la mission a porté sur l'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (*Cf. supra*).

### L'INFORMATION JURIDIQUE

**Au sein de la mission Asile, la responsable du conseil et de la veille juridiques mène un travail de veille sur les mesures légales et réglementaires, sur les décisions jurisprudentielles françaises et européennes et sur les décisions des instances de l'asile.**

L'actualité juridique a été dominée en 2020 par les effets juridiques de la situation sanitaire, avec la mise en place de dispositions dérogatoires pendant le confinement et l'état d'urgence sanitaire. L'année a vu la poursuite de la mise en œuvre de la réforme asile et immigration de 2018 : expérimentation de la dématérialisation des convocations et notifications OFPPA, accord sur la vidéo-audience à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), adoption du schéma

#### Quelques chiffres

**10** bulletins et **24** notes de veille réglementaire,  
**652** conseils juridiques délivrés

national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés. De nouvelles jurisprudences notables sont intervenues, avec les décisions de la CNDA concernant l'Afghanistan et les mutilations sexuelles féminines, des décisions du Conseil d'État répondant aux difficultés rencontrées par les étrangers pour obtenir des rendez-vous en préfecture, ainsi que la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)



pour manquement à ses obligations d'accueil et d'hébergement de demandeurs d'asile. Les modifications touchant les droits sociaux ont également été mises en place, notamment le délai de carence PUMa pour les demandeurs d'asile. L'information juridique est analysée et diffusée aux équipes au moyen de fiches contenant un résumé, une analyse, des repères et les liens utiles. En 2020, dix bulletins de veille réglementaire ont été diffusés, présentant les évolutions juridiques essentielles concernant le droit d'asile et les sujets connexes intéressant nos domaines d'action. La section « Réponses aux questions », alimentée grâce aux sollicitations des salariés, offre un lien plus direct avec les questionnements

rencontrés sur le terrain. 24 notes de veille ont été diffusées sur des sujets d'actualité nécessitant un traitement immédiat et plus complet. La responsable du conseil et de la veille juridiques a apporté des réponses à 652 sollicitations sur la demande d'asile et les droits connexes, dont 608 internes adressées par les équipes du terrain ou du siège : 421 concernaient un questionnement juridique et 187 la pratique de l'accompagnement. La permanence téléphonique hebdomadaire a permis de répondre à 44 sollicitations extérieures. Enfin, 24 fiches de signalement réglementaire ont été traitées, en réponse à des situations complexes rencontrées par les équipes d'accompagnement.

## L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION GÉOPOLITIQUES

**Ouvert au public, le centre de documentation Floribert Chebeya (Lyon 8<sup>ème</sup>) permet l'accès à près de 2 500 références d'ouvrages, de revues ou de rapports relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile et aux migrations.**

En 2020, 51 acquisitions ont enrichi le fonds. Le centre de documentation effectue à destination des salariés, bénévoles et administrateurs de l'association une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, qui s'est traduite par l'envoi de 49 revues de presse internationales hebdomadaires et de 6 bulletins d'informations géopolitiques. Six fiches pays ont été réalisées ou actualisées sur l'Albanie, le Mali, la Guinée, la Russie, l'Afghanistan et la Géorgie. Le centre a répondu à 61 sollicitations de salariés sur des dossiers spécifiques, tout en poursuivant son engagement au sein de différents réseaux, comme Ritimo (en

continuant d'alimenter la base de données commune), ou le Réseau français pour l'Afrique centrale (RéFAC). Deux boîtes à outils ont été réalisées et mises en ligne à disposition des salariés et bénévoles : l'une sur l'autoformation à la recherche d'informations sur les pays d'origine (IPO), l'autre sur les violences faites aux femmes, contenant de nombreuses sources, vidéos et fiches pratiques.

### Quelques chiffres

**49** revues de presse internationales  
**51** nouvelles acquisitions **6** fiches pays  
**22** visites et **26** emprunts **17** nouvelles adhésions  
**6** bulletins d'information géopolitique  
**61** recherches géopolitiques suite à sollicitation  
**2 500** références d'ouvrages



## LES CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats en accès libre sur des questions géopolitiques ou relatives au droit d'asile et, cette année, sur les publics vulnérables. Trois conférences ont été organisées, ouvertes aux salariés, aux bénévoles, aux partenaires associatifs et aux avocats, avec un total de 2 937 participants. Du fait de la situation sanitaire, les conférences se sont tenues en ligne, suscitant l'élargissement du public à toute la France (en direct et en différé). Les sujets ont été :

- ▶ *Comprendre la migration guinéenne (1 600 personnes l'ont suivi en direct ou visionné) ;*
- ▶ *Le Mali au fil des crises. Quelles perspectives pour demain ? (437 personnes – idem) ;*
- ▶ *De l'exil à l'asile. Les difficultés de parcours des personnes LGBTI (938 personnes – idem).*

## LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose aux professionnels et aux bénévoles qui accompagnent les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes, des formations dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

L'année 2020 a connu une forte diminution de l'activité (-25%) en comparaison avec 2019, du fait de la situation sanitaire et de la difficulté d'organiser des formations en présence des participants. L'activité s'est cependant rapidement adaptée aux nouvelles ressources numérisées, proposant des formations en ligne dès le mois d'avril. Toutefois, les formations sur les postures professionnelles, difficiles à mener sous ce format, ont été pour la plupart reportées en 2021, de même que les formations des officiers de protection de l'OFPPA et des salariés de la CNDA sur l'accueil des récits de souffrance. Par ailleurs, la responsable des formations

juridiques a contribué à la formation organisée par le ministère de l'Intérieur, en collaboration avec l'UNHCR et l'OFPPA, sur la demande d'asile des mineurs non accompagnés en Haute-Garonne. Le service a accompagné l'ouverture des places dédiées aux femmes en demande d'asile victimes de violences et/ou de TEH par des formations multidisciplinaires. Un soutien du Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA) n'a permis la formation que de 25 bénévoles de l'association, les autres formations ayant été reportées en 2021. ■



## Quelques chiffres

Un total de **1 624** personnes formées et **140** formations organisées  
pour **221** jours de formation, dont :

- **99** formations dispensées au sein des structures externes, soit **161** jours de formation et **1 129** participants
- **7** formations « catalogue », soit **14** jours de formation et **76** participants
- **21** formations dispensées pour les salariés de Forum réfugiés-Cosi, soit **37** jours de formation et **194** participants
- **10** interventions de formation, soit **6** jours de formation et **200** participants
- **3** formations dispensées pour des bénévoles de l'association, soit **3** jours de formation et **25** participants

**10** régions d'intervention      **43** formateurs  
**38** structures formées et des interventions dans **5** écoles/universités



# LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et la production des services ressources ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. L'association est régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année.

## LE PLAIDOYER EN FRANCE

**La crise sanitaire ayant marqué l'année 2020 a donné lieu à un important travail de veille et d'analyse pour en mesurer l'impact sur les droits des personnes accompagnées par l'association. Des recommandations ont été adressées aux pouvoirs publics sur les enjeux en matière d'accueil des demandeurs d'asile, d'instruction des demandes, d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, d'accès à la santé et d'éloignement des étrangers en situation irrégulière.**

Début 2020, Forum réfugiés-Cosi s'est engagé dans deux démarches contentieuses auprès du Conseil d'État, seul ou avec d'autres organisations. L'association a formé un recours contre la décision du Conseil d'administration de l'OFPRA qui maintient une liste des « pays d'origine sûrs » inchangée, alors que la situation dans plusieurs États concernés ne correspond plus à la définition légale de cette notion. Elle a également pris part à un recours contestant la légalité du décret instaurant un délai de carence pour l'accès à l'assurance maladie des demandeurs d'asile, estimant cette disposition contraire au droit européen. Ces deux recours n'avaient pas encore fait l'objet d'une décision en 2020.

Les échéances électorales de l'année 2020, avec les scrutins municipaux et métropolitains, ont été l'occasion d'échanger avec les candidats et de plaider pour une implication des communes dans l'accueil des deman-

deurs d'asile et des réfugiés. Des débats ont été organisés à Lyon dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre, une initiative rassemblant une soixantaine d'organisations à l'échelle nationale pour porter des propositions communes sur les enjeux environnementaux et sociaux. La mise en œuvre de la loi de septembre 2018 a encore entraîné un important travail de veille et à des échanges réguliers auprès des autorités au sujet des difficultés rencontrées. Forum réfugiés-Cosi a été de nouveau auditionné par le ministère de l'Intérieur pour partager son expertise juridique dans le cadre de la recodification du droit des étrangers.

Comme chaque année, l'activité de plaider lors du dernier semestre s'est concentrée sur le suivi du projet de loi de finances, à travers une analyse des crédits prévus, la publication d'une note de positionnement et des échanges avec les parlementaires.

Les positions de l'association ont été portées au cours de rencontres avec des acteurs des droits fondamentaux en France et lors d'interventions publiques. La mission plaider a participé à l'élaboration de documents d'information et de sensibilisation sur le droit d'asile, notamment une vidéo décrivant la procédure française et publiée sur le site de l'association en août 2020

## LES PUBLICATIONS

### XX<sup>ème</sup> État des lieux de l'asile en France et en Europe

La vingtième édition du rapport annuel de l'association a été publiée le 20 juin 2020 à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés. Elle dresse un bilan de vingt ans d'asile et un état des lieux de la situation actuelle, et s'interroge sur l'avenir de ce droit fondamental. Plusieurs experts de haut niveau ont contribué à cette édition exceptionnelle, préfacée par le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Filippo Grandi. La première partie porte un regard rétrospectif sur l'évolution durant vingt ans de l'instruction des demandes, de l'accueil des demandeurs d'asile, des politiques européennes et des discours politiques et médiatiques sur ces sujets. La deuxième partie dresse un état des lieux du droit d'asile aujourd'hui en France et en Europe ; on y trouve également les principales jurisprudences françaises et européennes relatives à l'asile. La troisième partie interroge l'avenir de la protection internationale, avec des réflexions sur la persistance future des conflits actuels, sur les possibles évolutions des politiques d'asile en France et en Europe, et sur les enjeux liés aux déplacements

environnementaux. L'ouvrage s'enrichit de la participation de nombreux artistes, écrivains, dessinateurs, peintres ou photographes, notamment grâce à l'appui du Musée national de l'histoire de l'immigration. La couverture et les différentes parties sont illustrées par des photographies de REZA, photographe mondialement connu.

Cette publication exceptionnelle, réunissant près de 40 contributeurs, a fait l'objet d'une diffusion importante avec une remise gratuite à plusieurs acteurs de l'asile grâce au financement du FAMI, mais également de vente par correspondance et en librairie à Lyon et à Paris. Après un tirage initial de 700 exemplaires, 300 exemplaires ont été imprimés pour répondre à la demande. Une conférence de lancement organisée le 18 juin 2020, où plusieurs contributeurs du rapport sont intervenus, a réuni en ligne plusieurs centaines de participants.





## Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention.

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'activité 2020 a été rendu public lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 22 septembre. Il est coédité depuis dix ans par le comité de pilotage rassemblant les associations intervenant en CRA (ASSFAM-Groupe SOS, La Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et Solidarité Mayotte).

Les cinq associations font le constat de violences et de tensions quotidiennes, dans un contexte d'augmentation de la durée de rétention. Le doublement de la durée maximale d'enfermement, porté à 90 jours par la loi de 2018, n'a pas produit les effets annoncés en termes d'efficacité de l'éloignement, 91% des retours ayant eu lieu avant le 45<sup>ème</sup> jour en 2019.

## PLAIDOYER EUROPÉEN ET INTERNATIONAL : LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

**En 2020, Forum réfugiés-Cosi a poursuivi ses activités de plaidoyer européen à travers un travail de veille, d'analyse, de développement de réseaux, et de diffusion de l'expertise auprès des institutions européennes et des représentants français en charge des questions européennes.**

Le bulletin mensuel 'Europe' fournit une analyse régulière des évolutions politiques et réglementaires européennes en matière d'asile et de migration. Diffusé à l'ensemble des salariés de l'association et auprès de partenaires, il est disponible en ligne sur le site Internet de l'association. Forum réfugiés-Cosi a publié trois documents de plaidoyer : pour un système d'asile européen solidaire et respectueux des droits fondamentaux (mai 2020), sur le Pacte européen sur la migration et l'asile (septembre 2020), et sur le Plan d'action européen sur l'intégration et l'inclusion (novembre 2020). L'association a cosigné trois documents inter-associatifs : sur la situation à la frontière entre la Grèce et la Turquie (mars 2020), sur le Pacte européen sur la migration et l'asile (octobre 2020), et la « Déclaration de Rome » (décembre 2020).

Dans la continuité du Forum mondial sur les réfugiés, l'association a participé à des réunions de suivi organisées par le HCR sur la mise en œuvre des engagements en matière de réinstallation et de voies complémentaires. L'association a également participé à la conférence annuelle tripartite sur la réinstallation qui s'est déroulée en mai et juin 2020 à travers des sessions en ligne.

### ECRE

**Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ ECRE) est un réseau de 107 organisations réparties dans 40 pays, qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe.**

ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. Membre actif du réseau depuis 1997, Forum réfugiés-Cosi a contribué aux activités de plaidoyer auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2020. ECRE a poursuivi d'importantes activités de plaidoyer institutionnel dans le cadre des

négociations sur le cadre financier pluriannuel européen 2021-2027, sur l'impact de la crise sanitaire sur les systèmes d'asile dans les États membres, sur la politique migratoire extérieure, sur la mise en œuvre du Règlement Dublin III et du Règlement Procédures, et sur le Pacte européen sur la migration et l'asile. Forum réfugiés-Cosi s'est activement impliqué dans ces activités par une participation active aux réunions, l'envoi de contributions, et la co-organisation d'un séminaire en février 2020 à Paris sur le financement européen de l'asile et de l'intégration, avec ECRE et PICUM (Plate-forme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers). Enfin, Forum réfugiés-Cosi a participé à l'Assemblée générale du réseau qui s'est tenue en ligne le 27 mai 2020.

### Le projet AIDA

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données comparative à jour sur le droit d'asile et sur la mise en œuvre de celui-ci dans un nombre croissant de pays.**

23 pays sont désormais couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Forum réfugiés-Cosi rédige et met à jour le rapport sur la France. Disposer d'une information à jour permet d'appuyer les activités de plaidoyer tant au niveau national qu'europpéen, et de servir de référence aux juridictions européennes et nationales.

En 2020, la base de données en ligne a été consultée près de 900 000 fois et a été citée dans plus de 150 rapports, 60 articles de presse et près de 600 décisions de justice.

## Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), auquel l'association participe depuis 2012. Fort de 150 membres présents à travers 41 pays, l'ENS sensibilise le public au phénomène de l'apatridie et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens.

Depuis 2017, l'ENS administre un outil en ligne d'évaluation, au regard des normes internationales, des politiques des États européens sur l'apatridie. En 2020, Forum réfugiés-Cosi a participé à la mise à jour annuelle de l'outil sur les politiques françaises. L'association a également créé sur son site internet une page dédiée à l'apatridie régulièrement actualisée. Dans le cadre de son partenariat annuel avec l'ENS, Forum réfugiés-Cosi a traduit et disséminé trois outils issus du projet Stateless Journeys à destination des professionnels de l'asile et des demandeurs d'asile, afin de mieux identifier les personnes apatrides ou exposées au risque d'apatridie dans le système d'asile. Forum réfugiés-Cosi a initié une étude nationale sur la prise en compte des enjeux d'apatridie dans les politiques de rétention et de retour en France. Enfin, Forum réfugiés-Cosi a participé à la conférence annuelle générale de l'ENS qui s'est tenue en ligne le 5 novembre 2020.

## La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). À ce titre, l'association répond aux consultations

régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En 2020, Forum réfugiés-Cosi a répondu à la sollicitation du BEA relative à son rapport annuel sur l'asile couvrant les développements de l'année 2019, et a poursuivi son engagement dans le groupe d'experts dédié aux vulnérabilités mis en place par le BEA en 2018, en participant à quatre réunions de travail, en envoyant des contributions sur les enjeux de santé mentale, sur le mariage forcé et les mutilations génitales féminines, sur les politiques de prise en charge de la vulnérabilité, enfin en prenant part à l'élaboration d'outils d'identification et d'orientation sur la vulnérabilité. L'association a également participé à une série de webinaires sur le mariage forcé et sur les mutilations génitales féminines, et sur l'identité de genre dans la demande d'asile. Forum réfugiés-Cosi a participé à la présentation en ligne du rapport annuel du BEA (juin 2020) et à une réunion thématique en ligne du forum consultatif sur l'impact du COVID-19 (juillet 2020) ainsi qu'à la réunion annuelle du forum (octobre 2020). Forum réfugiés-Cosi est aussi membre de la **plateforme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains**, inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. C'est un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé aux deux réunions annuelles en ligne en juin et en octobre 2020. L'association a également contribué au troisième rapport d'avancement de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive 2011/26/UE relative à la lutte contre la traite (mai 2020), et a fait part de ses recommandations sur la nouvelle stratégie européenne de lutte contre la traite des êtres humains.

## FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2020, Forum réfugiés-Cosi a publié 16 communiqués de presse portant notamment sur les pays d'origine sûrs, l'asile aux frontières, la situation des plus vulnérables pendant la crise du covid-19, l'impact de la crise sanitaire sur la demande d'asile et l'accès aux droits, la journée mondiale du réfugié 2020 et la sortie du 20<sup>ème</sup> État des lieux de l'asile en France et en Europe, la situation en centres de rétention administrative, le Pacte européen sur la migration et l'asile, l'accord de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) sur la vidéo audience, mais aussi la disparition de Jean Costil, ancien président de l'association.

L'association a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias. Parmi les nombreux sujets couverts : l'impact de la crise sanitaire sur les demandeurs d'asile, l'activité et les conditions en centres de rétention administrative, le rapport d'un collège de praticiens sur les politiques migratoires, auquel a contribué le directeur général de l'association, la sortie du 20<sup>ème</sup> État des lieux de l'asile en France et en Europe, la journée mondiale du réfugié, la fermeture du CAO de Châteaudouble, etc.

On recense au total :

- **134 articles** dont 77 dans la presse régionale et 57 dans la presse quotidienne nationale et internationale ;
- **20 reportages et émissions** diffusés sur les chaînes de télévision régionales, nationales et européennes ;
- **20 interviews et émissions** diffusées sur les radios locales et nationales.

**De nombreux articles** ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, réseaux sociaux, etc.)

## LES OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de la lettre d'information électronique (n°57 à n°67) sont parus en 2020. Ce support diffuse à plus de 4 000 destinataires une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, et sur les actualités de l'association.

L'association a publié le 20 juin 2020 la 20<sup>ème</sup> édition de son rapport annuel « L'asile en France et en Europe » préfacée pour l'occasion par le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, **Filippo Grandi** (Cf. supra). La parution (1 000 ex.) a été suivie d'une campagne de communication en ligne.

Refondu en 2019, le nouveau site Internet fête sa première année d'existence le 20 juin 2020. En 2020, le site a été consulté par 165 000 utilisateurs distincts (+75% par rapport à 2019), soit 282 000 sessions ouvertes (+60%) et 990 000 pages consultées (+50%).

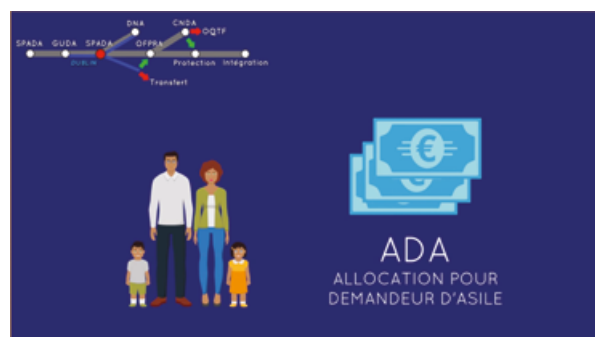
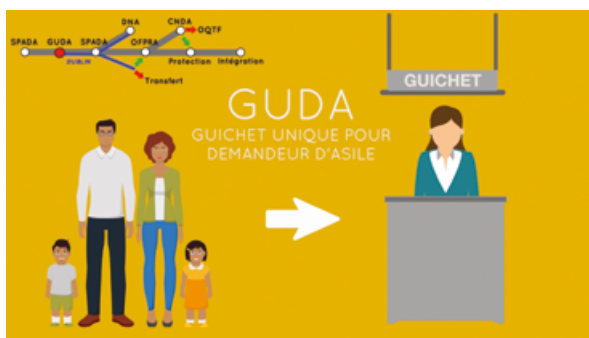
La communication sur les réseaux sociaux s'est encore amplifiée grâce à l'ouverture d'un compte Instagram et à la campagne de sensibilisation organisée dans le cadre de la semaine du réfugié (six vidéos diffusées en complément des publications journalières) et de la sortie du rapport annuel 2020. Les événements organisés en ligne et rediffusés en direct sur des réseaux sociaux ont contribué à renforcer notre présence et notre impact en ligne.

L'association recensait, au 31 décembre 2020, 6 152 abonnés à **Facebook** (+23%), 3 265 à **Twitter** (+15%), 1 000 abonnés à **Instagram**, 300 abonnés à **Youtube** et 7 774 abonnés à **LinkedIn** (+104 %).

L'augmentation du rythme et du nombre de publications a permis d'accroître fortement le nombre d'interactions avec les abonnés, à travers les réactions, les commentaires et les partages. ■

### Vidéo sur la procédure de demande d'asile en France

Cette vidéo réalisée en motion design par le réalisateur Daniel Gillet pour Forum réfugiés-Cosi, permet de comprendre la procédure de demande d'asile en France. Ce nouvel outil de communication qui a reçu le soutien de la Ville de Lyon, a été visionnée plus de 7 000 fois depuis son lancement sur Youtube en août 2020.





# ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

En raison du contexte sanitaire, les événements ont été moins nombreux en 2020, mais Forum réfugiés-Cosi a su s'adapter, développer de nouveaux outils et utiliser de nouveaux canaux de diffusion pour continuer à sensibiliser le grand public à la situation des réfugiés en France, en Europe et dans le monde.

## SEMAINE DU RÉFUGIÉ

Dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié (20 juin), Forum réfugiés-Cosi qui, compte tenu des restrictions liées à la crise sanitaire, n'a pas pu organiser sa traditionnelle Marche des parapluies à Lyon, a déployé une campagne numérique autour de la sortie événement de son rapport « *L'asile en France et en Europe. 2000-2020, état des lieux et perspectives* ».

Du 15 au 20 juin, Forum réfugiés-Cosi a abordé chaque jour une des thématiques traitées dans le rapport annuel, sous la forme de vidéos, de publications, de témoignages et d'un quiz. Ces publications et activités étaient à découvrir sur le site Internet de l'association et sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn).



**Samedi 20 juin**, journée mondiale du réfugié, l'association a diffusé sur la toile une série de films et d'images des salariés de l'association, de demandeurs d'asile et réfugiés accompagnés et de partenaires, autour du bien connu parapluie blanc « Protégeons les réfugiés ! ». Des témoignages de réfugiés mobilisés pendant la crise sanitaire du Covid-19 pour venir en aide aux plus vulnérables ont également été publiés.



**Judi 18 juin**, une visio-conférence sur « L'asile en France et en Europe - 2000-2020 : état des lieux et perspectives » organisée sur Zoom a donné la parole à plusieurs contributeurs du rapport : Pascal BRICE, ancien directeur général de l'OFPPA, Laura CALABRESE, enseignante-chercheuse à l'Université libre de Bruxelles (ULB), Laurent DELBOS, responsable du plaidoyer à Forum réfugiés-Cosi, Béatrice GIBLIN, géographe, directrice de la revue Hérodote et fondatrice de l'Institut français de géopolitique (Université Paris VIII), Yves PASCOUAT, directeur des programmes Europe de Res publica, Matthieu TARDIS, chercheur à l'IFRI, Bérangère TAXIL, professeure de droit international à l'Université d'Angers et Catherine WOOLLARD, Secrétaire générale du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE).



Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble des relais de cette campagne : Anciel, Association Foyer Notre-Dame Strasbourg, le Barreau de Lyon, le CASP, le Collectif 20 juin Toulouse, la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DiAIR), Désinfox Migrations, Étrangers en errance, EuRAC, FAIRE – Fund for Action and Innovation by Refugee Entrepreneurs, FORIM, Génération.s, Habitat et Humanisme, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Immigration, mythes et réalités, la Résidence, l'Institut français des relations internationales (IFRI), l'Académie des Possibles, Migrations en questions, Observatoire des Camps de réfugiés, l'Office français de l'immigration et l'intégration (OFII), le Parti Socialiste, Réfugiés Bienvenue, le Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), SAFED 24, Le Secours catholique du Rhône, URHAJ Grand Est et bien d'autres !



## CONFÉRENCE DE PRESSE AUTOUR DE LA SORTIE DU RAPPORT ANNUEL SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

L'ASSFAM-Groupe SOS solidarités, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, la Cimade et Solidarité Mayotte, ont présenté le 22 septembre à Paris (aux Nautes), devant une quinzaine de journalistes, leur dixième rapport annuel conjoint sur les centres et locaux de rétention administrative.



## QUINZAINE DE L'INTÉGRATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Forum réfugiés-Cosi a participé à plusieurs actions dans le cadre de la Quinzaine organisée par la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

### ● Le 7 octobre 2020

– Alain RÉGNIER, Délégué interministériel pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DiAIR), Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, Renaud PAYRE, vice-président de la Métropole de Lyon et Marc NOAILLY, président de Forum réfugiés-Cosi, ont signé **le renouvellement du Contrat territorial et d'intégration des réfugiés (CTAIR)**.



– Le ministère du Travail ayant lancé un appel à projets au sein du **Plan d'investissement dans les compétences (PIC)**, les lauréats, dont Forum réfugiés-Cosi au titre du programme Accelair, ont échangé sur leurs initiatives respectives en Auvergne-Rhône-Alpes, en format visio-conférence.

### ● Le 8 octobre

La DiAIR a réuni les acteurs de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (dont le PRIR – Programme régional d'intégration des réfugiés - et Accelair) autour du thème « **Le territoire, clef d'une intégration réussie** ». Dans le cadre de cette Agora, Forum réfugiés-Cosi a participé aux ateliers « Vie publique et participation des personnes réfugiées » et « CTAIR : des personnes réfugiées, un an après ».

### ● Le 13 octobre

Forum réfugiés-Cosi a présenté à la Direction des migrations et de l'intégration de la préfecture du Rhône le projet « **Être actrice de son parcours** », mis en œuvre avec le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Lyon et cofinancé par la DIRECCTE. Ce projet visait à favoriser l'intégration, l'expression et la confiance en soi des femmes bénéficiaires d'une protection internationale qui participaient à l'opération.



## ● Le 14 octobre

Forum réfugiés-Cosi est intervenu lors de la visio-conférence organisée par la Ville de Clermont-Ferrand, aux côtés de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAIR) et de la préfecture du Puy-de-Dôme, sur le thème de « **la participation des personnes réfugiées** ».



## ● Le 15 octobre

**20 bénéficiaires d'une protection internationale** accompagnés par les programmes **Accelair 69** et **PRIR 63** de Forum réfugiés-Cosi ont intégré, cette année encore, l'équipe des bénévoles du **festival Lumière**. L'équipe du festival, la préfecture du Rhône et de la Région, les entreprises et associations partenaires de cette action, renouvelée depuis plusieurs années à l'initiative de l'Institut Lumière dans le cadre de la quinzaine régionale de l'intégration, se sont retrouvées au café Lumière (Lyon 8<sup>ème</sup>) pour un moment convivial autour des réfugiés et réfugiés bénévoles.



## AUTRES ÉVÈNEMENTS

Forum réfugiés-Cosi est intervenu, par les voix de son directeur général, du responsable du plaidoyer, du service communication et d'autres représentants de l'association dans des colloques et journées professionnelles. L'association a par ailleurs été organisatrice ou partenaire d'événements de sensibilisation sur l'enjeu de la protection internationale des personnes contraintes de fuir leur pays, et de présenter les missions de l'association :

- **Des interventions auprès du grand public et d'étudiants** : Forum des associations de l'Université Catholique de Lyon (UCLY) ; Tour de France du Pacte du pouvoir de vivre ; Conférence Migrations mondiale, européenne et française (Fête de la paix et de l'hospitalité) ; présentation générale des procédures et institutions de la demande d'asile en France dans le cadre des cycles de conférences sur le droit d'asile organisés par l'association ERIS ; animation du jeu « Dans les pas d'un réfugié » auprès d'élèves de terminale du lycée Immaculée conception (Villeurbanne) ; intervention auprès des étudiants en master 2 de l'Institut des droits de l'Homme de Lyon.
- **Des événements culturels, commémoratifs** : exposition « Ce que nous sommes » ; projection des films « Avant l'exil » ; commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de La Cimade à Villeurbanne ; projection au cinéma Lumière Terreaux du film *Petit Pays* d'après le roman de Gaël Faye.
- **Des débats et journées professionnelles** : Colloque « Ville Migrations Intégration » ; Webinaire « Libertés fondamentales en Europe, migration et Covid-19 » ; Webinaire NIEM (Mécanisme National d'Évaluation de l'Intégration) 2020 : « Une politique d'intégration des réfugiés refondée ? »



## LES RESSOURCES HUMAINES

### L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés-Cosi s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou support. L'organisation générale est restée stable, sans changement majeur dans l'organigramme.

En 2020, les équipes ont dû toutefois modifier leur fonctionnement pour s'adapter à la crise sanitaire. Le télétravail a été largement déployé durant le premier confinement, et a continué à s'appliquer à partir de mai lorsqu'il était compatible avec l'activité. Les équipes ont rapidement élaboré des plans de continuité d'activité (PCA), notre activité s'étant majoritairement poursuivie.

#### Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent autour de six pôles :

► **La direction du premier accueil (DPA)** pilote les structures de premier accueil, les centres d'hébergement de première intention des demandeurs d'asile (CAES, Transit, HUDA/Dublin, Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés - CMAE). La directrice s'appuie sur deux adjoints de direction, l'un en charge des dispositifs d'hébergement du Rhône, l'autre de l'activité de premier accueil (SPADA) déployée en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**176 salariés**

► **La direction de l'hébergement accompagné (DHA)** coordonne les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA, HUDA et CPH) et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. La directrice s'appuie sur deux sous-directions : Rhône-Ardèche et Auvergne-Limousin.

**143 salariés**

► **La direction de l'intégration (DI)** met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Elle apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement et coordonne les programmes de réinstallation mis en œuvre dans les territoires. Pour accompagner son développement en 2020 (Occitanie, Auvergne), deux postes d'adjoint de direction ont été créés, l'un au siège, dédié au PRIR (Auvergne), l'autre en Occitanie.

**80 salariés**

► **La direction de l'accompagnement juridique en rétention (DACRA)** conduit dans six centres de rétention administrative (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète) une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, ainsi qu'une mission d'assistance juridique aux étrangers placés en zone d'attente.

**25 salariés**

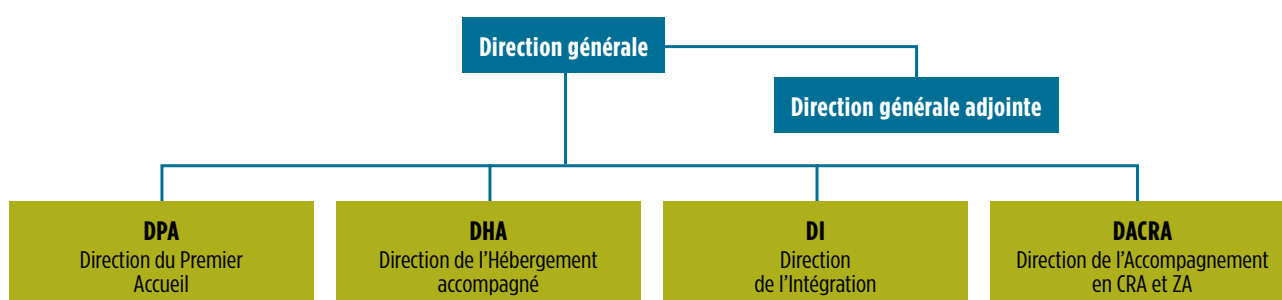
► **La direction générale** pilote les missions Communication, Plaidoyer (Lyon, Paris), Asile, le Pôle Santé, les Projets européens et internationaux et le service Formation et Documentation. En 2020, un centre de santé mentale a été ouvert à Clermont-Ferrand, et deux postes d'infirmières créés.

**42 salariés (plus 4 employés locaux au Niger)**

► **La direction générale adjointe** pilote les fonctions support (administration, comptabilité, gestion, moyens généraux, ressources humaines, qualité, systèmes d'information). En 2020 ces services, renforcés, ont su s'adapter pour proposer des réponses aux équipes de terrain afin de faire face à la crise sanitaire (renforcement du télétravail, mise en place des mesures de prévention, ...). Un chef de projet SI a été recruté pour piloter les projets de numérisation au service de la performance.

**38 salariés**

#### Organigramme des directions (31/12/2020)



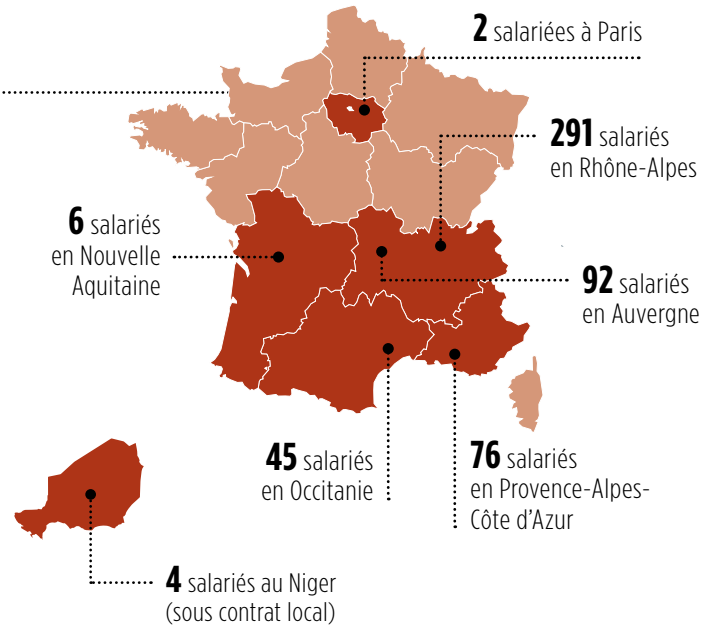
## LES SALARIÉS

**504** salariés au 31 décembre 2020 (452 au 31 décembre 2019)  
plus **4** salariés en contrat local à Niamey (Niger).

L'augmentation du nombre de salariés résulte de l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement en Occitanie, de l'augmentation du nombre de place de l'HUDA de Clermont-Ferrand et de l'ouverture de la structure de santé mentale à Clermont-Ferrand ainsi que de la consolidation de certains dispositifs.

La crise COVID-19 a fortement impacté le service RH, qui a dû s'adapter et se réorganiser : suivi de l'évolution des décisions gouvernementales, information aux salariés, cadrage du télétravail, gestion des attestations dérogatoires, suivi du chômage partiel pour garde d'enfant ou pour réduction d'activité lorsque les financements n'ont pas été maintenus.

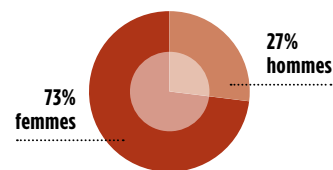
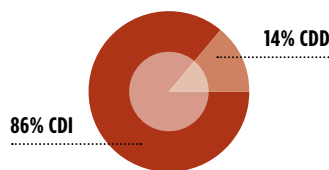
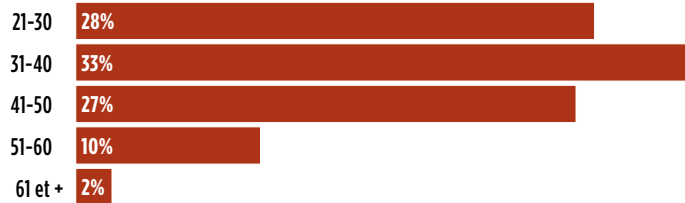
La crise a également affecté les recrutements, mis en attente. L'association a néanmoins respecté ses engagements d'embauche et a maintenu l'intégration des nouveaux collaborateurs dont l'arrivée avait été planifiée avant la crise. L'accueil de nouveaux stagiaires et de volontaires de service civique n'a pas été possible pendant la première période de confinement. L'association a toutefois maintenu son activité et accru ses effectifs. Un nombre important de personnes ont été recrutées à l'issue du premier confinement, pour combler le retard et faire face à la reprise d'activité.



**Moyenne d'âge : 38,5 ans**

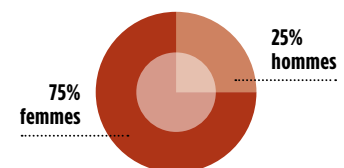
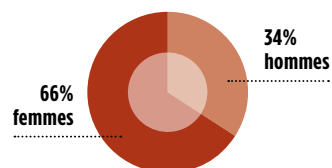
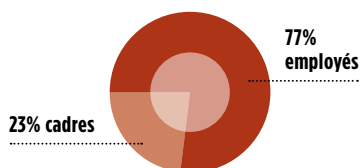
**Ancienneté moyenne : 3,8 ans**

### Tranche d'âge



Répartition par type de contrat

Répartition hommes / femmes



Répartition par catégorie socio-professionnelle

Répartition hommes / femmes chez les cadres

Répartition hommes / femmes chez les employés

Répartition par métier		
Directeur général, directeur général adjoint, directeur adjoint, adjoint de direction	23	5%
Chef de service (et adjoint), chef de mission, coordinateur, responsable	84	17%
Métiers de la santé	16	3%
Chargé d'accompagnement, chargé de projet, intervenant juridique, formateur, ...	199	39%
Chargé d'accueil / de vie collective / des moyens, agent social et hôtelier / de maintenance, TISF, intervenant éducatif	78	15%
Aide-comptable, assistant administratif / budget, assistant RH, secrétaire, secrétaire d'accueil	104	21%
<b>TOTAL</b>	<b>504</b>	<b>100%</b>

## LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **39 stagiaires** ont été accueillis en 2020, en majorité des étudiants en travail social, droit et sciences politiques, mais aussi en psychologie, anthropologie, administration, conduite de projets, etc.

**3 volontaires** en service civique ont apporté leur concours, essentiellement à des missions de sensibilisation des publics et de coordination de bénévoles. L'association ayant obtenu en 2019 son propre agrément, elle accueille dorénavant une quinzaine de volontaires par an.

Âge moyen des stagiaires et volontaires : **27 ans**

Niveau de formation des stagiaires

et des volontaires : **niveau 3<sup>ème</sup> à bac + 5**

## LA FORMATION DES SALARIÉS

Après quelques formations réalisées en présentiel, les modalités pédagogiques des formations collectives proposées en interne ont été adaptées à compter de mars 2020 pour les tenir à distance. Si toutes les formations juridiques ont pu être dispensées à distance, d'autres formations, dont la thématique s'avérait moins pertinente à réaliser en visio-conférence, ont dû être reportées en 2021

Malgré cela, **292** salariés ont pu participer à des formations :

- **24** en formation individuelle (inter-structures), dont 6 en formation diplômante et/ou qualifiante
- **274** en formation collective (intra) ; **29** formations collectives proposées en interne

### Thématiques :

- **juridique** (accompagnement des demandeurs d'asile, droit des étrangers, règlement Dublin, traite des êtres humains) ;
- **posture professionnelle et accompagnement du public** (interculturalité, accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique, accompagnement des familles en situation d'exil, gestion des tensions en centre d'hébergement, technique

d'entretien, violences faites aux femmes, laïcité) ;

- **informatique** (ateliers Excel débutant et perfectionnement) ;
- **gestion de crise** (référént COVID ; management à distance ; l'entreprise en situation d'urgence sociale) ;

Les séances d'analyse de la pratique professionnelle (cadres et non cadres), dont bénéficient toutes nos équipes de terrain, ont été réorganisées pour se tenir à distance durant la crise sanitaire, pour les équipes qui le souhaitent.

Forum réfugiés-Cosi a également proposé à l'ensemble des équipes un débriefing collectif avec intervention d'un professionnel pour permettre à chacun d'exprimer son vécu de la crise sanitaire (séances organisées pour **36** équipes entre juin et décembre 2020).

La campagne d'entretiens annuels s'est réalisée *via* l'application en ligne Ev@l et, dans un contexte où certains salariés étaient en télétravail, *via* l'outil Teams pour les entretiens à distance.

Un état des lieux du parcours professionnel de la centaine de salariés en poste depuis mars 2014 a été réalisé, en vertu de l'obligation légale s'appliquant dorénavant aux salariés atteignant 6 années d'ancienneté.



La plate-forme en ligne Taleez permet de centraliser et de classer automatiquement les candidatures. La gestion collaborative des candidatures est réalisée conjointement par l'équipe de la DRH et par les responsables en charge des recrutements. **11 284** candidatures ont été reçues et traitées en 2020, auxquelles s'ajoutent **794** candidatures spontanées, soit plus de **13 000** au total.

## LE COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Mis en place en 2019 suite aux élections organisées en fin d'année 2018, le Comité social et économique est une instance unique de représentation du personnel résultant de la fusion de trois instances : les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Il est constitué des représentants de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant onze membres titulaires, cadres et non cadres.



Le CSE se réunit au moins une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant la gestion de l'association, l'organisation du travail, les questions d'emploi et de formation professionnelle, et les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés dans l'association.

## LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

L'année 2020 a permis de finaliser un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur la qualité de vie au travail. Les négociations annuelles obligatoires sur la rémunération n'ayant pas abouti à un accord, elles ont donné lieu à une décision unilatérale de l'employeur pour permettre aux salariés de bénéficier des avancées proposées par la direction de l'association.

## LES BÉNÉVOLES

**109 bénévoles** sont intervenus pour un total de **7 503 heures**, soit ~ 5 ETP.

L'année 2020, année de crise sanitaire majeure aura été une année très particulière pour notre activité bénévole. En effet, la plupart des bénévoles n'ont pas pu poursuivre leur action cette année. De plus, la coordination bénévole, assurée par une personne en service civique jusque juillet 2020, n'a pas pu se poursuivre suite à des changements de priorités pour l'agence du service civique. Ainsi, le recueil d'information a été fait de manière simplifiée cette année.

### Lieux d'activité (liste non exhaustive)

- 50** dans un centre d'hébergement
- 25** au centre de documentation Floribert Chebeya
- 18** au Conseil d'administration et dans les Commissions
- 5** en qualité de tiers à l'entretien à l'OFPPRA
- 5** bénévoles dans la gestion Covid-19 pour la distribution d'équipement de protection individuel (EPI)
- 3** dans une structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA)
- 3** au service Communication
- ...

### Domaines d'activité

Plus de **55%** des bénévoles interviennent pour des cours de Français langue étrangère ou pour l'aide à la mobilité.

### Formation

Le soutien du Fonds de développement de la vie associative a permis de former **25** bénévoles, les autres formations ayant été reportées en 2021. ■

*L'année 2020 aura été très marquée par la crise sanitaire. Les équipes sur site tout comme les fonctions support et siège ont toutes été mobilisées pour répondre à ce nouveau contexte, totalement inédit.*

*Dès le 16 mars, la première cellule de crise a été réunie, marquant le début d'un contre-la-montre pour réorganiser notre association et nos modes de travail. Les premières réunions en visio ont eu lieu dès le 17 mars.*

*Il faut ici saluer le travail des équipes, qui ont travaillé sur des plans de continuité d'activité, puis des plans de reprise d'activité, qui ont réorganisé leur mode de fonctionnement en organisant des systèmes d'appels téléphoniques, distribuant des kits alimentaires et des attestations, expliquant aux personnes accueillies les nouveaux protocoles, recevant le public dehors avec des bureaux mobiles, confinant des étages lorsqu'il y avait des cas, organisant des tests pour des bâtiments entiers. Les équipes ont dû s'adapter, lire et appliquer les nombreuses notes de service et les protocoles qui sortaient presque quotidiennement.*

*Il faut saluer de la même manière les directions, qui ont été amenées à rédiger dans des temps très courts de nouveaux protocoles, répondre aux appels des uns et des autres, et faire le lien avec nos tutelles. Et c'est aussi grâce aux fonctions supports que l'association a pu faire face : le service des moyens généraux et le pôle administratif se sont littéralement transformés en plateforme d'achats et ont géré toute la logistique, impliquant parfois de faire de longues distances pour récupérer du gel et des masques dans le but d'approvisionner les différents sites. Le service des systèmes d'information a créé en quelques jours un logiciel de suivi des stocks et de suivi administratif des présences et absences du personnel.*

*Le service des ressources humaines et paie ont lu et analysé les nombreux documents, écrit des notes, répondu aux situations administratives des uns et des autres, saisi les arrêts de travail.*

*Les services qualité et communication ont travaillé ensemble pour transmettre des protocoles clairs et imagés.*

*L'association a ainsi réussi malgré tout à garder les services ouverts et à tenir les délais : le rapport d'activité a été édité, les comptes ont été clôturés, le comité économique et social a été consulté et les négociations périodiques ont eu lieu, les bilans ont été envoyés aux autorités, le rapport annuel sur l'asile en France et en Europe ainsi que le rapport sur les centres de rétention administrative sont sortis. Cela n'a été possible que par l'implication et l'engagement de tous.*



## LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint **37 921 K€** en 2020, soit une hausse de **5%** par rapport à 2019.

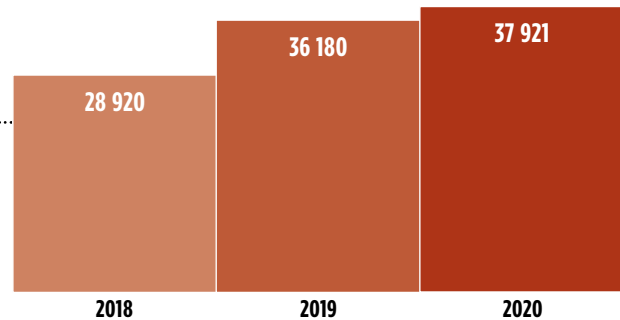
Les charges ont augmenté de 31% entre 2018 et 2020, traduction économique de l'extension du projet de l'association.

Une partie des charges 2020, afférentes à la gestion par Forum réfugiés-Cosi, en qualité de mandataire, des groupements solidaires constitués pour gérer les structures de premier accueil d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie, est déléguée aux associations cotraitantes.

L'année 2020 a vu la mise en œuvre des activités et leur gestion compliquées par la crise sanitaire liée au Covid-19. Elle a connu par suite peu d'ouvertures de programmes. Dans ce contexte très particulier, tous les services de l'association sont restés ouverts et ont continué à fonctionner, moyennant la mise en place d'une nouvelle organisation. Seuls les services du CMAE, du centre de santé ESSOR 69 et des CRA ont connu, brièvement (durant un à quatre mois), une période de chômage partiel liée à la baisse d'activité.

La fermeture des frontières a produit une baisse des flux d'arrivée. Par suite, les SPADA et le CMAE ont vu le volume de leur activité baisser, sans jamais s'interrompre complètement. Certains CRA ont fermé durant quelques semaines ou ont vu leur capacité baisser. Les sites d'hébergement ont poursuivi l'activité d'accueil et d'accompagnement, avec une baisse du taux de rotation. Les programmes de sensibilisation, de plaidoyer, de documentation et de formation sont restés très actifs, adaptant leur fonctionnement et leurs méthodes. Le siège a été très fortement sollicité pendant la période. Au total, l'association s'est fortement mobilisée pour répondre à l'urgence de la situation.

### Évolution des charges (en K€)

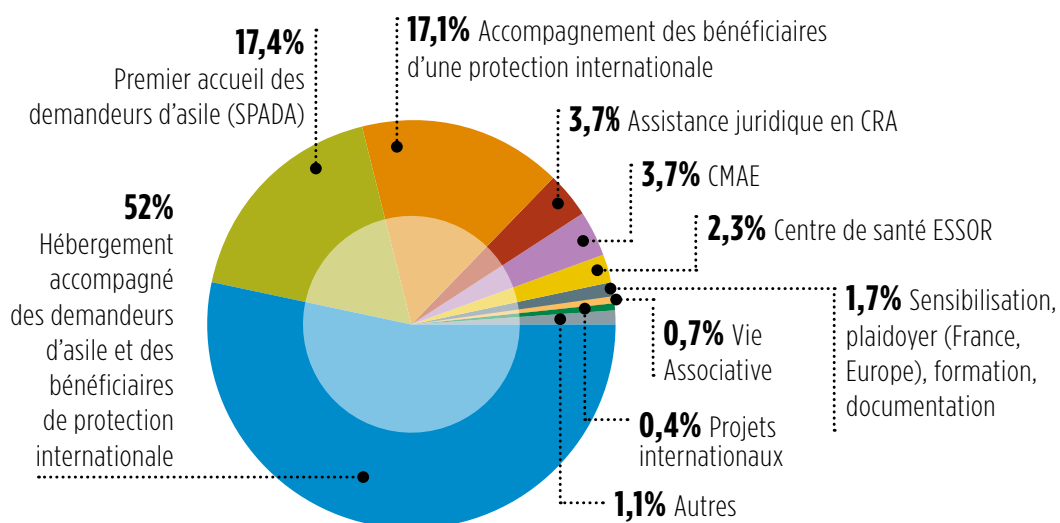


En juin 2020, l'arrêté préfectoral portant autorisation des frais de siège a été renouvelé pour une période de cinq ans.

Les principaux éléments ayant eu un impact sur l'évolution de l'activité 2020 sont :

- La transformation du CAO de Châteaudouble en un HUDA de 90 places à Toulon (Var), prévue en février 2020 et reportée à mai 2020 du fait de la crise sanitaire ;
- L'ouverture de l'HUDA de Toulouse (Haute-Garonne) de 100 places en juillet 2020 ;
- L'extension de 15 places de l'HUDA de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), qui passe à 130 places ;
- L'ouverture de 20 places dédiées à des femmes victimes de violence et/ou de traite des êtres humains dans le Rhône (Centre de Transit) – après celles ouvertes dans le Var en 2019 ;
- La mise en place du programme ACCSO, projet de renforcement de l'accompagnement en santé mentale dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côtes d'Azur ;
- L'ouverture d'un centre ESSOR à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) en décembre 2020 ;
- La fermeture du CAO de Loubeyrat (Puy-de-Dôme), fermé en juin 2020, marquant la fin de ces dispositifs.

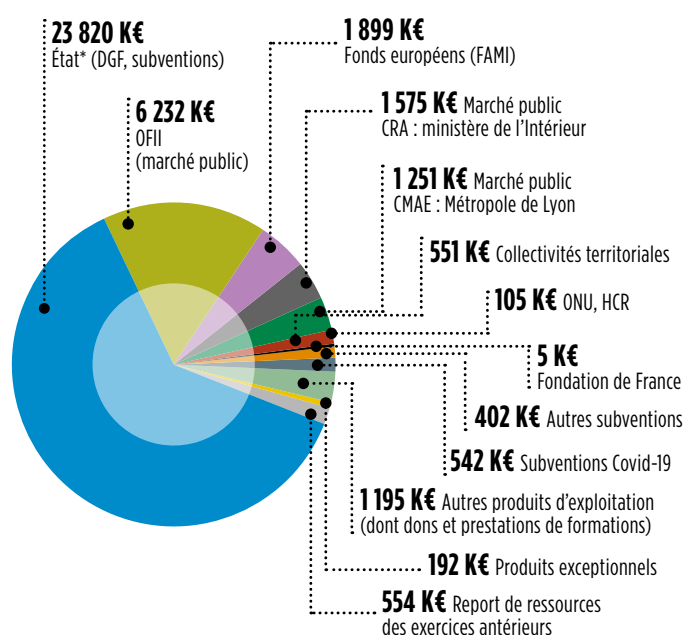
### Répartition des charges par activité



## Évolution des sources de financement (K€)

Financeurs (K€)	2018	2019	2020
État* (DGF, subventions)	19 121	22 653	23 820
<i>dont Agence régionale de santé AuRA</i>	130	180	180
<i>dont Agence française pour le développement (AFD)</i>	16	0	21
OFII (marché public)	3 460	6 170	6 232
Fonds européens (FAMI)	2 164	2 220	1 899
Marché public CRA : ministère de l'Intérieur	1 318	1 431	1 575
Marché public CMAE : Métropole de Lyon	1 527	1 592	1 251
Collectivités territoriales	281	508	551
ONU, HCR	173	126	105
Fondation de France	15	30	5
Autres subventions	121	316	402
Subventions Covid-19			542
Autres produits d'exploitation	994	1 238	1 195
<i>dont dons</i>	21	20	23
<i>dont prestations de formations</i>	209	423	246
Produits exceptionnels	43	57	192
Report de ressources des exercices antérieurs	17	17	554
<b>TOTAL</b>	<b>29 234</b>	<b>36 358</b>	<b>38 323</b>

\* hors reprise des résultats des années antérieures.



## Bilan simplifié 2020

Actif (K€)	2019	2020
Actif immobilisé	3 075	3 240
Actif circulant	13 286	15 781
<b>Total</b>	<b>16 361</b>	<b>19 021</b>

Passif (K€)	2019	2020
Fonds propres	5 426	6 337
Provisions et fonds dédiés	1 387	1 433
Dettes	9 548	11 251
<b>Total</b>	<b>16 361</b>	<b>19 021</b>

L'actif immobilisé est constitué à 81% d'immobilisations corporelles. L'actif circulant se constitue à 68% de créances et 28% de disponibilités. Au 31 décembre 2020, les « autres créances financeurs » atteignent 8 229 K€. Comme les années précédentes, les retards de versement des fonds européens par le ministère de l'Intérieur continuent à peser très fortement sur la trésorerie, les subventions en attente d'encaissement représentant un total de 6 150 K€ en cumul des exercices 2014 à 2020. Le travail engagé en 2014 a permis de mettre en place des solutions à court, moyen et long terme, afin de faire face à nos échéances.

Au passif, les fonds propres se répartissent principalement entre les fonds associatifs (3 92K€), les réserves (3 420K€), le report à nouveau (1 019K€), les provisions règlementées (44K€), le résultat de l'exercice (403K€) et les subventions d'équipement (1 059K€).

Les dettes se répartissent principalement entre les emprunts (67K€), les dettes proprement dites (7 293K€) et les produits constatés d'avances (3 891K€). ■

## Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses donateurs et mécènes.

AFEV • Agence du don en nature • Agence Française de Développement • Agence régionale de santé Rhône-Alpes • Agir ! • Ambassade de France au Niger • Application PEACH • Archichouette • ARS Aura • Assurance maladie • Banque des territoires • Caisse d'Épargne • Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône • CFDT - formation et enseignement privés • Crédit Coopératif • Direction Interministérielle de l'Accueil et de l'Intégration des Réfugiés • Direction Générale de la Santé • Département du Rhône • Ecole 3A • ECRE • Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI) • Fondation de France • Fondation Saint Irénée • Fonds de dotation du Barreau de Lyon • Fonds de dotation pour la Justice internationale du cabinet Betto Perben Pradel Filhol • GENERALI • Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) • IED (Innovation Energie Développement) • Métropole de Lyon • Ministère de l'intérieur • Ministère du travail • Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) • Préfecture du Puy-de-Dôme • Préfecture du Rhône • Région Occitanie • RITIMO • Ville de Clermont-Ferrand • Ville de Lyon • Ville de Villeurbanne.



# Les établissements et lieux d'intervention

● <b>AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</b> .....	50	Programme RACINE • 2019 .....	86
<b>Allier (03)</b>		Programme RACINE • 2020 .....	87
CADA de Montmarault .....	50	Programme AIR .....	88
HUDA de Belenaves et d'Ygrande .....	51	Centre de santé mentale ESSOR .....	89
CPH de Moulins et d'Yzeure .....	52	CRA de Lyon-Saint-Éxupéry .....	90
PRIR 03 .....	53		
<b>Ardèche (07)</b>		● <b>NOUVELLE-AQUITAINE</b> .....	91
CADA de Privas .....	54	<b>Corrèze (19)</b>	
<b>CANTAL (15)</b>		CADA de Peyrelevalde .....	91
CADA de Champagnac .....	55		
CADA de Saint-Flour .....	56	● <b>OCCITANIE</b> .....	92
CPH d'Aurillac .....	57	<b>Gard (30)</b>	
PRIR 15 .....	58	CRA de Nîmes .....	92
Programme ARISE .....	59	<b>Haute-Garonne (31)</b>	
Programme RACINE .....	60	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulouse .....	93
<b>Puy-de-Dôme (63)</b>		Programme Accelair • Occitanie .....	94
Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand .....	61	Programme Accelair .....	94
CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat .....	62	HUDA de Toulouse .....	95
CAO de Loubeyrat .....	63	<b>Hérault (34)</b>	
CAES de Clermont-Ferrand .....	64	CRA de Sète .....	96
HUDA de Clermont-Ferrand .....	65	<b>Pyrénées-Orientales (66)</b>	
PRIR 63 .....	66	CRA de Perpignan .....	98
<b>Rhône (69)</b>		<b>Tarn-et-Garonne (82)</b>	
Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon .....	67	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Montauban .....	99
Dispositif Hôtel Asile • Lyon .....	68		
CAES de Villeurbanne .....	69	● <b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b> .....	101
Centre de transit de Lyon et Villeurbanne .....	70	<b>Alpes-Maritimes (06)</b>	
CADA de Bron .....	71	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice .....	101
CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de l'Arbresle .....	72	CRA de Nice .....	102
CADA de Lyon 7 <sup>ème</sup> .....	73	<b>Bouches-du-Rhône (13)</b>	
CADA de Vaulx-en-Velin .....	74	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille .....	103
CADA de Villeurbanne .....	75	Dispositif hôtel-asile • Marseille .....	104
HUDA de Villeurbanne .....	76	CAES de Septèmes-les-Vallons .....	105
HUDA « Sas » de Lyon 8 <sup>ème</sup> .....	77	CRA de Marseille .....	106
HUDA de Saint-Genis-les-Ollières .....	78	<b>Var (83)</b>	
CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin .....	79	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon .....	107
Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile .....	80	CADA de Draguignan et Lorgues .....	108
Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE) .....	81	CAO de Châteaudouble .....	109
Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon .....	82	HUDA de Toulon .....	110
Programme Accelair .....	83	Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var .....	111
Programme ARISE .....	84		
Programme HEVI .....	85		





ALLIER (03)

## CADA de Montmarault

**Date d'ouverture :** juillet 2010

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 100 places

**Type d'hébergement :** diffus en appartements, en cohabitation ou familial

**Équipe :** 7 salariés

**Coordonnées :** CADA Montmarault, BP 61, résidence Château Charles O3390 Montmarault

Cette année l'activité du CADA est impactée par les deux périodes de confinement liées à la crise sanitaire COVID. Le taux d'occupation est de 84% contre 92% l'année précédente. Nous avons en effet depuis mars, dû veiller à l'application de protocoles sanitaires plus stricts en mettant à disposition un appartement d'isolement, et en requalifiant trois appartements familiaux (de six places) en appartements pour personnes isolées, afin de répondre aux typologies du public orienté par l'OFII.

Le taux de rotation sur la structure baisse également de près de 22 points en un an, pour s'établir à 47%. Le délai de sortie en 2020 s'est avéré plus long que les années précédentes. Le processus d'insertion des personnes après accord s'est trouvé fortement ralenti (+180 jours en moyenne). Ceci s'explique notamment par l'absence de sortie auprès des bailleurs sociaux durant près de trois mois et des retards dans les démarches notamment pour les parents déboutés d'enfants réfugiés.

### Personnes/ménages accueillis

**134** personnes accueillies (dont 44 adultes en famille, 55 enfants et 35 isolées) / 61 ménages accueillis

**51** personnes entrées / 28 ménages

**43** personnes sorties / 20 ménages

Durée moyenne de séjour : **400** jours

Taux de rotation : **47%**

Taux d'occupation : **84%**

### 26 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	17%
Guinée	11%
Afghanistan	10%
Macédoine	9%
Libye	6%

### Accompagnement juridique

**44** personnes entrées en procédure normale,

**5** en procédure accélérée, **1** personne en attente pré-GUDA,

**1** bénéficiaire d'une protection internationale

#### En nombre de personnes

**47** décisions rendues, dont 32 définitives

Dont 15 accords :

- par l'OFPRA : 9 dont, 5 protections subsidiaires

- par la CNDA : 6 dont, 6 protections subsidiaires

#### En nombre de dossiers

**30** décisions rendues, dont 19 définitives

Dont 11 accords :

- par l'OFPRA 8, dont 4 protections subsidiaires

- par la CNDA 3, dont 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **58%**

### Sorties

**15 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :**

#### Type de dispositif d'orientation des BPI :

**2** en CPH ; **7** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ;

**1** personne en appartement thérapeutique ;

**5** en foyer logement résidence sociale

**16 personnes déboutées :**

**2** sans solution / hébergement d'urgence ; **7** solutions perso/familiales ; **5** retours volontaires ; **2** en logement autonome

**12 personnes en cours de procédure :**

**10** départs volontaires (avec et sans RV) ; **2** abandons

**Délai moyen de sortie si rejet : 119 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 180 jours**

### Activité d'intégration

**25** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**4** baux signés

*Mme K est originaire d'un pays sûr, elle est arrivée avec ses enfants au CADA de Montmarault en septembre 2018. Elle a été transférée dans notre centre suite à des violences conjugales.*

*Outre l'accompagnement social et juridique qu'elle a reçu au CADA sur le volet Asile, elle a également bénéficié d'un accompagnement complexe, interdisciplinaire. Nous avons pu impliquer les services de protection de l'enfance du conseil départemental, le juge des enfants, les écoles, et le TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale), afin de lui permettre de faire valoir son point de vue culturel sur l'éducation de ses enfants.*

*Ce temps judiciaire de deux ans lui a permis de faire émerger sa problématique de femme victime de violences au sein de la procédure Asile. Elle bénéficie désormais d'une protection et formule un projet d'insertion.*

histoire de...



ALLIER (03)

# HUDA de Bellenaves et d'Ygrande

**Date d'ouverture :** janvier 2016 (ouvert en tant que dispositif AT-SA )

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée ou relevant du règlement Dublin

**Capacité d'accueil :** 40 places

**Type d'hébergement :** diffus en appartements

**Équipe :** 3 salariés

**Coordonnées :** HUDA Bellenaves, 23 rue des Forges BP 8, 03300 Bellenaves

La transformation du projet du centre d'hébergement est au cœur des pré-occupations de cette structure, implantée sur deux sites ruraux. En effet, l'activité démontre une nécessaire adaptation des pratiques compte tenu du public accueilli, majoritairement originaire de pays dits « sûrs » et en procédure accélérée. Le taux d'accord en 2020 était de 50% contre près de 98% en 2018. La durée moyenne de séjour était de 720 jours.

Les contraintes d'isolement des territoires ruraux sont incontournables dans l'activité d'accueil et d'accompagnement. Le rôle des bénévoles est prédominant, avec parfois une incompréhension de ces derniers au sujet des politiques d'asile menées. De plus, le public accueilli a des besoins d'accompagnement social et médical en forte augmentation, le tout sur fond de crise sanitaire.

Ces deux sites de 40 places habilitées (correspondant à 36 places d'accueil réelles, lié à l'accueil de personnes isolées), devraient donc être réunifiés au sein d'une localité mieux desservie pour un meilleur accompagnement. Cela permettrait d'augmenter le taux d'occupation (81%) tout en préservant les équilibres territoriaux et de répondre aux besoins du public.

## Personnes/ménages accueillis

**54** personnes accueillies (dont 13 adultes en famille, 21 enfants et 20 isolés) / 27 ménages accueillis

**18** personnes entrées / 6 ménages

**19** personnes sorties / 8 ménages

Durée moyenne de séjour : **720 jours**

Taux de rotation : **46%**

Taux d'occupation : **81%**

## 14 nationalités accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	31%
Macédoine du Nord	13%
Arménie	11%
Géorgie	9%
Nigéria	9%

## Accompagnement juridique

**2** personnes entrées en procédure normale,  
**15** en procédure accélérée, **1** en procédure Dublin

**En nombre de personnes**

**25** décisions rendues, dont 8 définitives et dont 4 accords :

- par l'OFPPRA : 2 dont, 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 2 dont, 2 protections subsidiaires

## En nombre de dossiers

**15** décisions rendues, dont 8 définitives et dont 4 accords :

- par l'OFPPRA 2, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA 2, dont 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **50%**

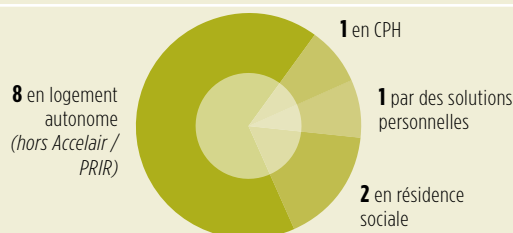
**1** personne en procédure Dublin

**1** requalification en procédure normale

## Sorties

**12 personnes bénéficiaires d'une protection internationale**

Type de dispositif d'orientation des BPI :



**7 personnes déboutées :**

**6** solutions perso/familiales ; **1** en logement autonome

**Délai moyen de sortie si rejet : 55 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 200 jours**

## Activité d'intégration

**15** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

### histoire de...

#### L'insertion en zone rurale.

M. A. est statutaire depuis janvier 2020. Il parle peu le français lorsqu'il obtient le statut de réfugié mais formule le souhait de travailler dans le milieu agricole. Après avoir suivi les cours de français prévus par l'OFII, dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine), il intègre une entreprise d'élevage porcin, situé à 18km de Bellenaves. « Grâce aux bénévoles et à l'accompagnement social que j'ai reçu, j'ai pu obtenir un travail et y être conduit tous les jours », « J'ai passé le BSR, l'été dernier, pour aller en mobylette à la ferme ». Monsieur a ainsi pu renouveler son contrat en CDD. À sa sortie de l'HUDA, il intègre un logement communal, en cohabitation avec d'autres anciens hébergés de la structure. « Je suis bien ici, c'est tranquille ».



ALLIER (03)

# CPH de Moulins et d'Yzeure

**Date d'ouverture :** mai 2016

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale

**Capacité d'accueil :** 55 places

**Type d'hébergement :** appartements diffus

**Équipe :** 6 salariés

**Coordonnées :** 7, rue des Baumiers - Bâtiment H6 - BP80823 - 03008 Moulins Cedex

Cette année, le faible taux de rotation (47%) est lié à l'allongement du temps de séjour et aux difficultés de l'insertion. La crise sanitaire a en effet eu pour conséquence trois mois d'interruption dans les propositions de logements, un arrêt des formations et une baisse des offres d'emploi sur un territoire économiquement fragile.

Au sein du CPH, la vulnérabilité la plus prononcée est liée à la difficulté linguistique et à une compréhension non aboutie de la société. La tentation de partir vers les grandes agglomérations, auprès des communautés d'origine, existe alors pour contourner le désarroi de projets d'insertion à l'arrêt.

Dans le même temps, l'inactivité de ceux qui résident encore au CPH augmente les angoisses et les besoins de prise en charge psychologique.

## histoire de...

*Au CPH, un homme isolé était dans un état de fragilité psychologique. Il parlait de « stress », était envahi par un passé douloureux avec lequel il n'arrivait plus à composer au quotidien. C'était devenu très difficile pour lui de se stabiliser et de s'ouvrir aux autres. Après un an de travail avec ce Monsieur et la construction d'une relation de confiance, l'accompagnement a pris une toute autre tournure. Monsieur s'est confié à l'équipe du CPH et cela semble l'avoir apaisé. Il a par la suite trouvé un espace pour échanger et décharger cette souffrance, évitant ainsi qu'il s'en prenne aux autres et à lui-même. Ainsi il a pu commencer à se concentrer sur son projet de vie. Pendant 18 mois, il s'est inscrit dans différents parcours de formation avec assiduité, pour apprendre la langue et accéder à un emploi.*

## Personnes/ménages accueillis

65 personnes, (dont 16 adultes en famille, 24 enfants et 25 isolés) / 34 ménages accueillis



16 adultes

24 enfants

25 isolés

35 personnes / 17 ménages entrés

17 personnes / 10 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **304 jours**

Taux de rotation : **47%**

Taux d'occupation : **82%**

## 11 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	26%
Albanie	14%
Côte d'Ivoire	14%
Érythrée	12%
Soudan	11%

## Accompagnement juridique

58 dossiers RSA/ ASPA/ AAH

38 dossiers PUMA/AME/CSS

56 vulnérabilités détectées

Parmi les personnes hébergées, ont été accueillies

34 personnes allophones,

3 familles monoparentales,

9 personnes de moins de 25 ans,

2 personnes sans notions scolaires

## Activité d'intégration

7 personnes entrées dans le logement (3 ménages)

soit 3 baux signés dans le parc public

8 personnes en accès à l'emploi

32 personnes en accès à la formation, dont 2 formations rémunérées, 18 formations CIR et 12 autres

**À noter en 2020 :** sur les 17 personnes sorties, cinq isolés et une famille de quatre personnes se sont tournés vers des solutions personnelles (famille, amis, compatriotes) et une personne est sortie en foyer logement.



ALLIER (03)

PRIR 03

Programme régional d'intégration des réfugiés

**Date d'ouverture :** septembre 2017

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Allier

**Équipe :** 4 salariés

**Coordonnées :** 15, rue du Bocage Bourbonnais – Résidence Nomazy - 03000 Moulins

Basé à Moulins mais également présent à Vichy et Montluçon, le PRIR 03 joue un rôle actif dans les trois bassins d'emploi du département de l'Allier. Depuis sa création en 2017, le PRIR 03 ne cesse de s'ancrez aussi bien auprès des partenaires qu'auprès du public BPI. Il est devenu un acteur incontournable de l'intégration des réfugiés par l'emploi, la formation et le logement.

En 2020, l'ancrage du PRIR 03 dans le bassin de Vichy a été renforcé par l'occupation de nouveaux locaux.

### Personnes accompagnées

**141** ménages accompagnés en 2020 ; 36 ménages nouvellement arrivés ; soit 219 personnes en 2020 ; 165 adultes et 54 enfants ; 64 personnes nouvellement arrivées, dont : 26% femmes, 79% personnes isolées et 90% hors centres

### 21 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Soudan	27%
Afghanistan	24%
Syrie	9%
Côte d'Ivoire	6%
Irak	6%

**91%** des adultes sont non francophones ;

**21%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ;

**60%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;

**19%** des adultes sont en situation d'illettrisme

### Accompagnement hors hébergement

**141** ménages accompagnés

Communes concernées: **Cusset, Dompierre-sur-Bresbre, Montluçon, Vichy, Moulins**

Sorties du programme : **38** ménages, soit **56** personnes

### Formation

**59** formations débutées en 2020, dont 10% ont bénéficié à des femmes

**16** adultes ont bénéficié d'au moins une formation, dont 12% de femmes

**50** formations en français langue étrangère, dont 6% ont bénéficié à des femmes, 30 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ; autres : 10 FLE métier, 10 FLE Hors CIR

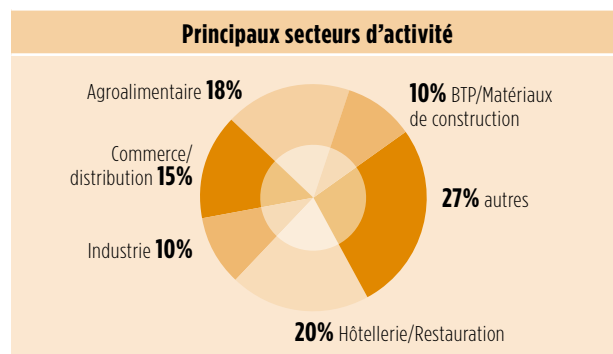
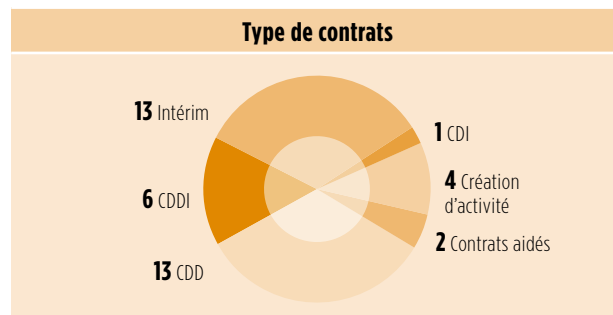
**9** formations professionnelles (formation pré-professionnelles/qualifiantes)

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **11 mois**

### Emploi

**11** adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 9% de femmes

**39** contrats/conventions signés en 2020, dont 5% par des femmes





## ARDÈCHE (07) CADA de Privas

**Date d'ouverture :** avril 2014

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 55 places

**Type d'hébergement :** appartements diffus

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** 8 boulevard Lancelot, BP 217 - 07000 PRIVAS

En 2020, même si la nationalité albanaise reste majoritaire, elle est en baisse par rapport aux années précédentes. Depuis quelques mois, le CADA accueille de nouvelles nationalités telles que la nationalité guinéenne, et plus récemment béninoise et bangladaise, et ce pour la première fois depuis l'ouverture du centre. Ces nationalités étant peu ou pas représentées sur le bassin privadois, une certaine inquiétude est perceptible à l'arrivée de ces nouveaux arrivants qui pensaient retrouver des compatriotes. L'accompagnement de proximité mis en place par l'équipe (entretiens réguliers, accompagnement physique à la préfecture, PMI, hôpital, écoles et collègues...) contribue à rassurer les familles et favorise l'appropriation de leur nouvel environnement de vie. À noter également qu'en 2020, pour la première fois, une famille de 7 personnes de nationalité syrienne a été accueillie dans le cadre de la relocalisation depuis un « hotspot » à la frontière de l'UE.

### Personnes / ménages accueillis

**89** personnes accueillies (dont 35 adultes en famille, 48 enfants et 6 isolées) / 28 ménages accueillis

**34** personnes entrées / 9 ménages

**41** personnes sorties / 13 ménages

Durée moyenne de séjour : **430 jours**

Taux de rotation : **68%**

Taux d'occupation : **90%**

### 15 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	42%
Guinée	8%
Syrie	8%
Afghanistan	6%
Mongolie	6%

### Accompagnement juridique

**12** personnes entrées en procédure normale,

**14** en procédure accélérée,

**7** personnes relocalisées

**1** naissance sans dépôt de demande d'asile

**En nombre de personnes**

**67** décisions rendues, dont **41** définitives

Dont **15** accords :

- par l'OFPPRA : 13, dont 11 protections subsidiaires

- par la CNDA : 2

**En nombre de dossiers**

**32** décisions rendues, dont **17** définitives

Dont **6** accords :

- par l'OFPPRA : 4, dont 4 protections subsidiaires

- par la CNDA : 2

Taux d'accord : **35%**

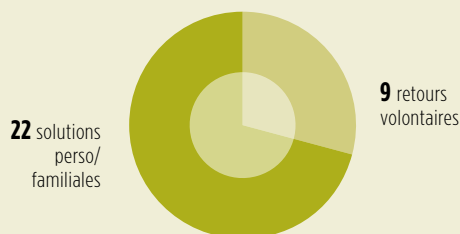
### Sorties

**10 personnes bénéficiaires d'une protection internationale**

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**4** en CPH ; **5** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ; **1** décès

**31 personnes déboutées :**



**Délai moyen de sortie si rejet : 106 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 197 jours**

### Activité d'intégration

**21** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**3** baux signés

### histoire de...

Suite au premier confinement, les activités culturelles et de loisirs ont été suspendues. La rentrée de septembre 2020 a été l'occasion pour le collectif de partenaires de repenser les activités proposées en s'adaptant aux contraintes sanitaires.

Le projet « Percussions corporelles » organisé conjointement avec l'association « Les concerts de poche » et qui a démarré début octobre, devait aboutir à une représentation sur scène, dans le cadre de la première partie d'un concert prévu en décembre. Le deuxième confinement a à nouveau bouleversé le projet entraînant l'annulation des ateliers en présentiel, et le concert. Le projet a cependant été maintenu et adapté, invitant les participants, accompagnés logistiquement par le CADA, à se filmer à domicile, individuellement, en reproduisant des cellules rythmiques envoyées par les organisateurs des Concerts de poche. Un montage professionnel a ainsi été créé, puis diffusé sur le net et auprès des participants qui ont eu le plaisir de voir le projet aboutir malgré l'impossibilité de monter sur scène.



CANTAL (15)

**CADA de Champagnac**

**Date d'ouverture :** juillet 2019

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile primo-arrivants acheminés depuis l'Île-de-France ou l'Auvergne, en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 60 places

**Type d'hébergement :** collectif (pour 40 personnes) et appartements diffus (pour 20 personnes), pour personnes isolées et familles

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** 33, rue des Tilleuls, 15350 Champagnac // Adresse postale : BP 30 007, 15210 Ydes

La situation du CADA de Champagnac a fluctué en 2020, au gré de la crise sanitaire. Chacun s'est adapté aux nouvelles conditions de vie et de travail, confiné dans un village. La solidarité et les liens de proximités créés au CADA s'en sont trouvés renforcés. L'attente des résidents a encore été allongée du fait du report des procédures de demande d'asile. L'équipe a modifié certaines pratiques et procédures, mettant la veille sanitaire au premier plan. La plupart des projets ont été mis en suspens. Nous avons tout de même reçu, dans le respect des mesures barrières, un artiste pour des ateliers de bricolage créatif ainsi qu'une stagiaire pour des activités en faveur des femmes. Le relatif isolement du CADA a du bon car à ce jour, aucun résident ni salarié n'a été touché par le coronavirus.

## Personnes / ménages accueillis

**84** personnes accueillies (dont 22 adultes en famille, 31 enfants et 31 isolées) / **43** ménages accueillis

**33** personnes entrées / 17 ménages

**24** personnes sorties / 15 ménages

Durée moyenne de séjour : **571 jours**

Taux de rotation : **48%**

Taux d'occupation : **93%**

## 20 nationalités accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	20%
Guinée	11%
Serbie	8%
Somalie	8%
Ethiopie	7%

## Accompagnement juridique

**25** personnes entrées en procédure normale, **3** en procédure accélérée, **4** relocalisées, **1** sous rendez-vous GUDA

### En nombre de personnes

**35** décisions rendues, dont **19** définitives

Dont **14** accords :

- par l'OFPRA : 8 dont 7 protections subsidiaires
- par la CNDA : 6 protections subsidiaires

### En nombre de dossiers

**23** décisions rendues, dont **16** définitives

Dont **11** accords :

- par l'OFPRA : 8 dont 7 protections subsidiaires
- par la CNDA : 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **69%**

## histoire de...

*Madame et Monsieur A vivaient dans l'est de la Syrie. Ils étaient étudiants. La guerre a débuté, leur première fille est née, mais la situation devenait dangereuse. La famille a décidé de partir. Arrivés en Turquie, ils ont été emprisonnés puis renvoyés à la frontière. Peu avant leur passage vers la Grèce, leur deuxième enfant est né. Ce petit est arrivé en Grèce à 5 jours et la famille a été mise à l'abri dans un hôtel dans lequel elle est restée 2 ans. Les autorités françaises les ont rencontrés, ont étudié leur situation et organisé leur orientation vers le CADA de Champagnac, en tant que relocalisés. Leur troisième enfant est né le 19 janvier 2021 à Champagnac. La famille est maintenant en attente de statut et envisage la reprise des études, une vie plus stable et confortable.*



## Sorties

**17** bénéficiaires d'une protection internationale

**Types de dispositifs d'orientation des BPI :**

**15** en CPH ; **2** en solution personnelle

**2** personnes déboutées ; **2** disparitions

**5** personnes en cours de procédure

**1** transfert vers un CPH ;  
**1** exclusion ; **1** départ volontaire ; **2** disparitions

**Délai moyen de sortie si rejet : 9 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 58 jours**

## Activité d'intégration

**17** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



CANTAL (15)

**CADA de Saint-Flour**

**Date d'ouverture :** décembre 2018

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 60 places

**Type d'hébergement :** foyer collectif

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** 1 rue Jean Jaurès - BP 52 - 15100 Saint-Flour

Durant la crise sanitaire, le CADA s'est adapté afin de permettre l'approvisionnement nécessaire et la continuité de l'accompagnement des personnes hébergées tout en respectant, et en faisant respecter, le confinement. Ce faisant, le lien s'est développé au travers des applications de messagerie et des réseaux sociaux durant les périodes de confinement.

En 2020 l'objectif d'atteindre un taux de personnes isolées de 40% du public accueilli a été atteint. Par ailleurs, le centre a accueilli des femmes isolées suite au départ d'hommes et deux îlots de trois chambres leur sont dorénavant dédiés.

## Personnes / ménages accueillis

**80** personnes accueillies

(dont 16 adultes en famille, 24 enfants et 40 isolées) /

**51** ménages accueillis

**36** personnes entrées / 22 ménages

**21** personnes sorties / 17 ménages

Durée moyenne de séjour : **351 jours**

Taux de rotation : **48%**

Taux d'occupation : **84%**

## 20 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	24%
Géorgie	11%
Côte d'Ivoire	10%
Angola	8%
Algérie et Sénégal	6%

## Accompagnement juridique

**29** personnes entrées en procédure normale,

**7** en procédure accélérée

### En nombre de personnes

**42** décisions rendues, dont **14** définitives,

dont **8** accords :

- par l'OFPPRA : 4 dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 4 dont 3 protections subsidiaires

### En nombre de dossiers

**28** décisions rendues, dont **13** définitives,

dont **8** accords :

- par l'OFPPRA : 4 dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 4 dont 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **62%**

## Sorties

**8** bénéficiaires d'une protection internationale

**Types de dispositifs d'orientation des BPI :**

**3** en CPH ; **5** en logement autonome (hors Accelair / PRIR)

**5** personnes déboutées :

**5** personnes disparues

**8** personnes en cours de procédure :

**1** exclusion ; **1** départ volontaire ; **6** disparitions

**Délai moyen de sortie si rejet : 144 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 176 jours**

## Activité d'intégration

**13** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**5** baux signés



## CANTAL (15) CPH d'Aurillac

**Date d'ouverture :** mai 2017

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale

**Capacité d'accueil :** 60 places

**Type d'hébergement :** 16 appartements diffus

**Équipe :** 6 salariés

**Coordonnées :** 9, rue Paul Valery - BP 80332 - 15003 Aurillac Cedex

Cette année nous avons sollicité de nombreuses demandes de prolongation de prise en charge au sein du CPH, auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Ce phénomène est lié principalement à la crise sanitaire et plus particulièrement à la période du premier confinement. À partir du mois d'octobre, les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) accompagnés par le CPH, ont participé à la semaine interculturelle. Le thème était « mon environnement ». Les BPI du CPH ont réalisé avec l'aide de l'agent social hôtelier et des chargées d'accompagnement, des tableaux intitulés « l'environnement dans mon pays » et ont participé le 24 février au « défilé sans frontière ». Chaque participant arborait un costume traditionnel et défilait sur une musique de son pays.

### Personnes / ménages accueillis

**103** personnes accueillies (dont 31 adultes en famille, 46 enfants et 26 isolées) / 44 ménages accueillis

**46** personnes entrées / 19 ménages

**49** personnes sorties / 20 ménages

Durée moyenne de séjour : **414 jours**

Taux de rotation : **79%**

Taux d'occupation : **83%**

### 18 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Cote d'Ivoire	13%
Afghanistan	13%
Érythrée	10%
Russie	8%
Burundi	8%

### Accompagnement juridique

**6** dossiers RSA / ASPA / AAH

**20** dossiers PUMA / AME / CSS

**7** vulnérabilités détectées

Cette année **7** BPI souffrant de stress post-traumatique ont été orientés vers le centre Horizon

### Activité d'intégration

La captation de logements est particulièrement difficile auprès des bailleurs privés.

**34** personnes entrées dans le logement (14 ménages)

soit 14 baux signés, dont 2 dans le parc privé et 12 dans le parc public

**21** personnes en accès à l'emploi

**28** personnes en accès à la formation

Parmi les **57** adultes accompagnés, **21** ont signé un contrat

et **51** ont été en formation (dont 23 en CIR)

« Il existe encore de nombreux endroits sur Terre où le mal triomphe, où il est dangereux de dire la vérité ou d'exiger la justice, où l'appartenance ethnique ou toute autre différence crée une menace pour la vie ou la liberté. Malheureusement, s'échapper parfois de tels endroits est le seul moyen de se préserver. Ce

n'était pas facile de perdre tout ce qui était ma réalité du jour au lendemain. Les parents et amis, le travail préféré, le statut, le respect et tout le reste appartenaient au passé au moment où j'ai appris que la chasse avait commencé. Je n'avais plus le droit de risquer ma vie et

celle de ma famille. Nous avons réussi à nous échapper de Russie. Le choix de l'endroit où courir était prédéterminé pour moi. La France, dans les affres sanglantes de la révolution, a donné au monde cette idée de liberté qui saisit le cœur des bonnes personnes. De plus, la culture et la littérature françaises ne laissent pas les cœurs romantiques indifférents. Grâce à l'aide d'Amnesty International et du ministère français des Affaires étrangères, ma famille a obtenu l'asile en France. Et aujourd'hui, à Aurillac, nous commençons notre nouvelle vie. Nous ne sommes qu'au début du processus d'intégration, nous maîtrisons encore mal le français et ne connaissons pas beaucoup les démarches administratives. Le CPH nous aide beaucoup dans ce domaine. Je suis conscient que le chemin vers la réalisation de soi risque d'être long et difficile. Mais en même temps, je suis sûr que nous réussirons. Et j'espère que dans un proche avenir nous pourrions être utiles à la France qui nous a accueillis. »  
Monsieur B.



histoire de...





**CANTAL (15)**  
**PRIR 15**

**Programme régional d'intégration des réfugiés**

**Date d'ouverture :** octobre 2018

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département du Cantal depuis moins d'une année

**Équipe :** 2 salariés

**Coordonnées :** 4, boulevard Pavatou – 15000 Aurillac

Malgré le contexte sanitaire, cette année est marquée par l'augmentation du nombre de ménages accompagnés. En 2020, l'équipe du PRIR a accompagné 65 ménages (40 ménages en 2019) soit une augmentation de 38%. Depuis mai 2020, l'équipe du PRIR délocalise ses permanences à Saint-Flour deux fois par mois afin de rencontrer les personnes isolées et les familles sorties du CADA et orientées vers le PRIR. Par ailleurs, l'insertion professionnelle a été renforcée permettant une hausse importante du nombre de contrats de travail signé.

**Personnes accompagnées**

**65** ménages accompagnés en 2020 ;  
**24** ménages nouvellement arrivés ; soit 155 personnes ;  
**97** adultes, **58** enfants

**78** personnes nouvellement arrivées, dont 35% de femmes, 28% de personnes isolées et 82% de personnes hors centre

**18 nationalités accueillies**

Cinq principaux pays d'origine	
Syrie	38%
Afghanistan	17%
Soudan	14%
Albanie	5%
Burundi	5%

**78%** des adultes sont non francophones  
**12%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ;  
**87%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;  
**1%** des adultes sont en situation d'illettrisme

**Logement**

**51** ménages accompagnés  
Commune d'accueil : **Aurillac**  
Sorties du programme : **14** ménages, soit 16 personnes  
Durée moyenne de leur accompagnement : **15 mois**

**Formation**

**45** formations débutées en 2020, dont 12% ont bénéficié à des femmes

**30** adultes ayant bénéficié d'au moins une formation, dont 13% de femmes

**27** formations en français langue étrangère, dont 30% ont bénéficié à des femmes et 13 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

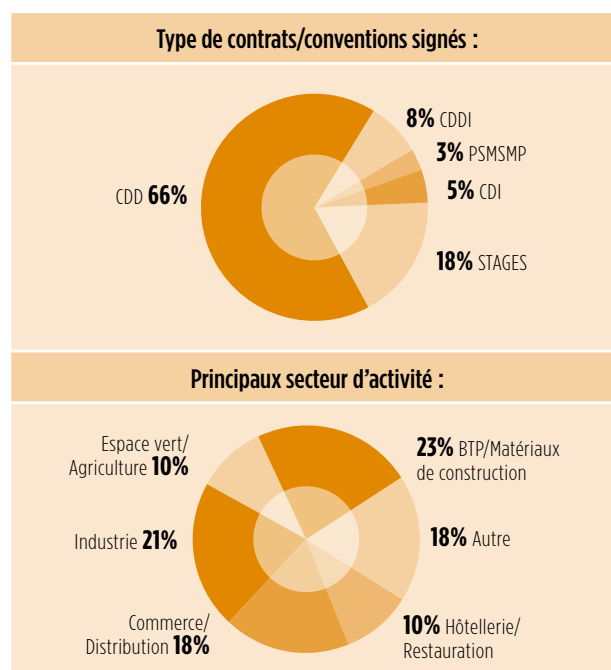
**18** formations professionnelles : 13 formations qualifiantes ou (pré)professionnelles ; 5 Garantie Jeunes/Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **9 mois**

**Emploi**

**15** adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 13% de femmes

**40** contrats/conventions ont été signés en 2020, dont 41% par des femmes





## CANTAL (15) Programme ARISE Saint-Flour

**Date de démarrage :** mars 2019

**Fin du programme :** juin 2020

### Personnes accueillies accompagnées

**41** réfugiés réinstallés accompagnés (soit 6 ménages), tous arrivés début 2019



**17 adultes**

**24 enfants**

Tous les réinstallés du programme ARISE sont de nationalité syrienne

**6** personnes (1 ménage) sont arrivées en France depuis **le Liban**

**28** personnes (4 ménages) sont arrivées en France depuis **la Turquie**

**7** personnes (1 ménage) sont arrivées en France depuis **la Jordanie**

### Compositions familiales

Tous les ménages sont des couples avec enfants

Tous les ménages ont été accueillis à Saint-Flour

### Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement en bail direct. Trois bailleurs ont été mobilisés : CCAS de Saint-Flour, OPHIS et Cantal Habitat

Tous les bénéficiaires accueillis dans le département du Cantal veulent s'y installer de manière pérenne. Aucune famille n'a quitté les villes qui les ont accueillies

### Situation administrative

**20** personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire

### Insertion professionnelle

Les bénéficiaires ont pu réaliser les démarches de signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) et entrer en formation linguistique dès leur première année dans le programme, en 2019

Action de formation de français avec objectif spécifique : **7** personnes

**5** personnes sont inscrites à la mission locale et bénéficient de la garantie jeune et d'un accompagnement personnalisé

Accès à l'emploi : **1** personne est en CDI et **2** personnes ont intégré des chantiers d'insertion

Le territoire de Saint-Flour a l'avantage d'offrir un accès facile au logement et à l'emploi des réfugiés. Toutefois, ce territoire éloigné des grands centres urbains engendre des difficultés de mobilité

À ce titre et pour pallier ce problème, le programme de réinstallation a pris en charge à hauteur de 80 % le financement du permis de conduire de **14** personnes



## CANTAL (15) Programme RACINE Aurillac

Date de démarrage : juillet 2020

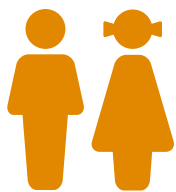
Fin du programme : fin 2021

### Personnes accueillies et accompagnées

21 réfugiés réinstallés accompagnés (soit 4 ménages)  
et arrivés entre juillet et novembre 2020



9 adultes



12 enfants

3 ménages (18 personnes) sont de **nationalité syrienne**

1 ménage (3 personnes) sont de **nationalité soudanaise**

12 personnes (2 ménages) sont arrivées en France depuis **le Liban**

6 personnes (1 ménage) sont arrivées en France depuis **la Turquie**

3 personnes (1 ménage) sont arrivées en France depuis **le Tchad**

4 couples avec enfants

Tous les ménages ont été accueillis à Aurillac

### Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail. Un bailleur a été mobilisé : Polygone

### Situation administrative

2 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

7 personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire

### Insertion professionnelle

4 personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicain (CIR). Elles ont pu par la suite entrer en formation FLE CIR

Les deux dernières familles arrivées en novembre 2020 signeront le CIR début 2021. Elles suivront la formation linguistique dispensée dans le cadre du contrat d'intégration républicaine en 2021 avant de s'inscrire à Pôle Emploi

*Jihan, Syrienne exilée au Liban depuis plusieurs années, est arrivée en France en 2018, dans le Cantal, avec son mari et ses cinq enfants, via le programme de réinstallation ARISE mis en œuvre par Forum réfugiés-Cosi. Tous scolarisés, les enfants parlent couramment français. Son mari est en CDI dans le bâtiment et occupe un poste de chef de chantier. Jihan, quant à elle, entreprend des démarches pour passer le permis de conduire et cherche un travail à mi-temps. Tout se passe bien à Aurillac pour Jihan. Sa sœur, Eeman, mariée et mère d'un adolescent, est arrivée à Marseille en 2019, via un programme de réinstallation. De son côté Eeman trouve la vie plus difficile à Marseille. Jihan a donc tout fait pour trouver un logement à la famille d'Eeman et ces derniers ont pu s'installer à Aurillac en août 2020. C'est aussi à ce moment-là que Jihan apprenait que son frère, Yousef, marié et père de 4 enfants, vivant au Liban depuis 6 ans, allait arriver à Aurillac par le Programme de réinstallation RACINE. Les retrouvailles à l'aéroport ont été très émouvantes. Aujourd'hui, la fratrie est réunie et ils sont très heureux. Ils ne cessent de remercier l'association, la France, tous ceux qui ont participé à leurs retrouvailles.*

*En parallèle et spontanément, Jihan est venue rencontrer l'équipe de Forum réfugiés-Cosi pour offrir son aide, non seulement pour accueillir la famille de son frère qui allait arriver, mais également pour toutes les familles arabophones que le programme accompagne. Toujours disponible et souriante, elle est une aide précieuse pour l'équipe et un modèle pour ceux qui arrivent.*

*Histoire de...  
Aude de Fitte, chargée  
d'accompagnement*



PUY-DE-DÔME (63)

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand

**Date d'ouverture :** septembre 2014

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Puy-de-Dôme

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** 34 rue Niel - 63000 Clermont-Ferrand

La SPADA 63 a enregistré une chute des arrivées en 2020, principalement due à la pandémie. Cette baisse ne s'est pas pour autant traduite par un recul des entrées après le passage au Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA), ni de la file active qui a même augmenté en 2020. En effet, depuis mai 2020 et afin de limiter le mouvement des personnes, les demandeurs d'asile placés en procédure Dublin sont de nouveau orientés vers la SPADA après leur rendez-vous au GUDA. En 2020, la SPADA constate une progression de la demande de ressortissants afghans. La demande de ressortissants serbes se maintient quant à elle, à un niveau important. Le contexte sanitaire a fortement impacté l'accompagnement des usagers. La fermeture et les difficultés d'accès à un certain nombre de services partenaires ont renforcé le rôle de la SPADA qui a dû absorber un flot croissant de demandes. Dans cet environnement, les équipes de la SPADA sont restées mobilisées afin de limiter les conséquences de la crise sur la qualité de service rendu aux usagers.

### Prestation A : Pré-GUDA

**903** enregistrements de souhait de demande d'asile dont : 410 personnes isolées, 17% enfants et 83% adultes

**61 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine		
Serbie	127 personnes	14%
Albanie	115 personnes	13%
Guinée	95 personnes	10%
Afghanistan	76 personnes	8%
Géorgie	41 personnes	4%

*En 2019, une Afghane et son enfant en bas âge se sont présentés à la SPADA pour demander l'asile. Maîtrisant parfaitement le français, elle expliquera dans son récit de vie que son amour pour la langue et la civilisation française l'ont poussée à étudier la littérature française à l'Université de Kaboul. Elle a également réalisé un Master 2 en Français Langue Étrangère (FLE) en France et approfondi ses connaissances avant de retourner en Afghanistan, pour enseigner le français. Persécutée en tant qu'enseignante dans son pays, elle obtient le statut de réfugié en 2020, un an après son arrivée en France. Elle souhaite désormais s'investir professionnellement auprès des demandeurs d'asile.*

histoire de...

### Prestation B : Post-GUDA

**863** personnes accompagnées dont 446 personnes isolées  
19% enfants et 82% adultes

**55 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine		
Serbie	128 personnes	15%
Albanie	99 personnes	11%
Guinée	85 personnes	10%
Afghanistan	75 personnes	8%
Russie	41 personnes	4%

**Domiciliation**

**744** domiciliations réalisées

**814** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

**Orientation dans l'hébergement**

**414** orientations vers une solution alternative

**338** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

**Accompagnement juridique**

**361** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**51** informations individuelles

**Accompagnement social**

**326** dossiers PUMA/CMU

**13** accompagnements à la scolarité

### Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **44**

**20 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine		
Afghanistan	13 personnes	29%
Guinée	8 personnes	18%
Albanie	8 personnes	18%
Cameroun	2 personnes	4%
Géorgie	2 personnes	4%

Sur **44** personnes ayant obtenu une protection internationale, **43** ont été orientées vers un dispositif dédié



PUY-DE-DÔME (63)

# CADA de Saint Éloy-les-Mines et Giat

**Date d'ouverture :** mai 2011

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 148 places

**Type d'hébergement :** appartements semi-diffus

**Équipe :** 11 salariés

**Coordonnées :** HLM Les Chapelles - BP4 - 63700 Saint Eloy les Mines

Le CADA de Saint-Eloy-les-Mines et Giat a été créé en 2011, avec une capacité initiale de 80 places. Après plusieurs extensions, le centre a maintenant une capacité totale de 148 places.

Le CADA se caractérise par son implantation rurale. Tout d'abord à Saint-Eloy-les-Mines, la ville est uniquement desservie par un réseau routier et les déplacements sont possibles grâce à des services réguliers et quotidiens en cars. De son côté, Giat est un village de 800 habitants, situé à 60 kilomètres de Saint-Eloy-les-Mines et à 60 kilomètres de Clermont-Ferrand, les possibilités de transports en commun y sont rares.

Durant la crise sanitaire, le CADA s'est adapté afin de permettre l'approvisionnement nécessaire et la continuité de l'accompagnement des personnes hébergées, tout en respectant, et en faisant respecter, le confinement.

## Personnes / ménages accueillis

**193** personnes accueillies (dont 62 adultes en famille, 90 enfants et 41 isolées) / 78 ménages accueillis

**74** personnes entrées / 37 ménages

**85** personnes sorties / 34 ménages

Durée moyenne de séjour : **580 jours**

Taux de rotation : **54%**

Taux d'occupation : **80%**

## 33 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	12%
Guinée	10%
République démocratique du Congo	9%
Serbie	8%
Côte d'Ivoire	6%

## Accompagnement juridique

**47** personnes entrées en procédure normale,

**26** en procédure accélérée,

**1** bénéficiaire d'une protection internationale

### En nombre de personnes

**68** décisions rendues, dont **50** définitives,

dont 40 accords :

- par l'OFPPRA : 24, dont 10 protections subsidiaires

- par la CNDA : 16, dont 4 protections subsidiaires

### En nombre de dossiers

**40** décisions rendues, dont **30** définitives,

dont 25 accords :

- par l'OFPPRA : 15, dont 5 protections subsidiaires

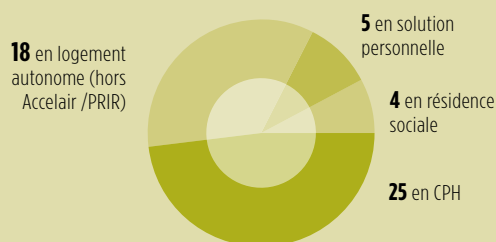
- par la CNDA : 10, dont 4 protections subsidiaires

Taux d'accord : **83%**

## Sorties

**52 bénéficiaires d'une protection internationale**

### Type de dispositif d'orientation des BPI :



### 23 personnes déboutées :

**3** sans solution / hébergement d'urgence ;  
**16** avec solutions perso/familiales ; **4** retours volontaires

### 10 personnes en cours de procédure :

**1** exclusion, **6** départs volontaires (avec et sans RV),  
**3** solutions personnelles

**Délai moyen de sortie si rejet : 90 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 151 jours**

## Activité d'intégration

**76** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**6** baux signés



## PUY-DE-DÔME (63) CAO de Loubeyrat

**Date d'ouverture :** novembre 2016

**Date de fermeture :** juin 2020

**Bénéficiaires :** personnes acheminées d'Île-de-France. Le centre n'accueille que des hommes isolés.

**Capacité d'accueil :** 35 personnes

**Type d'hébergement :** 32 chambres : collectif, en chambre individuelle ou en cohabitation

**Équipe :** 4 salariés

**Coordonnées :** BP 10166 - 63204 Riom Cedex

Comme annoncé en fin d'année 2019, le CAO a fermé définitivement ses portes le 30 juin 2020, conformément à l'instruction ministérielle. En 2020, seules 2 personnes sont entrées. Il n'y a plus eu d'entrée par la suite, afin de préparer la fermeture du site prévue dans le cadre de la politique nationale de fermeture et transformation des places des CAO.

Suite à la fermeture du centre, tous les résidents ont été orientés vers différentes structures de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ouverture de l'HUDA de Clermont-Ferrand et sa pérennisation ont permis d'assurer la continuité d'une partie des emplois du CAO et d'organiser de manière harmonieuse la fermeture du centre.

*En réponse à sa demande d'asile en France, Monsieur K, de nationalité afghane, a obtenu le statut de réfugié. Il a par la suite obtenu, avec l'aide des bénévoles du CAO, un stage en plomberie dans une entreprise située à Clermont-Ferrand, comme il le souhaitait. Afin de faciliter ses déplacements vers son lieu de stage, Monsieur K. a pu intégrer un logement situé à Clermont-Ferrand mais malheureusement, en raison de la crise sanitaire, son stage n'a pas pu continuer.*

### histoire de...

### Personnes accueillies

**35** personnes isolées accueillies

**35** personnes isolées sorties

Durée moyenne de séjour : **511 jours**

### 8 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	40%
Afghanistan	37%
Soudan	9%
Érythrée	3%
Éthiopie	3%

### Accompagnement juridique

**1** personne entrée en procédure normale, **1** sous procédure Dublin

**8** bénéficiaires d'une protection internationale

#### En nombre de personnes

**16** décisions rendues, dont **8** définitives, dont 7 accords :

- par l'OFPPRA : 3 dont 1 protection subsidiaire
- par la CNDA : 4 dont 2 protections subsidiaires

#### En nombre de dossiers

**16** décisions rendues, dont **8** définitives, dont 7 accords :

- par l'OFPPRA : 3 dont 1 protection subsidiaire
- par la CNDA : 4 dont 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **88%**

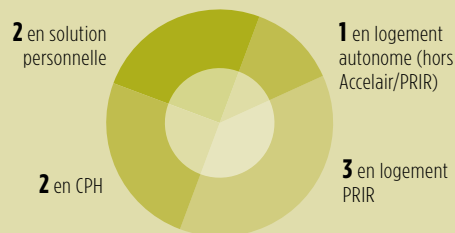
**7** en procédure Dublin,

**3** requalifications en procédure normale

### Sorties

#### 8 bénéficiaires d'une protection internationale

#### Type de dispositif d'orientation des BPI :



#### 2 personnes déboutées :

**1** sans solution / hébergement d'urgence ; **1** solution perso/familiales

#### 25 personnes en cours de procédure :

**25** transfert dans le DNA : dont **7** en HUDA ; **18** en CADA

**Délai moyen de sortie si rejet : 78 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 99 jours**

### Activité d'intégration

**8** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



PUY-DE-DÔME (63)

CAES de Clermont-Ferrand

**Date d'ouverture :** 26 décembre 2017

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile primo-arrivants et vulnérables

**Capacité d'accueil :** 54 places

**Type d'hébergement :** collectif, en appartement

**Équipe :** 6 salariés

**Coordonnées :** 5 Rue d'Effiat - 63100 Clermont-Ferrand

En 2020, le nombre d'entrées et de sorties pour le Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations est demeuré aussi élevé qu'en 2019 malgré le contexte de crise sanitaire. Ainsi, le taux de rotation du CAES a atteint 344% en 2020 avec 186 personnes entrées et 185 personnes sorties.

Au cours du dernier trimestre, l'établissement a accueilli des demandeurs d'asile en provenance d'Île-de-France. Ce type d'orientation préfigure le rôle croissant du CAES dans le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR) au sein duquel le service devrait être mobilisé pour ces modalités d'accueil.

L'année a également été marquée par les démarches de recherche de nouveaux locaux afin d'héberger transitoirement les demandeurs d'asile, pendant la durée des travaux de rénovation du bâtiment qui abrite actuellement le CAES.

**En nombre de personnes**

**15** décisions rendues, dont **7** définitives

Dont **4** accords :

- par l'OFPPRA : 2 dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 2 dont 1 protection subsidiaire

**En nombre de dossiers**

**15** décisions rendues, dont **7** définitives

Dont **4** accords :

- par l'OFPPRA : 2 dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 2 dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **57%**

**45** personnes en procédure Dublin, **5** requalifications : 4 en procédure normale et 1 en procédure accélérée

**Personnes / ménages accueillis**

**224** personnes accueillies (dont 77 adultes en famille, 78 enfants et 69 isolées) / 119 ménages

**186** personnes entrées / 92 ménages

**185** personnes sorties / 92 ménages

Durée moyenne de séjour : **129 jours**

Taux de rotation : **344%**

Taux d'occupation : **90%**

**29 nationalités accueillies**

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	21%
Albanie	10%
Serbie	9%
Guinée	6%
Russie	5%

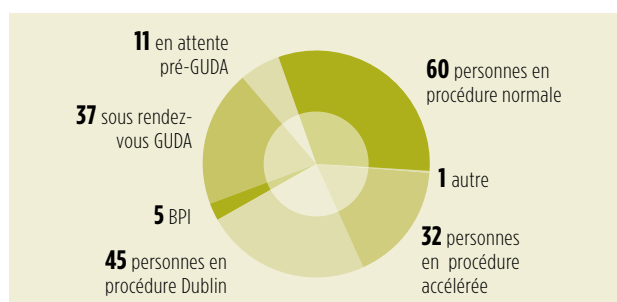
**Sorties**

<b>5</b> bénéficiaires d'une protection internationale
<b>Type de dispositif d'orientation des BPI :</b> 2 en CPH ; 2 en centre parental ; 1 en résidence sociale
<b>5</b> personnes déboutées : 3 sans solution / hébergement d'urgence ; 2 solutions perso/familiales
<b>175</b> personnes en cours de procédure : <b>139</b> Transferts dans DNA : 65 en HUDA ; 70 en CADA ; 16 départs volontaires ; 1 exclusion ; 5 disparitions, 6 PRD hébergement ; 8 PRD SPADA ; 4 PRAHDA
<b>Délai moyen de sortie si rejet : 23 jours</b>
<b>Délai moyen de sortie si accord : 100 jours</b>

**Activité d'intégration**

**5** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**Accompagnement juridique**



*Madame A. de nationalité guinéenne a été accueillie au CAES. Elle était enceinte à son arrivée. Elle a accouché d'un petit garçon et a interpellé l'équipe quant à sa difficulté à s'occuper de son bébé en lien avec son histoire de vie. Une orientation a été faite vers une psychologue de l'équipe mobile qui a confirmé cette difficulté. Il lui a été proposé de solliciter une place au centre maternel de Chamalières. Cette demande a abouti rapidement et Madame A. a été admise temporairement au centre parental avec son bébé. Avec l'accord de l'OFII, il a été possible de garder cette dame et son enfant dans les effectifs du CAES afin de poursuivre avec elle les démarches liées à sa demande d'asile.*



PUY-DE-DÔME (63)

**HUDA de Clermont-Ferrand**

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> mai 2019

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée, personnes sous procédure Dublin

**Capacité d'accueil :** 115 places

**Type d'hébergement :** appartements en diffus

**Équipe :** 7 salariés

**Coordonnées :** BP 60312 - 63009 Clermont-Ferrand Cedex 1

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) de Clermont-Ferrand a vu sa capacité augmenter à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020, passant de 115 à 130 places. Cependant, des difficultés de captation de nouveaux logements ont empêché la réalisation totale de cette extension. Les résidents de l'HUDA sont des familles et des personnes isolées, réparties au sein de la métropole de Clermont-Ferrand ainsi que dans les villes de Riom et de Volvic. Ils sont logés dans 23 appartements diffus, allant du T1 au T6 et permettant ainsi une modularité pour l'accueil des hébergés.

## Personnes / ménages accueillis

**143** personnes accueillies (dont 53 adultes en famille, 75 enfants et 15 isolées) / 43 ménages

**58** personnes entrées / 16 ménages

**42** personnes sorties / 10 ménages

Durée moyenne de séjour : **460 jours**

Taux de rotation : **44%**

Taux d'occupation : **95%**

## 21 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	20%,
Serbie	14%,
Albanie	12%,
Géorgie	7%,
Irak	5%.

## Accompagnement juridique

**12** personnes entrées en procédure normale ; **8** en procédure accélérée ; **29** sous procédure Dublin ; **12** bénéficiaires d'une protection internationale ; **7** Pré GUDA ; **1** RDV GUDA ; **1** autre

### En nombre de personnes

**80** décisions rendues, dont **44** définitives, dont **12** accords :

- 10 par l'OFPPRA, dont 6 protections subsidiaires

- 2 par la CNDA, dont 1 protection subsidiaire

### En nombre de dossiers

**39** décisions rendues, dont **19** définitives, dont **6** accords :

- 4 par l'OFPPRA, dont 2 protections subsidiaires

- 2 par la CNDA, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **32%**

**29** en procédure Dublin,

**4** requalifications en procédure normale

*Mme F. est Anglaise. Elle est arrivée en France en 2019 avec ses trois enfants dont un en bas âge.*

*Lors de son parcours migratoire, elle a dû se séparer de son mari. En effet, après l'arrivée du couple au Portugal, Madame a été menacée et a décidé de partir pour la France. Faute de moyens financiers, le mari de Madame F n'a pas pu quitter le Portugal et a laissé partir sa femme afin qu'elle se mette à l'abri avec leurs enfants.*

*En septembre 2020, nos collègues de la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) nous ont informés qu'un Monsieur s'était présenté à leur guichet expliquant que sa femme était en France mais ne savait pas où elle se trouvait précisément. Après une discussion en équipe, nous avons pris la décision d'informer Madame F. de la présence éventuelle de son mari en France. Cette dernière était à la fois étonnée et très heureuse d'apprendre cette nouvelle. Avec son accord, nous avons organisé une rencontre dans nos locaux. Lors de ce rendez-vous Mme est arrivée la première, s'est installée, puis son mari est entré quelques minutes plus tard. Ce dernier est resté submergé par l'émotion en voyant sa femme se tenir devant lui. Ils se sont pris dans les bras et ont pleuré de joie. Le soir même, le mari a retrouvé ses trois enfants qu'il n'avait pas vu depuis plus d'un an.*

*Depuis, avec l'accord de l'OFII, une réunification du couple a pu être effectuée et ils vivent désormais ensemble, pour le moment dans un appartement de l'HUDA.*

*histoire de...*

## Sorties

**10 personnes bénéficiaires d'une protection internationale**

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**4** en CPH ; **5** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ; **1** PRIR

**29 personnes déboutées :**

**22** sans solution / hébergement d'urgence ; **7** retours volontaires

**3 personnes en cours de procédure :**

**2** en HUDA ; **1** départ volontaire

**Délai moyen de sortie si rejet : 60 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 181 jours**

## Activité d'intégration

**12** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année





PUY-DE-DÔME (63)

PRIR 63

Programme régional d'intégration des réfugiés

**Date d'ouverture :** mars 2017

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département du Puy-de-Dôme depuis moins d'une année

**Équipe :** 9 salariés

**Coordonnées :** 49 avenue de Grande Bretagne – 63000 Clermont-Ferrand

Contexte sanitaire oblige, l'année 2020 est évidemment très particulière, mais marquée aussi par un renforcement des partenariats afin de faire perdurer à la fois les droits et le parcours d'intégration des personnes réfugiées. L'équipe s'est adaptée et a su développer une nouvelle façon d'accompagner à distance, en utilisant notamment des outils qui ont permis de maintenir et renforcer le lien social. Par ailleurs, dans ce contexte ponctué de coups de freins et d'accélérateurs successifs dans le parcours d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, l'équipe a dû assumer de nouvelles missions sur le volet administratif comme l'édition et le renouvellement de récépissé ou de titre de séjour.

**Personnes accompagnées**

**241** ménages accompagnés, 75 ménages nouvellement arrivés, soit **285** personnes en 2020 (263 adultes et 22 enfants) ; 83 personnes nouvellement arrivées, dont : 21% femmes, 79% personnes isolées et 61% hors centres

**35 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	36%
Albanie	9%
Guinée	9%
Soudan	8%
Chine	4%

**77%** des adultes sont non francophones

**Accompagnement hors hébergement**

**158** ménages accompagnés

**Principaux services d'orientation :** SPADA, SIAO, Collectif Pauvreté Précarité, CCAS Clermont-Ferrand

**Sorties du programme**

**94** ménages ; **119** personnes

**Accompagnement avec hébergement**

**86** ménages accompagnés dont 66 en IML (dispositif d'intermédiation locale) et 20 en ALT (Aide au logement temporaire)

Communes concernées : **Clermont-Ferrand, Riom, Beaumont, Romagnat, Pont-du-Château**

**Sorties du programme**

**35**, dont 26 sorties d'IML et 9 sorties d'ALT

**26** baux ont été signés en 2020

Délai moyen d'accès à un logement autonome : **10 mois**

**Formation**

**38** formations débutées en 2020, dont 20 formations en Français langue étrangère (11 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine - CIR) et 18 formations professionnelles

**15** adultes ont bénéficié d'une formation

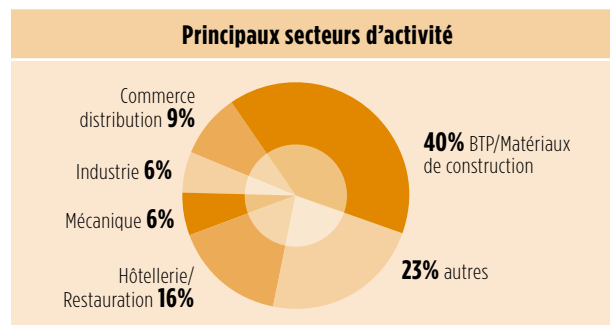
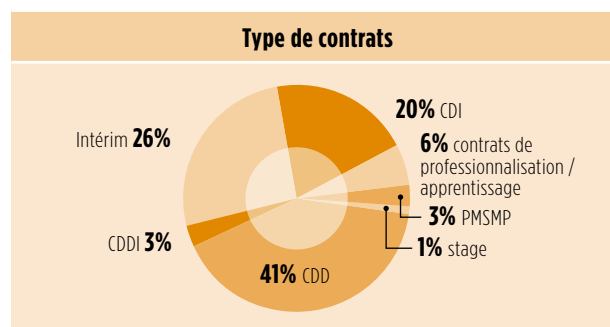
**20** formations en français langue étrangère : 11 d'entre elles dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

**18** formations professionnelles : dont 13 formations qualifiantes ou (pré) professionnelles ; 3 en ECCP / EMT ; 1 reprise d'étude ; 1 école de la 2<sup>ème</sup> chance

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **12 mois**

**Emploi**

**68** contrats/conventions signés en 2020





RHÔNE (69)

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon

**Date d'ouverture :** 1994

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Rhône

**Équipe :** 20 salariés

**Coordonnées :** SPADA de Lyon, Maison des réfugiés, 326 rue Garibaldi, BP77412 - 69347 Lyon cedex 07.

L'activité de la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) dans le Rhône s'est fortement inscrite à la baisse en 2020. Amorcée dès le début de l'année, la chute des arrivées s'est confirmée avec la crise sanitaire. La SPADA enregistre un recul des arrivées de près de 50 %. Cette baisse ne se traduit néanmoins pas par un recul de la file active qui se maintient à un niveau conséquent. Le taux d'hébergement demeure peu élevé et le nombre d'orientations vers l'hébergement a même reculé par rapport à l'année précédente.

Les ressortissants albanais restent en tête des demandeurs d'asile dans le département et sont également les personnes les plus protégées (en volume) suivies de près par les ressortissants syriens.

### Prestation A : Pré-GUDA

**3 128** enregistrements de souhait de demande d'asile dont **1 798** personnes isolés, 21% enfants et 79% adultes

**95 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	367 personnes	12%
Nigéria	253 personnes	8%
Guinée	230 personnes	7%
République démocratique du Congo	211 personnes	7%
Algérie	173 personnes	6%

### Prestation B : Post-GUDA

**2 648** personnes accompagnées, dont **1 534** personnes isolées 20% enfants et 81% adultes

**90 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	298 personnes	11%
Nigéria	250 personnes	9%
Guinée	204 personnes	8%
République démocratique du Congo	190 personnes	7%
Angola	136 personnes	5%

#### Domiciliation

**2 579** domiciliations réalisées

**4 394** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

#### Orientation hébergement

**753** orientations vers une solution alternative

**1 173** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

#### Accompagnement juridique

**1 276** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**1 118** informations individuelles

#### Accompagnement social

**1 993** dossiers PUMA/CMU

**195** accompagnements à la scolarité

### Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **348**

**50 nationalités**

Cinq principaux pays d'origine		
Albanie	36 personnes	10%
Syrie	35 personnes	10%
Afghanistan	31 personnes	9%
Guinée	22 personnes	6%
République démocratique du Congo	20 personnes	5%

**348** orientations vers des dispositifs dédiés

*Le gel des activités de la Poste au début de la crise sanitaire a eu pour conséquence l'accumulation de courriers à distribuer aux usagers en sortie de confinement. Afin de répondre aux contraintes sanitaires et respecter les mesures barrières, l'équipe de la SPADA a mis en place une opération alternative et ponctuelle de déstockage de ce courrier à la sortie du premier confinement. Disposant de 1600 m2 destinés à des activités culturelles, les Halles du Faubourg (situées dans le 7ème arrondissement de Lyon) nous ont ainsi prêté leur espace. En permettant à la Direction territoriale de se greffer à l'opération, nous avons également facilité le travail de renouvellement des cartes ADA (allocation pour demandeurs d'asile). En 3 semaines, plus de 7 000 courriers ont été distribués et plus de 1 000 cartes ADA renouvelées.*

histoire de...



RHÔNE (69)

## Dispositif Hôtel Asile • Lyon

**Date d'ouverture :** 1999

**Bénéficiaires :** personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

**Équipe :** 1 salarié

**Coordonnées :** SPADA de Lyon

Ce dispositif est destiné à l'accueil des ménages ne pouvant accéder aux structures du dispositif national d'accueil (DNA), faute de places disponibles.

En pratique, les ménages accueillis sont le plus souvent des femmes enceintes, des familles avec des enfants mineurs ou des groupes familiaux dont l'un des membres présente des symptômes de dépendance, du fait de l'âge, d'un handicap ou d'une maladie. La prise en charge peut également être étendue aux personnes célibataires dont la situation requiert un hébergement adapté.

En 2020, le nombre de personnes accueillies était en baisse (31 personnes hébergées contre 49 en 2019). Mais ce dispositif, qui a pour vocation de mettre à l'abri les plus vulnérables, est devenu, en 2020, un dispositif à part entière du DNA.

### Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2020, **31** personnes

Les personnes accueillies sont détectées comme vulnérables par la DDCCS

**6** entrées, soit 2 ménages

Nombre moyen de personnes prises en charge par mois : **22** personnes

La durée moyenne de prise en charge est de **735 jours**

### 6 nationalités différentes

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	26%
Nigéria	26%
Libye	23%
Arménie	16%
Géorgie	6%

*Arrivée en France en mars 2018, Madame S souffre d'une pathologie lourde et invalidante. Une place au sein du dispositif hôtelier lui a été octroyée au bout de 7 mois.*

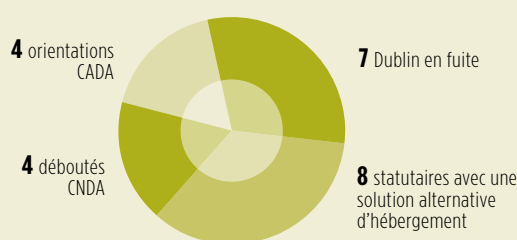
*L'étude de son dossier de demande de protection internationale aura duré deux ans, avant qu'elle obtienne finalement une protection subsidiaire en avril 2020.*

*En attente de logement, Madame S était toujours hébergée à l'hôtel au 31 décembre 2020.*

### histoire de...

### Sorties

Nombre de sorties/orientations : **23**, soit 6 ménages



**8** bénéficiaires d'une protection internationale



# RHÔNE (69) CAES de Villeurbanne

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> avril 2018

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile primo-arrivants en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

**Capacité d'accueil :** 100

**Type d'hébergement :** collectif

**Équipe :** 6 salariés

**Coordonnées :** 19, rue de la Baisse – CS 90246 – 69612 Villeurbanne Cedex

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 ne reflète pas l'activité habituelle du CAES de Villeurbanne. Plusieurs personnes prises en charge au centre ont été, dès le mois de mars, détectées positives à la COVID-19. Malgré cette situation exceptionnelle, les professionnels du centre ont poursuivi durant les périodes de confinement leur activité d'accueil et l'établissement s'est attaché à poursuivre le suivi des plus vulnérables. Le nombre de personnes accueillies ainsi que le taux de rotation ont néanmoins été en baisse par rapport à 2019.

Au cours du second semestre, des personnes en provenance d'Île-de-France et aussi de démantèlements de squats lyonnais ont été orientées vers le CAES. Ainsi, l'équipe a adapté son organisation pour être plus efficace et accueillir ces publics dans les meilleures conditions, dans le respect des mesures sanitaires. Cette période a permis au CAES de s'inscrire davantage dans le nouveau schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et renforcer son rôle pivot.

## Personnes / ménages accueillis

**292** personnes (dont 81 adultes en famille, 83 enfants et 128 isolés) / 174 ménages accueillis

**204** personnes entrées / 115 ménages

**244** personnes sorties / 133 ménages

Durée moyenne de séjour : **139 jours**

Taux de rotation : **224%**

Taux d'occupation : **88%**

## 31 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	16%
Albanie	10%
Guinée	9%
Nigéria	9%
Côte d'Ivoire	8%

*Le premier bus en provenance d'Île-de-France est arrivé le 24 juillet. L'équipe entière s'est mobilisée pour accueillir 24 personnes, majoritairement des hommes isolés. Avec le soutien de l'infirmière coordinatrice, le protocole sanitaire dans le cadre de l'état d'urgence a pu être strictement respecté.*

*Le CAES s'adapte ainsi au flux qui s'intensifie et aux nouvelles modalités d'accueil.*

histoire de...

## Accompagnement juridique

**82** personnes entrées en procédure normale ; **39** personnes en procédure accélérée ; **71** personnes sous procédure Dublin ; **11** personne en attente de pré-GUDA ; **1** sous RDV GUDA ; **15** bénéficiaires d'une protection internationale

### En nombre de personnes

**26** décisions rendues, dont **18** définitives,

dont **7** accords :

- 2 par l'OFPPRA, dont 1 protection subsidiaire

- 5 par la CNDA, dont 3 protections subsidiaires

### En nombre de dossiers

**26** décisions rendues, dont **18** définitives,

dont **7** accords :

- par l'OFPPRA : 2, dont 1 protection subsidiaire

- par la CNDA : 5, dont 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **39%**

**71** en procédure Dublin,

**3** requalifications en procédure normale

## Sorties

### 9 bénéficiaires d'une protection internationale

#### Type de dispositif d'orientation des BPI :

**1** en CPH ; **2** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ;

**5** en logement Accelair ; **1** en CHRS

#### 6 personnes déboutées :

**3** sans solution/hébergement d'urgence ; **3** solutions perso/familiales

#### 227 personnes en cours de procédure :

**211** transferts dans DNA : **112** en HUDA ; **72** en CADA ; **27** en PRAHDA ;

**15** départs volontaires ; **1** disparition

**2** personnes sous procédure Dublin, dont **2** reprises Allemagne

Délai moyen de sortie si rejet : **131 jours**

Délai moyen de sortie si accord : **656 jours**

## Activité d'intégration

**15** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



RHÔNE (69)

# Centre de transit de Lyon et Villeurbanne

**Date d'ouverture :** octobre 1997

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile

**Capacité d'accueil :** 250 personnes sur 3 sites géographiques à Villeurbanne et Lyon 3<sup>ème</sup>

**Type d'hébergement :** collectif

**Équipe :** 19 salariés

**Coordonnées :** 19 rue de la Baisse - CS 90299 - 69613 Villeurbanne cedex

Depuis début septembre 2020, vingt places d'hébergement au sein du centre de transit sont dédiées à des femmes en demande d'asile victimes de violence et/ou de traite des êtres humains (TEH), seules ou avec enfants.

L'ouverture de ce dispositif fait suite à un appel à projets et permet d'accueillir des femmes victimes de violences et de traite des êtres humains sur un site sécurisé, avec un accompagnement spécialisé sur la problématique des violences faites aux femmes.

Fin décembre 2020, 21 orientations avaient été reçues, et 14 personnes (10 femmes et 4 enfants) étaient accueillies sur le dispositif.

## Personnes / ménages accueillis

**372** personnes accueillies (dont 159 adultes en famille, 146 enfants et 67 isolées) / 168 ménages

**139** personnes entrées / 71 ménages

**155** personnes sorties / 62 ménages

Durée moyenne de séjour : **455 jours**

Taux de rotation : **59%**

Taux d'occupation : **85%**

## 38 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	12%
Albanie	12%
Afghanistan	6%
Arménie	6%
Angola	5%

## Accompagnement juridique

**101** personnes entrées en procédure normale, **26** personnes en procédure accélérée, **5** personnes sous procédure Dublin, **7** personnes bénéficiaires d'une protection internationale

**En nombre de personnes :** **85** décisions rendues, dont **40** décisions définitives, dont **19** accords :

- par l'OFPPRA : 12, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 7

Procédure Dublin : **3** personnes en requalification,

dont **3** en procédure normale

**En nombre de dossiers :** **58** décisions rendues, dont **29** décisions définitives, dont **15** accords :

- par l'OFPPRA : 9, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 6

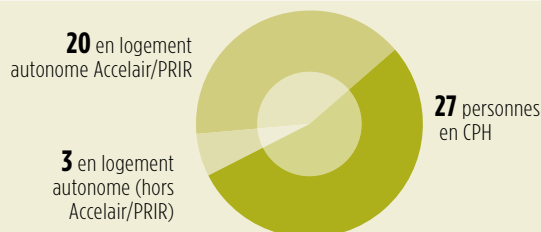
Taux d'accord : **52%**

Procédure Dublin : **1** en procédure requalifiée en procédure normale

## Sorties

**50** bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :



**42** personnes déboutées :

**1** personne en logement ; **11** sans solution / hébergement d'urgence ; **26** solutions perso/familiales ; **4** retours volontaires

**63** personnes en cours de procédure :

**39** Transferts dans DNA : dont **2** en PRAHDA ; **37** en CADA

**2** départs volontaires ; **2** exclusions ; **1** décès ; **1** retour OFII ; **2** disparitions ; **5** sorties suite rejet OFPPRA POS (solutions personnelles) ; **11** solutions personnelles

**Délai moyen de sortie si rejet : 262 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 238 jours**

## Activité d'intégration

**58** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

*T. a fui la Guinée à 15 ans et est arrivé en France à 17 ans. Sa minorité n'a pas été reconnue à son arrivée en France et il n'a bénéficié d'aucune prise en charge liée à l'hébergement. Placé sous procédure Dublin, son dossier a été requalifié en procédure normale au bout de 6 mois, mais sa demande d'asile a été rejetée par l'OFPPRA. Il a pu bénéficier d'un hébergement au centre de Transit au bout de deux ans de présence en France suite à l'évacuation du squat du collègue Maurice Scève (Lyon 4<sup>e</sup>). Ébranlé par un parcours difficile et une succession de refus des autorités françaises, il a fallu du temps à l'équipe du Transit pour gagner la confiance de ce jeune Guinéen. Les persécutions vécues en Guinée en raison de sa religion ont finalement été reconnues par la CNDA qui lui a octroyé le statut de réfugié.*

*histoire de...*



## RHÔNE (69) CADA de Bron

**Date d'ouverture :** 1991

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 150 places

**Type d'hébergement :** foyer collectif

**Équipe :** 8 salariés

**Coordonnées :** CADA du Rhône, site de Bron -

2 Rue Hélène Boucher - BP 26 - 69513 Vaulx-en-Velin Cedex



*Au centre d'accueil des demandeurs d'asile, lors du premier confinement et face à la pénurie, nous décidons de fabriquer des masques en tissu afin que chacun puisse se protéger. De vieux draps à l'abandon sont sortis des placards, une nouvelle machine à coudre arrive en renfort, quelques bobines de fils achetées, nous voilà équipés ! Nous allons à la rencontre de quelques hébergés, pour sonder les compétences disponibles. Nous cherchons des tailleurs de métier, mais n'en trouvons point ; plusieurs couturières volontaires se mobilisent et nous offrent à la fois leur bonne humeur et leurs doigts de fées ! Les draps sont découpés, des bandes de tissus repliées selon les normes AFNOR, il ne reste plus qu'à filer... Une fois encore, merci à ces dames pour les riches moments partagés, ce sentiment de participer à prendre soin de soi... mais aussi des autres. Le CADA de Bron a réalisé près de 500 masques et s'est retrouvé épinglé dans la presse locale !*

### histoire de...

L'année 2020 a évidemment été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, avec des effets notables non seulement sur le cours des procédures d'asile mais également sur le quotidien des hébergés. Ces derniers ont dû essayer de s'adapter à des conditions sanitaires très difficiles à maintenir dans un hébergement collectif. Un premier cas positif a notamment été détecté mi-mars chez une résidente du CADA, admise en réanimation puis prise en charge pour sa rééducation. Un protocole pour contenir la diffusion du virus a été mis en œuvre avec succès. Durant la période de mars à juillet, les institutions ont été à l'arrêt, ce qui a mis à mal la poursuite des procédures et a rendu difficile la tâche de l'équipe. Le centre a notamment été impacté par le ralentissement de la distribution du courrier. La reprise partielle et progressive des services préfectoraux n'a pas été simple à suivre et à expliquer aux personnes concernées. L'ensemble des rendez-vous planifiés en 2020 ont été annulés, générant des procédures de reprise de rendez-vous ainsi que de nombreux retards dans les démarches visant à l'obtention d'un titre de séjour et beaucoup d'inquiétude chez certains hébergés du CADA. Tout au long de cette période confuse l'équipe s'est mobilisée et a tout mis en œuvre pour accompagner les personnes accueillies de manière efficace et rassurante. Ainsi, des mesures d'information, de prévention, d'assistance et de soutien ont été mises en œuvre dès le mois de mars puis ont évolué tout au long de l'année.

### Personnes / ménages accueillis

**201** personnes accueillies (dont 51 adultes en famille, 61 enfants et 89 isolées) / 124 ménages accueillis

**67** personnes entrées / 40 ménages

**61** personnes sorties / 35 ménages

Durée moyenne de séjour : **605 jours**

Taux de rotation : **43%**

Taux d'occupation : **93%**

### 35 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	13%
Albanie	11%
Nigéria	11%
République démocratique du Congo	7%
Angola	6%

### Accompagnement juridique

**50** personnes entrées en procédure normale, **16** en procédure accélérée, **1** bénéficiaire d'une protection internationale

**En nombre de personnes :**

**63** décisions rendues, dont **42** définitives, dont **25** accords :

- par l'OFPPA : 10, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 15, dont 6 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers :**

**47** décisions rendues, dont **33** définitives, dont **22** accords :

- par l'OFPPA : 10, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 12, dont 4 protections subsidiaires

Taux d'accord : **67%**

### Sorties

**33** bénéficiaires d'une protection internationale

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**7** en CPH ; **4** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ;

**6** en CHRS ; **16** en logement autonome Accelair

**24** personnes déboutées :

**1** sans solution / hébergement d'urgence ; **3** en centre DPAR ;

**17** solutions perso/familiales ; **3** retours volontaires

**4** personnes en cours de procédure :

**3** transferts dans DNA vers un autre CADA ; **1** départ volontaire

**Délai moyen de sortie si rejet : 163 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 306 jours**

### Activité d'intégration

**54** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année,

**11** baux signés



RHÔNE (69)

# CADA d'Éveux-sur-L'Arbresle et de L'Arbresle

**Date d'ouverture :** février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle)

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale et procédure accélérée

**Capacité d'accueil :** 70 places

**Type d'hébergement :** Chambres doubles et simples, en foyer collectif, à Éveux, et cohabitation dans 4 appartements diffus à L'Arbresle

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** BP 112 – 69592 L'Arbresle Cedex

Cette année le fonctionnement du centre d'accueil des demandeurs d'asile d'Éveux et de L'Arbresle a été fortement impacté par la crise sanitaire. L'organisation du centre et de l'équipe a dû s'adapter aux contraintes sanitaires de manière durable. Les activités d'animation et de cours de français ont été interrompues lors des confinements successifs et en raison de l'absence des bénévoles du centre. Grâce aux mesures de prévention, à la situation géographique du site en zone rurale et au respect global des mesures de confinement par les personnes hébergées, le centre n'a recensé aucun cas confirmé de coronavirus en 2020. Le public accueilli est majoritairement constitué de personnes isolées (près de 3 personnes sur 4) et de couples, provenant majoritairement (8 personnes sur 10) d'autres structures de l'association Forum réfugiés-Cosi. Pour des raisons pratiques, liées à l'éloignement du centre, le site d'Éveux ne permet pas l'accueil de familles avec enfants. Malgré cela, le centre a accueilli 3 enfants nés en 2019. Le taux d'occupation est stable en 2020 (97%) grâce à un travail exigeant avec l'OFII sur les délais d'orientation.

## Personnes / ménages accueillis

**91** personnes accueillies (dont 21 adultes en famille, 3 enfants et 67 isolés) / 78 ménages accueillis

**28** personnes entrées / 22 ménages

**23** personnes sorties / 18 ménages

Durée moyenne de séjour : **673 jours**

Taux de rotation : **36%**

Taux d'occupation : **97%**

## 28 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	16%
Guinée	10%
Soudan	10%
République démocratique du Congo	9%
Libye	5%

## Accompagnement juridique

**25** personnes entrées en procédure normale, **3** en procédure accélérée

### En nombre de personnes

**33** décisions rendues, dont **27** définitives, dont **18** accords :

- par l'OFPPRA : 6, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA ; 12, dont 6 protections subsidiaires

### En nombre de dossiers

**32** décisions rendues, dont **26** définitives, dont **17** accords :

- par l'OFPPRA : 6, dont 2 protections subsidiaires

- par la CNDA : 11, dont 5 protections subsidiaires

Taux d'accord : **65%**

## Sorties

**11** bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :



**3** personnes déboutées :

**3** solutions personnelles/famille/compatriotes

**9** personnes en cours de procédure :

**4** transferts dans DNA vers un autre CADA ; **1** départ volontaire ;

**2** disparitions ; **2** solutions personnelles

**Délai moyen de sortie si rejet : 58 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 283 jours**

## Activité d'intégration

**29** réfugiés hébergés pendant l'année

**6** baux signés



### L'année 2020 avec le Covid-19

*J'ai vécu la peur au ventre, craignant d'attraper le virus. Quand je prenais les transports, ou que je faisais mes courses, je ne voulais pas toucher quelque chose qu'une personne malade avait déjà touché. Au foyer, la cohabitation était parfois difficile puisque nous partageons des espaces communs, comme la cuisine, les WC et les douches. Nous étions tous suspicieux, chacun avait peur des uns et des autres. Certains hébergés étaient agacés d'en voir d'autres prendre des risques en sortant beaucoup. Les informations circulant à la télévision du foyer nous inquiétaient. Heureusement, nous avons quand même partagé des moments sympathiques comme les jours où nous avons organisé un barbecue, des sorties au lac, ou encore lorsque nous avons fêté l'obtention des statuts de réfugié, dont le mien ! Monsieur S.*

*histoire de...*



**Date d'ouverture :** mai 2014

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 75 places

**Type d'hébergement :** 25 studios disposant de kitchenettes et de salles de bain privées

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** 23 rue Saint Jérôme - 69347 Lyon Cedex 7

L'équipe du CADA de Saint-Jérôme a mis en place un projet axé sur la parentalité avec des actions collectives à destination des familles monoparentales. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement auprès de la CAF dans le cadre du REAAP, et a été validé en avril 2020. Les actions sont menées en collaboration avec l'association Concilia'bulles qui propose des interventions de soutien à la parentalité en référence à un programme développé au Canada intitulé « Ya personne de parfait ». Ce programme vise à soutenir les parents de familles en difficulté avec la finalité de les amener à développer leur propre réflexion sur leur rôle parental.

Deux séances ont pu être mises en œuvre entre les deux confinements, les trois dernières devront se poursuivre en 2021. Un livret récapitulatif des thématiques abordées sera transmis aux familles participantes. Il sera utilisé par les salariés de l'équipe en vue d'accompagner les familles qui ont besoin de renforcer le cadre éducatif.

*Retour sur l'atelier parentalité « La Bulle des parents » mené par Morgan, intervenante de « Concilia'bulles ». L'objectif de cet atelier était de créer un groupe d'entraide entre parents en mobilisant leurs propres ressources. Deux ateliers se sont déroulés au cours de l'année 2020 auxquels Mme M. a participé et fait part de son témoignage : « À travers l'atelier parentalité, j'ai appris à mieux connaître les familles avec qui nous vivons et partageons le quotidien. On apprend à se connaître, à échanger des idées, à connaître la culture et la coutume d'autres pays. On parle de l'intégration en France. J'ai compris qu'en étant demandeur d'asile, je peux apporter ma contribution à mon entourage. À long terme, je souhaite que ce type d'initiative continue et ne s'arrête pas en cours de route. »*

## histoire de...

### Personnes / ménages accueillis

**114** personnes accueillies (dont 53 adultes en famille, 61 enfants) / 36 ménages accueillis

**40** personnes entrées / 14 ménages

**40** personnes sorties / 11 ménages

Durée moyenne de séjour : **639 jours**

Taux de rotation : **53%**

Taux d'occupation : **98%**

### 18 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Géorgie	13%
Albanie	12%
Guinée	10%
Sénégal	8%
Nigéria et Congo	8%

### Accompagnement juridique

**25** personnes entrées en procédure normale,

**15** en procédure accélérée ;

**En nombre de personnes :**

**49** décisions rendues, dont **22** définitives :

dont **7** accords :

- par la CNDA : 7, dont 4 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers :**

**24** décisions rendues, dont **11** définitives :

dont **4** accords :

- par la CNDA : 4, dont 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **36%**

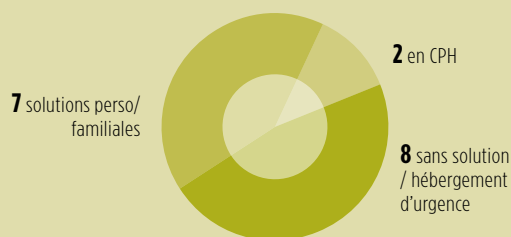
### Sorties

**20** bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :

**16** en CPH ; **4** en logement autonome (hors Accelair / PRIR)

**17** personnes déboutées :



**3** personnes en cours de procédure :

**3** solutions perso/familiales

Délai moyen de sortie si rejet : **150 jours**

Délai moyen de sortie si accord : **215 jours**

### Activité d'intégration

**20** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**1** bail signé



**RHÔNE (69)**  
**CADA de Vaulx-en-Velin**

**Date d'ouverture :** 1999

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

**Capacité d'accueil :** 150 places

**Type d'hébergement :** Foyer collectif, 98 chambres réparties en plusieurs unités de vie

**Équipe :** 12 salariés

**Coordonnées :** 48 rue Lamartine - 69514 Vaulx-en-Velin

L'année 2020 a été l'année de la Covid-19. Le premier confinement a été un événement inédit et marquant pour le centre d'accueil des demandeurs d'asile. La gestion de ce premier confinement a été un vrai défi, tant humain que professionnel, pour la structure et son équipe. L'équipe du CADA s'est fortement investie pour assurer une continuité de son activité, pour garder le lien avec les hébergés, les aider à décrypter la situation sanitaire en insistant, avec pédagogie, sur la nécessité de veiller à respecter les recommandations gouvernementales. Les difficultés ont été nombreuses : procédures d'asile à l'arrêt, effectifs réduits, fin de l'aide associative, accès aux soins ralentis... Répondre à l'ensemble de ces problématiques a fait de l'année 2020 une année pleine de défis !

**Personnes / ménages accueillis**

**202** personnes accueillies (dont 72 adultes en famille, 105 enfants et 25 isolées) / 74 ménages accueillis

**52** personnes entrées / 15 ménages

**52** personnes sorties / 19 ménages

Durée moyenne de séjour : **568 jours**

Taux de rotation : **35%**

Taux d'occupation : **98%**

**25 nationalités accueillies**

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	17%
Nigeria	16%
République démocratique du Congo	9%
Arménie	7%
Guinée et Soudan	4%

**Accompagnement juridique**

**51** personnes entrées en procédure normale, **1** en procédure accélérée ;

**En nombre de personnes : 81** décisions rendues, dont **56** définitives :

dont **15** accords :

- par l'OFPRA : 4

- par la CNDA : 11, dont 5 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers : 41** décisions rendues, dont **27** définitives :

dont **7** accords :

- par l'OFPRA : 3

- par la CNDA : 4, dont 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **26%**

*Je m'appelle Kadima et je suis une jeune femme de 20 ans. Je suis de nationalité angolaise. J'ai quitté mon pays quand j'étais mineure, j'avais 16 ans et je suis arrivée en France à l'âge de 17 ans. Dans mon pays, j'étais persécutée et j'ai décidé de fuir pour me protéger. J'ai traversé l'Afrique puis je suis passée par l'Italie avant d'arriver en France. En France il y a mon frère et c'est un pays qui protège bien les réfugiés. Ici j'ai eu la chance d'être bien prise en charge et j'ai pu m'intégrer en étant scolarisée en Bac pro restauration. Je rêve d'obtenir mon diplôme et de trouver un emploi pour m'installer définitivement en France.*

*histoire de...*

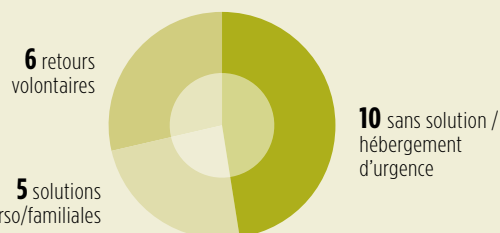
**Sorties**

**20** bénéficiaires d'une protection internationale

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**4** personnes en CPH ; **13** en logement Accelair/PRIR ;  
**2** en solution personnelle ; **1** en CHRS

**21** personnes déboutées :



**11** personnes en cours de procédure, dont :  
**9** disparitions ; **2** vers le PRD FRC

**Délai moyen de sortie si rejet : 193 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 418 jours**

**Activité d'intégration**

**37** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**8** baux signés



## RHÔNE (69) CADA de Villeurbanne

**Date d'ouverture :** 2001

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

**Capacité d'accueil :** 175 places

**Type d'hébergement :** collectif

**Équipe :** 11 salariés

**Coordonnées :** 2, rue Serge Ravanel 69100 Villeurbanne

Dans un contexte de crise sanitaire, l'année 2020 a été marquée par la difficulté d'apporter une réponse adaptée à des situations complexes de vulnérabilités : troubles psychiques, situations de handicap, pathologies lourdes chroniques et invalidantes, problématiques d'addiction. Notre site est identifié, de par l'aménagement des lieux de vie (sanitaires privatifs, appartements PMR) pour accueillir des personnes dites vulnérables sur le plan médical (à noter, 3 décès au cours de cette année). En parallèle, nous notons une évolution sensible de la typologie de notre public en accueillant des jeunes hommes isolés suite à la fermeture du squat Maurice Scève à Lyon. Dans ce contexte particulier, les possibilités d'orientation vers les dispositifs de droit commun et des structures partenaires s'amenuisent. Aussi, nous avons repensé notre manière d'apporter une réponse psychosociale au public accompagné, et ce, en variant les supports d'échange, de rencontres. Nous avons accordé une place prépondérante à l'animation de la vie collective pour veiller à ce que chacun travaille sa capacité d'agir pour mieux se préparer à l'après, et ce quelle que soit la couleur de sa décision.

### Personnes / ménages accueillis

**223** personnes accueillies (dont 94 adultes en famille, 87 enfants et 42 isolées) / 100 ménages accueillis

**60** personnes entrées / 25 ménages

**57** personnes sorties / 26 ménages

Durée moyenne de séjour : **653 jours**

Taux de rotation : **33%**

Taux d'occupation : **95%**

*Début juillet, les premiers légumes ont été récoltés dans le jardin partagé du CADA de Villeurbanne. Petits et grands prennent soin de leur espace d'expérimentation en permaculture et viennent mettre leurs compétences au profit du jardin communautaire. Dans le cadre de cette activité, les hébergés sont amenés à réfléchir à l'association des légumes, à la gestion des déchets, et sont passés par la fabrication de bacs de plantation, d'une serre, d'un bac à compost, mais aussi d'une maison à insectes et d'un nichoir pour oiseaux. Autour du jardin, c'est aussi l'occasion de se rencontrer, se retrouver, et de pratiquer son français : un bel espace pensé et construit ensemble, où l'on prend le temps de faire ensemble : une fresque décorative vient d'être réalisée par les résidents autour de cette thématique.*

*histoire de...*

### 34 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Géorgie	12%
Albanie	12%
Arménie	6%
Nigéria	6%
Guinée	6%

### Accompagnement juridique

**40** personnes entrées en procédure normale,  
**14** en procédure accélérée, **6** en procédure Dublin

**En nombre de personnes :**

**108** décisions rendues, dont **55** définitives :

dont **22** accords :

- par l'OFPPRA : 7, dont 3 protections subsidiaires

- par la CNDA : 15, dont 4 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers :**

**63** décisions rendues, dont **33** définitives :

dont **17** accords :

- par l'OFPPRA : 6, dont 3 protections subsidiaires

- par la CNDA : 11, dont 4 protections subsidiaires

Taux d'accord : **52%**

### Sorties

**23** bénéficiaires d'une protection internationale

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**4** en CPH ; **7** en logement autonome (hors Accelair/PRIR) ;

**10** en logement Accelair ; **2** solutions personnelles

**27** personnes déboutées :

**17** sans solution / hébergement d'urgence ; **4** solutions personnelles/familiales ; **5** retours volontaires ; **1** disparition

**7** personnes en cours de procédure :

**4** départs volontaires (avec et sans RV) ; **3** décès

**Délai moyen de sortie si rejet : 180 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 591 jours**

### Activité d'intégration

**48** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**9** baux ont été signés



## RHÔNE (69) HUDA de Villeurbanne

**Date d'ouverture :** mai 2017

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

**Capacité d'accueil :** 50 places

**Type d'hébergement :** collectif

**Équipe :** 4 salariés

**Coordonnées :** 19, rue de la Baisse – CS 90246 – 69612 Villeurbanne Cedex

Le centre d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile de Villeurbanne a été très rapidement concerné par la crise sanitaire. Dès le mois de mars, les premiers cas positifs à la COVID-19 ont été recensés parmi les personnes accueillies au sein de l'établissement. L'équipe a été mobilisée pour sensibiliser au mieux les hébergés et réduire au maximum la propagation du virus, dans un environnement de vie collective propice à cela. Entre l'aménagement d'espaces de vie en isolement, l'organisation de distributions alimentaires, l'accompagnement et la prise en charge des personnes malades et vulnérables, le service s'est adapté à de nouvelles modalités d'intervention et d'accompagnement, tout en veillant à maintenir le lien.

### Personnes / ménages accueillis

**77** personnes accueillies (dont 34 adultes en famille, 34 enfants et 9 isolées) / 28 ménages

**24** personnes entrées / 9 ménages

**27** personnes sorties / 11 ménages

Durée moyenne de séjour : **464 jours**

Taux de rotation : **51%**

Taux d'occupation : **101%**

### 15 nationalités accueillies

Cinq principales nationalités	
Russie	17%
Albanie	13%
Nigéria	10%
Angola	9%
Soudan	8%

### Accompagnement juridique

**18** personnes entrées en procédure normale,

**5** en procédure accélérée, **1** sous procédure Dublin

**20** personnes bénéficiaires d'une protection internationale

**En nombre de personnes : 46** décisions rendues, dont **30** définitives : dont **17** accords :

- par l'OFPPRA : 10, dont 9 protections subsidiaires

- par la CNDA : 4, dont 3 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers : 25** décisions rendues, dont **18** définitives : dont **11** accords :

- par l'OFPPRA : 7, dont 6 protections subsidiaires

- par la CNDA : 4, dont 3 protections subsidiaires

Taux d'accord : **61%**

**1** personne en procédure Dublin

**1** requalification en procédure accélérée

### Sorties

**13** bénéficiaires d'une protection internationale

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**8** en CPH ; **5** en logement autonome (hors Accelair/PRIR)

**7** personnes déboutées :

**1** sans solution / hébergement d'urgence ; **6** solutions perso/familiales

**7** personnes en cours de procédure

**6** transferts dans DNA, dont : **6** en CADA ; **1** disparition

**Délai moyen de sortie si rejet : 195 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 345 jours**

### Activité d'intégration

**20** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



*Madame X est Russe. Elle a été mariée de force à un mari violent et doit quitter son foyer pour survivre. Après une tentative de fuite qui échoue en 2015, en raison des liens étroits entre sa belle-famille et la police, elle recommence une nouvelle fois en 2018. Cette fois-ci, elle et ses enfants passent les frontières. Ils quittent le pays, leur vie, leur famille et la violence quotidienne. Accueillie à l'HUDA juste avant le début du premier confinement, Madame a d'abord du mal à faire confiance puis, une fois le lien établi, elle réussit à se confier. Un recours sommaire envoyé par son avocat nécessitera un mémoire complémentaire. Également accompagnée par le centre Essor à Villeurbanne, Madame réussira enfin à s'exprimer à la CNDA. En décembre 2020, elle obtient une protection subsidiaire.*

*histoire de...*



RHÔNE (69)

HUDA « Sas » de Lyon 8<sup>ème</sup>

**Date d'ouverture :** juillet 2011

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile sous règlement Dublin orientés dans le cadre du pôle régional Dublin

**Capacité d'accueil :** 175 places

**Type d'hébergement :** collectif

**Équipe :** 10 salariés

**Coordonnées :** 102 avenue Général Frère - 69008 Lyon

Le Sas accueille exclusivement des demandeurs d'asile sous règlement Dublin dans le cadre du pôle régional Dublin. L'année a été marquée par la crise sanitaire qui a exigé de la part de l'équipe et des hébergés une mobilisation pour lutter contre la propagation de la covid-19 au sein de l'établissement.

Les mouvements ont été moins importants durant le premier confinement mais se sont ensuite accélérés. Ainsi, le taux de rotation est resté stable. De nombreuses personnes en procédure Dublin ont été admises au séjour au titre de l'asile, notamment en raison du dépassement des délais de transfert vers le pays responsable de la demande d'asile. La fermeture des frontières et les restrictions de déplacement peuvent expliquer ce phénomène. Pour ces personnes, l'équipe a assuré un accompagnement juridique et administratif dans le cadre de la procédure d'asile dans l'attente d'un transfert par l'OFII vers un centre adapté.

## Personnes / ménages accueillis

**396** personnes accueillies (dont 139 adultes en famille, 192 enfants, 56 isolées) / 152 ménages accueillis

**220** personnes entrées / 95 ménages

**225** personnes sorties / 74 ménages

Durée moyenne de séjour : **500 jours**

Taux de rotation : **127%**

Taux d'occupation : **99%**

## 32 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	16%
Angola	13%
Côte d'Ivoire	10%
Arménie	7%
République démocratique du Congo	7%

## Accompagnement juridique

**5** personnes entrées en procédure normale,  
**213** sous procédure Dublin

**En nombre de personnes :**

**4** décisions rendues, dont **2** définitives

**En nombre de dossiers :**

**4** décisions rendues dont **2** définitives

**367** procédure Dublin

**207** requalifications : 47 en procédure accélérée et 160 en procédure normale

*Le SAS propose un accompagnement social dont un soutien à la parentalité. Il s'agit de prendre en compte l'exil et ses répercussions sur la cellule familiale (fratries incomplètes, ménages devenus monoparentaux du fait de l'exil...) et d'aider les familles en s'appuyant sur leurs compétences. Les familles retrouvent ainsi un équilibre et des repères éducatifs. Ce travail se décline notamment par l'accompagnement des familles hébergées ayant des enfants de moins de 4 ans dans les lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) du quartier. Ces structures se déplacent également au sein du centre.*

*Témoignage d'une mère : « Grâce à ces endroits, j'ai pu me créer un réseau, rencontrer des personnes et trouver un mode de garde pour ma fille »*



*histoire de...*

## Sorties

### 2 personnes déboutées :

**1** en solution perso/familiale ; **1** retour volontaire

### 194 personnes en cours de procédure :

**181** transferts dans DNA, dont : **79** en HUDA ; **101** en CADA ;  
**9** départs volontaires ; **4** exclusions ; **1** en PRAHDA

### 29 personnes sous procédure Dublin, dont :

**8** solutions personnelles, **4** reprises, **5** retours OFII et **12** disparitions

**Délai moyen de sortie si rejet : 181 jours**



RHÔNE (69)

# HUDA de Saint-Genis-les-Ollières

**Date d'ouverture :** 2013

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée ;  
personnes placées sous règlement Dublin ; statutaires en attente de logement.

**Capacité d'accueil :** 85 places

**Type d'hébergement :** cohabitation dans 11 appartements et 2 villas.

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** 15, rue de Chapoly 69290 - St Genis-les-Ollières

Malgré la crise sanitaire, l'activité de l'HUDA s'est maintenue avec un taux de rotation équivalent aux années précédentes. Le taux d'occupation a baissé en raison de la mobilisation d'un logement pour assurer l'isolement de personnes touchées par la COVID.

Bien qu'ils aient pris un peu de retard en raison de la situation sanitaire, les travaux prévus dans le cadre du plan pluriannuel se poursuivent et vont permettre de nouvelles améliorations des conditions d'hébergement.

## Personnes / ménages accueillis

**117** personnes accueillies (dont 52 adultes en famille, 65 enfants) /  
27 ménages accueillis

**39** personnes entrées / 7 ménages

**37** personnes sorties / 7 ménages

Durée moyenne de séjour : **799 jours**

Taux de rotation : **44%**

Taux d'occupation : **92%**

## 14 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	25%
Arménie	17%
Russie	15%
Afghanistan	9%
Nigéria	6%

## Accompagnement juridique

**16** personnes entrées en procédure normale, **7** en procédure accélérée,  
**13** sous procédure Dublin, **3** naissances

**En nombre de personnes :** **53** décisions rendues, dont **30** définitives

Dont **10** accords :

- par l'OFPPRA : 4

- par la CNDA : 6, dont 2 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers :** **25** décisions rendues, dont **13** définitives

Dont **4** accords

- par l'OFPPRA : 1

- par la CNDA : 3, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **31%**

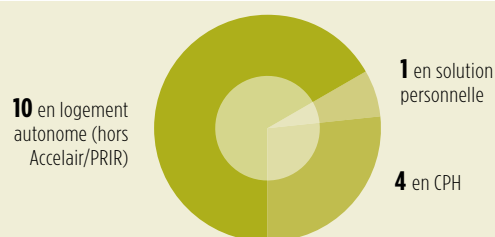
**13** procédure Dublin

**16** requalifications : 13 en procédure accélérée  
et 3 en procédure normale

## Sorties

**15** bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :



**22** personnes déboutées :

**20** sans solution / hébergement d'urgence ;  
**2** solutions perso/familiales

**Délai moyen de sortie si rejet : 160 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 597 jours**

## Activité d'intégration

**23** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

## histoire de...

Arrivés en France en 2018, E et J, un couple Ghanéo-Nigérian, ont été placés sous procédure Dublin, avant de pouvoir faire leur demande d'asile en France. Ils ont également introduit une demande d'asile pour leurs deux filles. E et J ont été déboutés mais la demande de leurs filles est toujours en cours. La famille est autorisée à se maintenir dans l'hébergement, bénéficie de la distribution alimentaire des Restos du cœur et d'aides ponctuelles de la Métropole. Elle ne perçoit plus d'allocation pour demandeur d'asile. Subvenir aux besoins de tous sans ressource relève du parcours du combattant. Ces parents sont fatigués mais ils continuent de se battre pour la protection de leurs enfants.



# RHÔNE (69) CPH de Lyon et Vaulx-en-Verin

**Date d'ouverture :** 1982

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale

**Capacité d'accueil :** 120 places

**Type d'hébergement :** collectif et diffus

**Équipe :** 12 salariés

**Coordonnées :** 10 place Latarjet - 69008 LYON et 48 rue Lamartine - 69120 Vaulx-en-Verin

Malgré le contexte de la crise sanitaire, le CPH a maintenu son activité en adaptant ses pratiques d'accompagnement. Une présence journalière a été organisée sur les sites, des rendez-vous téléphoniques ont par ailleurs été programmés. Les temps de présence sur les lieux de vie ont peu à peu été augmentés afin de rassurer les hébergés et maintenir le lien avec chacun. L'équipe a mis à profit le télétravail pour actualiser ses procédures, ses outils, et pour poursuivre le travail engagé dans le cadre de la démarche qualité, via la mise en place d'une plateforme numérique collaborative. Le CPH s'est appuyé sur son réseau de partenaires pour proposer des ateliers collectifs de loisirs ou de sensibilisation aux modes de transmission et de protection contre la Covid-19. Cette période n'a pas entravé l'objectif d'autonomisation du public et a mis en évidence les ressources et les capacités du public en la matière.

## Personnes / ménages accueillis

**201** personnes accueillies (dont **80** adultes en famille, **100** enfants et **21** isolés) / 71 ménages accueillis

**77** personnes entrées / 24 ménages

**88** personnes sorties / 30 ménages

Durée moyenne de séjour : **441 jours**

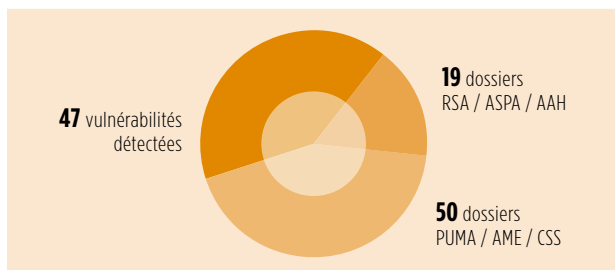
Taux de rotation : **69%**

Taux d'occupation : **97%**

## 29 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Albanie	25%
Afghanistan	10%
République démocratique du Congo	9%
Côte d'Ivoire	8%
Syrie	6%

## Accompagnement juridique



## histoire de...

*Afin de pallier le manque d'activités proposées durant l'été, nous avons recruté une animatrice. Au-delà des activités organisées pour occuper les adultes comme les enfants, l'animatrice a proposé des temps de rencontres, de partage et d'échange entre eux.*

*Les animations et les sorties organisées ont permis d'apporter un cadre rassurant dans lequel les hébergés ont pu de nouveau se confronter aux autres, fréquenter les transports et les lieux collectifs, dans le respect des consignes sanitaires et après plusieurs semaines de confinement.*

*« J'ai beaucoup aimé travailler au CPH cet été, je me suis sentie utile. C'était un travail qui n'était pas forcément évident et comprenait de nombreux échecs. Mais lorsqu'on réussissait à atteindre les objectifs fixés, cela apportait beaucoup de satisfaction. »*



## Activité d'intégration

**88** personnes entrées en logement (30 ménages)

**30** baux signés dans le parc public

**21** personnes en accès à l'emploi

**22** personnes en accès à la formation



## RHÔNE (69)

# Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile

**Bénéficiaires :** mineurs non accompagnés

**Équipe :** 1 salariée rattachée à la mission Asile et 12 salariés habilités administrateurs *ad hoc*

**Coordonnées :** Mission asile - Siège 28 rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de jeunes suivis a baissé, du fait de la crise sanitaire. L'arrêt des arrivées sur le territoire et la suspension des procédures pendant la période mars-mai 2020 ont eu un impact sur l'activité du service, avec un fort ralentissement des orientations par les services de la Métropole, et un allongement de la durée des procédures de demande d'asile. Le nombre des filles engagées dans une demande d'asile constitue toujours presque la moitié des suivis totaux, bien au-delà de leur représentation dans le public global des mineurs non accompagnés. La Guinée et l'Afghanistan sont demeurés les deux principaux pays de provenance, suivis en 2020 par l'Angola. Le taux de protection, moindre que l'année précédente, reste élevé avec plus de 76% d'accords. Le nombre de décisions de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a été stable, mais le nombre de décisions rendues par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a diminué de près de moitié, effet direct du retard pris dans les convocations à l'entretien personnel en raison de la crise sanitaire. Les jeunes protégés étaient originaires de dix pays différents : aux quatre principaux pays (Cf. tableau ci-après) s'ajoutent le Bangladesh, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Mali, le Nigéria et le Tchad. Les décisions de protection sont venues reconnaître la gravité des traitements subis ou craints par ces jeunes en cas de retour dans leur pays, en lien avec un mariage forcé, l'excision, la traite des êtres humains, des opinions politiques, l'appartenance à une minorité ethnique ou encore une situation de violence généralisée.

## Personnes accompagnées

**43** jeunes reçus en diagnostic administratif sur orientation de la MÉOMIE, de professionnels de Maisons de la Métropole de Lyon, d'éducateurs de foyers ou de structures qui accompagnent les MNA

**42%** des mineurs rencontrés en diagnostic étaient des filles

**107** jeunes suivis pour leur procédure de demande d'asile dans le cadre de la convention avec la Métropole de Lyon



**46%** filles



**54%** garçons

## 10 nationalités représentées

### Quatre principaux pays d'origine

Guinée	20%
Afghanistan	17%
Angola	15%
République démocratique du Congo	12%

## Les rendez-vous de diagnostic

Des **52** rendez-vous de diagnostic organisés, **43** ont pu être tenus. Parmi ceux-ci, **41** jeunes (95%) ont été identifiés comme ayant des motifs de

demande de protection internationale (100% pour les filles). **80%** ont exprimé le souhait d'effectuer une demande d'asile, les autres privilégiant une autre possibilité d'accès à un titre de séjour ou ayant besoin de temps avant de s'engager éventuellement dans la démarche de demande d'asile, en raison de la trop grande difficulté éprouvée à revenir sur les événements passés

## Les jeunes en démarche de demande d'asile

**113** jeunes suivis, dont 6 au titre d'un mandat administrateur *ad hoc* (dont 2 dans le cadre de procédure en zone d'attente)

**12** mineurs attendant au 31 décembre 2020 un accompagnement en préfecture pour faire enregistrer leur demande d'asile ou se voir délivrer une attestation de demande d'asile et un dossier OFPRA suite à la désignation d'un administrateur *ad hoc*

**40** dossiers de demande d'asile constitués

**26** convocations à l'entretien à l'OFPRA reçues :

- 16 convocations à l'OFPRA de jeunes encore mineurs :  
5 accompagnements assurés par un salarié administrateur *ad hoc* et 11 accompagnements par le tuteur
- 9 convocations d'anciens MNA devenus majeurs : dans 5 cas,

Forum réfugiés-Cosi a organisé la présence d'un tiers à l'entretien

**23** décisions OFPRA notifiées, dont 13 accords (6 statuts de réfugiés, 7 protections subsidiaires), soit un taux d'accord de 56,5 %

**8** demandes d'aide juridictionnelle auprès de la CNDA, 7 recours et compléments de recours

**6** décisions rendues par la CNDA : 2 statuts de réfugié, 1 protection subsidiaire, 3 rejets

**76%** de taux global de protection (OFPRA + CNDA) sur les 21 décisions définitives

**16** fiches familiales de référence adressées à l'OFPRA pour la fixation de l'état civil

## Représentation légale des mineurs en demande d'asile

**22** mineurs (dont 4 hors convention Métropole) ayant bénéficié d'un mandat d'administrateur *ad hoc*, dont 11 nouvelles désignations. 2 ont concerné une assistance dans le cadre des procédures en zone d'attente

**47** jeunes concernés par une mesure de tutelle

**69** jeunes étaient majeurs au 31 décembre 2020, dont 42 devenus majeurs en 2020 au cours de leur procédure (parmi ceux-ci, 5 n'ont pas eu de représentant légal)

**11** mineurs dans l'attente de la désignation d'un représentant légal au 31 décembre 2020

## Activités de conseil auprès des personnels de la Métropole de Lyon

Si les réunions avec la MÉOMIE se sont poursuivies, aucune intervention collective sur la demande d'asile n'a pu avoir lieu auprès des Maisons de la Métropole (MDM)

**507** sollicitations individuelles ont été traitées, provenant des professionnels de la Métropole ou des structures d'accueil et d'accompagnement des MNA, pour des questions liées à la procédure de demande d'asile ou aux demandes de titres de séjour



## RHÔNE (69)

# Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)

**Date d'ouverture :** 10 avril 2018

**Bénéficiaires :** mineurs non accompagnés

**Capacité d'accueil :** 31 places

**Équipe :** 19 salariés

**Coordonnées :** 20 rue Neyret - 69001 Lyon

Le CMAE a observé une évolution du profil des jeunes : de son public en 2020 : le nombre de jeunes issus des pays du Maghreb a considérablement augmenté. Ces jeunes ont souvent vécu de longs parcours migratoires et sont confrontés à des problématiques spécifiques, qui ont pu les conduire et les exposer à des situations les mettant en danger.

Au cours de l'année 2020, l'équipe a dû faire preuve d'ingéniosité pour permettre aux jeunes accueillis de vivre les périodes de confinement de la meilleure manière. Leur parcours d'errance, leur souffrance psychologique et les restrictions sanitaires ont été autant de facteurs à prendre en compte lors des deux confinements.

Pour assurer le respect des mesures sanitaires, un seuil maximal d'hébergés a dû être fixé. Ainsi, le taux d'occupation est particulièrement bas cette année.

Les mesures préventives ont été renforcées, avec notamment la mise en place d'un dépistage systématique lors de l'entrée dans le centre. Un processus d'isolement adapté a été mis en œuvre en lien avec les services de la Métropole de Lyon (MEOMIE).

## Personnes accueillies

**768** jeunes évalués, dont **698** hébergés au CMAE

### 35 nationalités représentées

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	25%
Algérie	18%
Côte d'Ivoire	11%
Mali	8%
Tunisie	7%

## Séjour

**788** jeunes entrés, **794** jeunes sortis

Durée moyenne de séjour : **9 jours**

Taux d'occupation : **66%**

En 2020, le CMAE a accueilli **768** jeunes pour leur évaluation : 698 ont été hébergés au CMAE, 61 jeunes ont été hébergés dans un autre établissement et 9 n'ont pas souhaité bénéficier d'un hébergement

Le délai moyen de rédaction d'une évaluation était de **4 jours**

Le délai moyen de décision de la MEOMIE était de **8 jours**

En moyenne, le CMAE a formulé 64 avis par mois dont 56% en faveur de la majorité et 34% en faveur de la minorité et de l'isolement

En moyenne, la MEOMIE a rendu 66 décisions par mois dont 69% refus et 31% prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance

**34** jeunes admis ont été orientés vers le dispositif hôtelier ;

**213** jeunes admis ont été orientés vers des établissements sociaux éducatifs (86%)

## histoire de...

À son arrivée, Mouafi, jeune Tchadien, parlait uniquement un dialecte rare. Nous avons dû utiliser des signes, des dessins et des pictogrammes afin d'entrer en relation et discuter avec lui.

Il n'avait jamais été scolarisé et n'avait jamais tenu de crayon entre ses doigts. Il a subi beaucoup de sévices par des membres de sa famille et a fui ces maltraitances. Lorsqu'il est arrivé au centre, il semblait bousculé et ébahi par la ville, par le nombre de personnes et les règles mises en place qui étaient nouvelles et étrangères pour lui.

Au fil des jours, en utilisant tous les moyens de communication et à travers différents supports tels que les groupes à médiations, les activités éducatives, nous avons pu commencer à comprendre l'histoire de ce jeune. Il créait toutes sortes de formes et de personnages en argile. Il a pu nous montrer son talent et sa créativité au fil des séances.

Il était impressionnant de voir la vitesse avec laquelle il a commencé à apprendre et à parler le français. Après quelques jours, nous avons alors découvert un nouveau Mouafi. Il souriait de plus en plus et s'ouvrait à nous. Ce jeune véhiculait quelque chose de très touchant dans le lien aux autres. Il a une sorte d'aura autour de lui et transmet une énergie positive et bienveillante aux autres. Mouafi est aujourd'hui pris en charge au sein d'un foyer de vie et est scolarisé. Il est venu nous rendre visite au centre plusieurs fois. Il semble épanoui à l'école et dans son nouveau foyer. C'est un jeune qui a laissé une trace dans ce centre de passage et qui a marqué l'équipe dans son entièreté.





## RHÔNE (69)



# Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon

**Bénéficiaires :** mineurs non accompagnés ou jeunes en contrat « jeune majeur » pris en charge par la Métropole de Lyon (aide sociale à l'enfance), en souffrance psychique du fait de l'exil ou de violences intentionnelles subies.

**Équipe :** 2 salariés

**Adresse physique :** Esplanade de la Perralière, 69100 Villeurbanne

Les jeunes isolés sont orientés par les services de la Métropole de Lyon (Direction de la prévention et de la protection de l'enfance - DPPE/ Méomie, Territoires). Ils sont hébergés dans des dispositifs transitoires, des maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux conventionnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Accompagnés par un adulte référent (éducateur, travailleur social, ...), ils entrent dans le dispositif de soin par un entretien de premier accueil qui permet d'entendre l'expression de la demande de chaque jeune et d'évaluer ses besoins en santé mentale. Il leur est ensuite proposé un suivi thérapeutique médico-psychologique ou une réorientation vers un service de santé de droit commun (médecine de ville, hôpitaux, services pédiatriques ou autres spécialités). Pour toute consultation, le recours à l'interprétariat professionnel est possible.

## Personnes accueillies

### 12 nationalités représentées

Principaux pays d'origine	
Guinée-Conakry	23 personnes
Côte d'Ivoire	8 personnes
Mali	7 personnes
République démocratique du Congo	3 personnes
Burkina Faso	2 personnes
Sénégal	2 personnes

## Consultations

228 consultations

53 patients



17% femmes

83% hommes

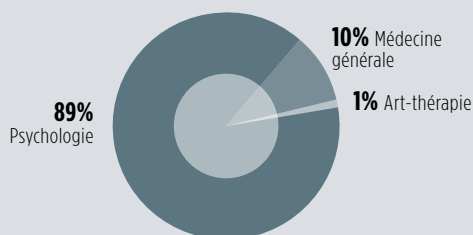
## Répartition mineurs / majeurs à l'orientation



23% de jeunes majeurs (- 26 ans)

77% de mineurs

## Types de consultations



89%  
Psychologie

10% Médecine  
générale

1% Art-thérapie

# RHÔNE (69) Programme Accelair

**Date d'ouverture :** 2002

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois centres provisoires d'hébergement (CPH) de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

**Équipe :** service logement : 19 - service emploi/formation : 14

**Coordonnées :** service logement : 2 place Latarjet, 69008 Lyon - service emploi : 4 rue Narvick, 69008 Lyon

Depuis 2014, le nombre de ménages accompagnés chaque année a augmenté de 97%. Entre 2019 et 2020, ce nombre a néanmoins légèrement baissé de 3%, sous l'impact de la crise sanitaire.

En 2020, la pression sur l'accompagnement n'a toutefois pas diminué. En effet, dans un contexte anxiogène et dégradé, pour garantir un accompagnement de qualité, sans rupture de droits, l'équipe d'Accelair a dû intégrer un certain nombre de nouvelles missions (démarches administratives renforcées, maintien dans le logement et l'emploi, lien avec le service public renforcé...).

## Personnes accompagnées

**1 557** ménages accompagnés en 2020 ; 440 ménages nouvellement arrivés, soit 2 592 personnes en 2020 ; 1 852 adultes et 740 enfants ; 675 personnes nouvellement arrivées, dont :39% femmes, 70% personnes isolées et 66% hors centres

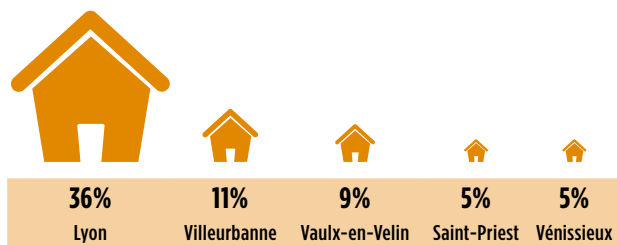
### 46 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	16%
Albanie	9%
Soudan	7%
Syrie	6%
République démocratique du Congo	6%

- 70%** des adultes sont non francophones ;
- 40%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ;
- 51%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;
- 9%** des adultes sont en situation d'illettrisme

## Le logement

**1 483** ménages accompagnés soit 2 409 personnes  
**343** baux ont été signés pour 643 personnes



**551** ménages soit 1031 personnes accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement

Les projets connexes développés en partenariat et qui servent de sas temporaires avant un logement pérenne, ont permis la mise à l'abri d'une trentaine de personnes. Plusieurs dispositifs existent : la colocation, dont une partie des places est réservée à des jeunes de moins de 25 ans et l'hébergement citoyen.

## La formation

**1 523** adultes accompagnés dont 41% de femmes ; **1 064** adultes ayant bénéficié d'au moins une formation, dont 36% de femmes

**491** formations débutées en 2020, dont 35% ont bénéficié à des femmes

**303** formations en français langue étrangère, dont 39% ont bénéficié à des femmes et dont 167 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 1 014 en « dynamisation »

**87** formations professionnelles : dont 75 en formation qualifiante ou (pré)professionnelle, 3 en ECCP / EMT ; **9** reprises d'études

**34%** des formations professionnelles ont bénéficié à des femmes

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **9 mois**

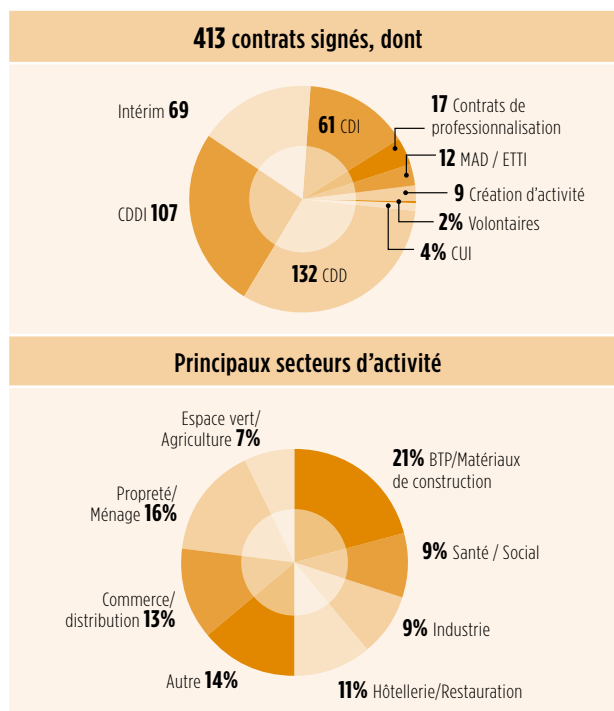
## L'emploi

**1 523** adultes accompagnés dont 41% de femmes

**849** adultes ayant accédé à au moins un emploi, dont 21% de femmes

**413** contrats/conventions signés en 2020, dont 24% par des femmes, ce qui représente une augmentation de près de 3% par rapport à 2019

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **12 mois**



Depuis 2019, **dans le Rhône**, les programmes de réinstallation sont organisés autour de quatre pôles situés à **Lyon Métropole, Belleville-en-Beaujolais, L'Arbresle** et **Givors**. Ces pôles sont constitués de binômes de chargés d'accompagnement parfois complété par d'autres salariés : technicien en vie sociale et familiale, technicienne administrative ou agent social et hôtelier. Sur ces pôles ont été accueillis et accompagnés des réfugiés réinstallés de cinq programmes différents : **AIR, ARISE, RACINE 2019, RACINE 2020** et **HEVI**.



## RHÔNE (69)

# Programme ARISE

Amplepuis, Belleville-en-Beaujolais, Beaujeu, Cours la Ville, Givors, Grigny, Loire-sur-Rhône, Monsols, Tarare, Ternay, Thizy les Bourgs

**Date de démarrage :** septembre 2018

**Fin du programme :** juin 2021

## Personnes accompagnées

Le programme n'a accueilli aucun ménage en 2020.

**94** personnes ont été accompagnées dont 4 naissances



**40 adultes**

**54 enfants mineurs**

Tous les réinstallés du programme ARISE sont de nationalité syrienne

**17** couples avec enfants et 2 familles monoparentales

**2** ménages sont arrivés en France **depuis la Jordanie**

**9** ménages sont arrivés en France **depuis le Liban**

**8** ménages sont arrivés en France **depuis la Turquie**

En 2020, **20** personnes ont été accompagnées dans le secteur d'Amplepuis,

**15** personnes dans le secteur de Belleville et **59** dans le secteur de Givors

## Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail.

**5** bailleurs partenaires ont ainsi été mobilisés. Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux, sauf un logement géré par la municipalité de Deux-Grosnes (anciennement Monsols)

En 2020, **10** baux ont glissé au nom des ménages

Toutes les personnes arrivées dans le cadre du programme ARISE dans le Rhône en 2018 et 2019 sont devenues locataires principales de leur logement, à l'exception de **2** ménages pour lesquels le glissement de bail est en cours

**3** ménages ont déménagé dans le Rhône en bail direct suite à des naissances ou des rapprochements familiaux nécessitant des appartements plus grands

**1** ménage a déménagé dans le Puy-de-Dôme afin de se rapprocher d'établissements scolaires spécialisés pour enfants handicapés

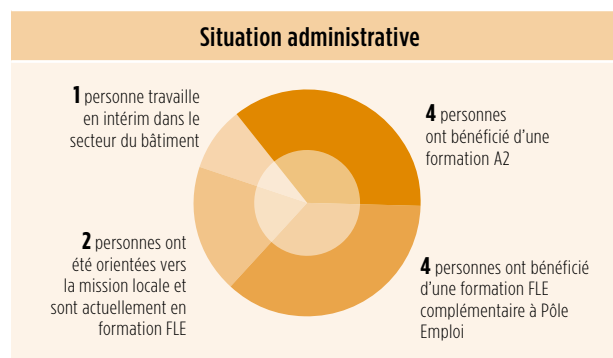
## Situation administrative

Parmi les ménages accompagnés en 2020, **14** personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié et **30** personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire parmi lesquels deux recours ont été auditionnés en 2020 et ont abouti à une requalification statutaire

Alors qu'en 2016 et 2017, les réfugiés syriens accueillis dans le cadre de la réinstallation bénéficiaient en grande majorité du statut de réfugié, la tendance s'est ensuite inversée et désormais, la majorité d'entre eux se voit octroyée la protection subsidiaire. Cela constitue une particularité de ce programme en comparaison aux autres programmes de réinstallation dans le cadre desquels les bénéficiaires obtiennent en grande majorité le statut de réfugié

## Insertion professionnelle

Toutes les personnes de plus de 16 ans ont achevé leur formation Français langue étrangère dans le cadre du contrat d'intégration républicain (FLE CIR)



A Givors **1** personne est en passe d'ouvrir un magasin de couture et **1** autre personne a été orientée pour pouvoir ouvrir une petite épicerie



RHÔNE (69)

## Programme HEVI Belleville-en-Beaujolais, Anse

Date de démarrage : novembre 2019

Fin du programme : mai 2021

### Personnes accueillies et accompagnées

20 réfugiés réinstallés accompagnés, tous arrivés le 20 novembre 2019, dans le cadre d'un convoi humanitaire organisé par la France, le HCR et l'OIM.



7 adultes



13 enfants

Tous les ménages accompagnés dans le cadre du programme HEVI sont de nationalité irakienne.

Tous les ménages sont arrivés en France depuis l'Irak.

1 couple avec enfants et 5 familles monoparentales  
4 ménages ont été accueillis à Belleville-en-Beaujolais  
et 2 ménages à Anse.

2 ménages, soit 6 personnes, ont quitté la France en novembre et décembre 2020 suite à leur souhait de retourner en Irak, leur pays d'origine

Bien que l'engagement du président Macron ne concerne que des familles monoparentales (veuves avec enfant), un ménage a fait exception en raison de sa situation de vulnérabilité toute particulière

*Deux ménages de familles monoparentales ont souhaité retourner en Irak. Les raisons invoquées étaient les mêmes : l'éloignement de la famille élargie restée dans le pays d'origine leur était trop difficile à vivre. Leur retour a été organisé grâce au ministère de l'intérieur ainsi qu'à l'OIM en lien avec les associations irakiennes locales afin de s'assurer qu'il se fasse dans les meilleures conditions. Ces départs ont toutefois soulevé des questionnements quant à la préparation au départ de ces ménages, la sélection des bénéficiaires des programmes de réinstallation et l'importance des rapprochements familiaux. De fait, les ménages en question ont très tôt insisté sur leur malaise à vivre loin de leur famille – malaise à replacer dans le contexte de la société yézidie se caractérisant par une structure patriarcale très forte où les femmes dépendent toujours d'une figure masculine. En outre, elles ont expliqué que le choix du départ n'était pas entièrement le leur, ayant été poussé par leur entourage familial ou autre à partir. Enfin, à l'instar d'autres programmes de réinstallation, ces ménages ont parlé du manque d'information en amont, exprimant leur étonnement en arrivant en France face à ces nouvelles conditions de vie, très éloignées de celles qu'elles avaient connues jusqu'alors dans leur pays d'origine.*

### Le logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail. Un bailleur a été mobilisé : l'OPAC du Rhône

*Je suis Yézidie et je viens d'Irak. Je suis arrivée en France avec mon fils de cinq ans en novembre 2019.*

*Depuis mon arrivée je me sens sereine, je n'avais jamais ressenti une telle tranquillité. Lorsque je vivais en Irak, je m'imaginai que même l'enfer serait mieux que mon pays car tout ce que j'ai vécu là-bas est inimaginable. J'ai commencé à travailler à l'âge de 4 ans, je gagnais environ 1 000 dinars, à peine de quoi acheter quatre œufs. J'ai été maltraitée par ma belle-mère. J'ai souffert de la faim et de la pauvreté. J'ai été mariée de force à 11 ans à un homme d'une soixante d'années. J'ai subi les attaques de DAESH sur mon village et survécu sans rien dans les montagnes pendant plusieurs mois. Au début, j'étais triste car l'exil est difficile, j'ai toujours vécu entourée d'une grande famille et cela a été dur de me retrouver toute seule, dans une ville et dans un pays inconnu. Mais je me suis habituée. J'ai mis toutes mes pensées de côté pour avancer car j'aime le destin que m'a réservé Dieu. Tout est surprenant pour moi depuis que je suis en France : avoir mon propre logement, gérer mon argent, apprendre une nouvelle langue, prendre le train et l'escalator (j'ai failli tomber la première fois !!) mais surtout être tranquille. Aujourd'hui je suis heureuse. Je vais à l'école, les cours de français sont amusants, je me concentre beaucoup mais j'aime apprendre. Je progresse, j'écoute et même si je me trompe ce n'est pas grave car on doit faire des fautes pour apprendre, c'est ainsi la vie. Je sais que je dois devenir autonome et que je ne dois compter que sur moi-même. Je remercie tous les français de m'avoir accueillie, je n'oublierai jamais leur aide, ni même les enfants de mes enfants.*



### Histoire de...

#### Situation administrative

7 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

#### Insertion professionnelle

En raison du contexte sanitaire, l'entrée en FLE CIR a pris du retard. Toutefois, fin 2020, tous les adultes ont commencé la formation linguistique. A noter que, dans l'attente de cette entrée en formation, ils ont pu bénéficier de cours de français organisés et animés par des bénévoles de l'association *Mille et Une* basée à Belleville-en-Beaujolais



RHÔNE (69)

## Programme RACINE • 2019

L'Arbresle, Lozanne, Givors, Villefranche-sur-Saône, Limas, Gleizé

Date de démarrage : octobre 2019  
Fin du programme : septembre 2021

### Personnes accueillies et accompagnées

79 réfugiés réinstallés accompagnés arrivés entre octobre et janvier 2020 dont 2 naissances en 2020.

30 adultes et 49 enfants

26 réfugiés sont de nationalité **soudanaise**

11 réfugiés sont de nationalité **sud soudanaise**

24 réfugiés sont de nationalité **nigériane**

2 réfugiés sont de nationalité **maliennne**

16 réfugiés sont de nationalité **centrafricaine**

10 ménages sont arrivés en France depuis **le Tchad**

7 ménages sont arrivés en France depuis **le Niger**

2 ménages sont arrivés en France depuis **l'Égypte**

8 couples avec enfants, 5 familles monoparentales, 5 personnes isolées de plus de 25 ans et 1 isolé de moins de 25 ans.

2 ménages ont été accueillis à **Gleizé**,

2 ménages ont été accueillis à **Villefranche**,

1 ménage a été accueilli à **Limas**,

3 ménages ont été accueilli à **Givors**,

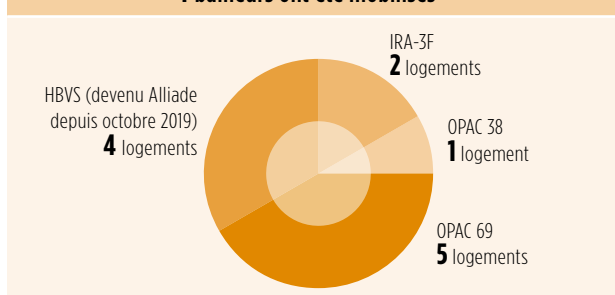
8 ménages ont été accueilli à **l'Arbresle**,

3 ménages ont été accueilli à **Lozanne**

### Le logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail

4 bailleurs ont été mobilisés



Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux  
3 baux ont glissé au nom des familles dans le courant de l'année  
2 personnes ont déménagé. L'une dans l'Ain afin de se rapprocher de sa famille élargie, l'autre sur Lyon afin de pouvoir reprendre ses études

### Situation administrative

33 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

*Je m'appelle Abdoulaye, je suis Soudanais. J'ai eu 18 ans le 1er janvier 2020. J'ai quitté mon pays pour un camp au Tchad en 2005 et je suis arrivé en France en décembre 2019 dans le cadre d'un programme de réinstallation. J'habite à Givors dans un appartement avec ma mère et mon petit frère. Adeline et Clément s'occupent de nous. J'ai fait un test pour rentrer à l'école en janvier 2020 mais j'ai beaucoup attendu. J'ai même eu le temps de faire 600h de français avec l'OFII et quelques heures en plus avec la mission locale. J'ai beaucoup attendu mais j'ai été patient car je savais que c'était une chance pour moi d'apprendre à l'école et ensuite de pouvoir travailler. Finalement en septembre 2020, j'ai pu rentrer au lycée. Ma professeure principale est très patiente et bienveillante avec moi. C'est un peu loin (Villeurbanne) donc je dois prendre le train et le tram mais je suis content car maintenant j'ai des cours de français, d'histoire, de mathématiques et encore plus. Et je vais faire des stages de découverte pendant les vacances pour choisir quel métier je veux apprendre l'année prochaine, même si les stages sont un peu difficiles à trouver à cause de la crise sanitaire. Il y a plein de jeunes comme moi à Givors et on a tous attendu très longtemps avant d'aller à l'école. Deux de mes amis qui sont Syriens ont même attendus un an et demi. C'est long quand on a attendu toute notre vie.*



### Histoire de...

#### Insertion professionnelle

Parmi les Soudanais accueillis, de nombreux adultes ont un niveau équivalent au Bac et ont eu des expériences professionnelles dans l'humanitaire dans le premier pays d'accueil

Fin 2020, toutes les personnes de plus de 16 ans étaient en cours de formation FLE CIR. **15** personnes ont fini la formation.

Parmi elles, trois personnes ont été orientées vers des formations A2, **1** est en cours d'orientation vers la garantie jeune et **3** autres sont en attente de formation FLE complémentaire

**7** adultes ont pu bénéficier d'une formation informatique qui a débouché sur des dons de matériels grâce à la référence RSA et à l'animation de l'association forma-tic

Une personne a pu reprendre des études de droits en septembre 2020



RHÔNE (69)

## Programme RACINE • 2020

L'Arbresle, Givors

Date de démarrage : juillet 2020

Fin du programme : 2022

### Personnes accueillies et accompagnées

14 réfugiés réinstallés accompagnés, soit 3 ménages, arrivés entre août et novembre 2020.



10 adultes



4 enfants

Tous sont de nationalité syrienne.

- 1 ménage est arrivé en France depuis **le Liban**
- 1 ménage est arrivé en France depuis **la Jordanie**
- 1 ménage est arrivé en France depuis **la Turquie**
- 2 couples avec enfants, 1 famille monoparentale
- 2 ménages ont été accueillis à Givors, 1 ménage a été accueilli à L'Arbresle

*En raison de la crise sanitaire qui a frappé l'année 2020, les objectifs d'accueil de réfugiés réinstallés en France ont dû être réduits drastiquement. Ainsi, alors que Forum réfugiés-Cosi s'était engagé à accueillir 129 personnes en 2020 dans le Rhône, 14 personnes seulement ont pu être accueillies. Et ce, malgré la captation de nombreux logements. L'équipe est contrainte de conserver un certain nombre de logements afin d'accueillir rapidement les réfugiés réinstallés, sachant que leurs transferts sont souvent annoncés dans des délais très courts.*

### Le logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le glissement de bail.

- 1 ménage est passé par un centre de transit
- 2 bailleurs ont été mobilisés : OPAC 69 (2 logements – un ménage est réparti sur deux logements), LMH (2 logements)

Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux

### Situation administrative

10 personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire

### Insertion professionnelle

Toutes les personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicain (CIR). 4 personnes ont déjà pu commencer la formation FLE CIR. Après le FLE CIR, les adultes seront inscrits à Pôle Emploi et/ou orientés vers de nouvelles formations linguistiques et accompagnés dans leur insertion professionnelle

*Depuis début novembre 2020, nous accompagnons une famille réfugiée réinstallée originaire de Syrie dont l'arrivée et la prise en charge singulière nous ont poussés à repenser et adapter notre accompagnement.*

*La famille dont quatre des six membres sont en situation de handicap psychique et ne sont pas autonomes dans le quotidien, est arrivée accompagnée d'une escorte médicale de l'OIM (Organisation Internationale de la Migration). Forum réfugiés-Cosi a accueilli cette famille en urgence, d'abord en centre de transit, puis en logement autonome. Nous avons donc dû travailler en étroite collaboration avec l'équipe du centre de Transit, pour réduire le temps d'accueil en collectif qui n'était pas adapté à la famille. Nous avons également dû mobiliser de nombreux professionnels et structures internes et externes (CMP, Centre Essor, Infirmière ACCELAIR, urgences psychologues, hôpitaux Saint Jean de Dieu et du Vinatier, etc.) afin de sécuriser la famille par des évaluations médicales et travailler sur un début de prise en charge. Trois hospitalisations ont été nécessaires.*

*Un mois après leur arrivée, la famille a déménagé dans un logement autonome en milieu semi-rural, ce qui a permis de stabiliser la dynamique familiale. Aujourd'hui, nous sommes toutefois confrontées à certaines difficultés liées au milieu rural (désert médical etc.) d'autant plus pour cette famille dont les besoins spécifiques sont importants.*

*Cette situation singulière et urgente nous a poussés à repenser et à adapter nos pratiques, pour favoriser un accompagnement médico-social au quotidien. Ainsi, des ateliers de peinture et des visites guidées ont été organisés pour favoriser l'insertion dans la commune et offrir des temps de répit aux aidants familiaux.*

*Parallèlement nous avons obtenu un soutien important de l'équipe et de nos responsables, avec lesquels nous avons pu échanger sur la complexité de la prise en charge et les frustrations liées à l'urgence de l'arrivée.*

*Histoire de...*

*Mélanie et Manon, chargées d'accompagnement*



## RHÔNE (69) Programme AIR Agglomération Lyonnaise

Date de démarrage : 2011

### Personnes accueillies et accompagnées

117 réfugiés réinstallés accompagnés, dont 13 arrivés en 2020 ; 57 adultes et 60 enfants (dont 5 naissances en France)

Cinq principaux pays d'origine	
Érythrée	23 réfugiés
Soudan	21 réfugiés
République démocratique du Congo	18 réfugiés
Nigéria	11 réfugiés
Éthiopie	10 réfugiés

Six principaux pays de provenance	
Niger	12 personnes
Algérie	11 personnes
Égypte	11 personnes
Soudan	10 personnes
Mauritanie	9 personnes
Tunisie	9 personnes

### Compositions familiales

11 couples avec enfants, 3 couples sans enfant, 17 familles monoparentales et 1 fratrie ont été accompagnés en 2020

- La nationalité érythréenne reste fortement représentée parmi les réfugiés accueillis via l'Accord-cadre
- Non représentées en 2019, les personnes de nationalité congolaise font de nouveau partie, de façon conséquente, des bénéficiaires du Programme Accord-cadre.
- La majorité des ménages sont de type famille monoparentale. Pour les parents isolés, cela rend plus complexes les démarches d'insertion des réfugiés réinstallés, très intenses pendant toute la durée du programme : régularisation de la situation administrative, apprentissage du français, apprentissage de la mobilité, insertion professionnelle, etc.
- Le programme Accord-cadre s'inscrit dans un partenariat avec les représentations HCR de très nombreux États de premier asile, permettant ainsi une grande diversité de pays de provenance. Malgré cela, le rythme des arrivées a très fortement diminué et il n'a pas été possible d'adapter les transferts depuis des pays moins impactés par l'épidémie de la Covid-19.

### Logement

13 ménages sont entrés en logement en 2020 :

8 ménages ont obtenu un logement dans les villes suivantes : Saint-Fons, Sainte-Foy-les-Lyon, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne (2 par ville)

5 ménages ont obtenu un logement dans les villes suivantes : Couzon au Mont d'or, Décines-Charpieu, Lyon, Saint Priest, Vénissieux (1 par ville)

3 baux ont glissé au nom des ménages accompagnés

6 baux ont été signés directement au nom des ménages accompagnés, sans avoir recours à l'étape intermédiaire du bail glissant

Les entrées en logement se sont faites de manière particulièrement diffuse, dans neuf communes différentes. L'éclatement géographique des ménages accueillis rend plus complexe l'instauration d'une dynamique collective entre bénéficiaires du même programme et le travail d'ancrage dans le quartier. Sur ces 13 logements, dix d'entre eux sont loués via le dispositif de bail glissant, permettant une entrée en logement avant même l'ouverture de droits sociaux. Les ménages sous-louent le logement à Forum réfugiés-Cosi, le temps d'obtenir les ressources nécessaires pour devenir locataire

en titre. Ce dispositif implique un partenariat solide entre l'association locale et le bailleur social, afin de garantir l'effectivité du glissement de bail au nom des réfugiés bénéficiaires du programme de réinstallation. Cela nécessite également un suivi très en proximité avec les réfugiés, pour s'assurer de leurs capacités à s'approprier leur logement. Le nombre de glissement de bail a été divisé par deux. En effet, en raison de la crise sanitaire, les bailleurs étaient moins réactifs et les objectifs d'insertion fixés auprès des ménages plus longs à atteindre. Le nombre de baux signés directement entre le bailleur et le ménage réfugié est toujours important et il concerne les personnes qui sont restées suffisamment longtemps au Centre de transit pour voir leurs droits ouverts avant l'entrée en logement.

### Situation administrative

7 ménages ont obtenu le statut de réfugié en 2020. Le délai de notification de la décision est d'environ sept mois après l'entrée dans le programme de réinstallation. Aucun bénéficiaire du programme n'a obtenu la protection subsidiaire

Les délais d'octroi du statut de réfugié se sont rallongés, passant de cinq à sept mois, en raison du contexte particulier. Toutefois, le lien privilégié noué avec l'OFPRA pour ce programme, nous garantit à l'avenir un traitement accéléré des demandes d'asile des réfugiés réinstallés.

### Insertion professionnelle

11 personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicain (CIR), les formations linguistiques ont démarré avec un décalage lié aux mesures de confinement

2 personnes sont entrées en formation via l'UFCS et le Pôle emploi, en formation d'alphabétisation ou d'approfondissement de la maîtrise du français (NLNS et DELF Pro) et une personne a obtenu un contrat de travail (CDD dans la restauration)

Cette année 2020, Forum réfugiés-Cosi a mis en place un partenariat avec une nouvelle association, La Passerelle Du Val Ratier. Cette association met à disposition un logement pour héberger des ménages accueillis dans le cadre de la réinstallation. Ce logement transitoire permet d'une part, de ne pas impacter le Centre de transit de Villeurbanne, dédié au Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, et d'autre part d'offrir un lieu de vie sans les contraintes liées à la vie en collectivité. En outre, le ménage bénéficie de façon privilégiée du soutien des bénévoles de l'association. Ainsi, juste avant le début du premier confinement, l'équipe a pu accueillir un premier ménage via ce dispositif. Madame T. et sa fille originaires de Gambie, ont été en effet accueillies dans ce logement dès leur arrivée en France, en février 2020. Un lien fort s'est créé entre la famille et les bénévoles. Ces derniers ont été au plus proche du ménage et ont partagé de nombreux moments avec la famille. L'accueil via l'association La Passerelle Du Val Ratier a permis à Madame et à sa fille de poser leurs affaires et de s'installer sereinement. L'équipe de Forum réfugiés-Cosi a assuré l'accompagnement socio administratif et les bénévoles s'occupaient de l'accompagnement physique, l'apprentissage du français, des courses, etc. Aujourd'hui la famille s'est agrandie car Mme T. a retrouvé son fils qui résidait en Italie. Ensemble ils ont investi un nouvel appartement en sous-location à Saint-Priest. Le temps passé avec l'association La Passerelle Du Val Ratier a permis à Mme T. d'acquiescer une autonomie et un soutien décisif pour poursuivre sa vie dans un logement pérenne

*Histoire de...  
Lauren Chavot et Maïté Herraiz,  
chargées d'accompagnement*



RHÔNE (69)

# Centre de santé mentale ESSOR

**Date d'ouverture :** 2007

**Bénéficiaires :** personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

**Équipe :** 13 salariés

**Coordonnées:** 158 ter rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

## Orientation

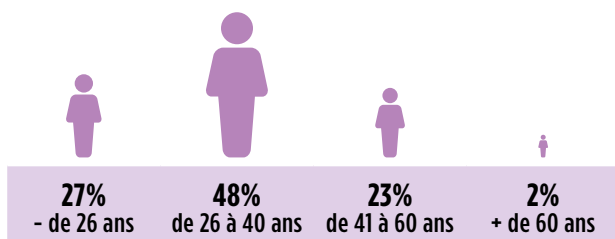
Les personnes sont orientées vers le centre à hauteur de 32% par les structures du Dispositif national d'accueil (DNA) (dont 38% par une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi), 58% par divers partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social – services publics ou privés, associations, centres d'hébergement hors DNA), et 8% en se présentant d'elles-mêmes. Elles sont invitées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à débiter un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

## Consultations

**2 377** consultations (+ 95% par rapport à 2019)

**425** patients, dont : femmes **50%**, hommes **50%**  
adultes **94%**, enfants **6%**

### Répartition par classes d'âge



### Nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Guinée-Conakry	56 personnes	13%
République démocratique du Congo	39 personnes	9%
Nigéria	37 personnes	9%
Albanie	37 personnes	9%
Arménie	25 personnes	6%

### Types de consultations

<b>70%</b> Psychologie
<b>23%</b> Médecine générale
<b>0,2%</b> Évaluation psychiatrique
<b>3%</b> Art-thérapie
<b>4%</b> Kinésithérapie



## L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

**402** nouvelles demandes de soin

**251** personnes reçues en consultation d'accueil-évaluation

### Origine des orientations

**24%** Professionnels de santé ; **34%** Professionnels du social ;

**32%** DNA (dont 38% Forum réfugiés-Cosi) ; **8%** Patients eux-mêmes

### Problématiques spécifiques des personnes reçues en consultation d'accueil évaluation

**78** victimes directes ou indirectes déclarées de torture (34%)

**88** femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains (35%)

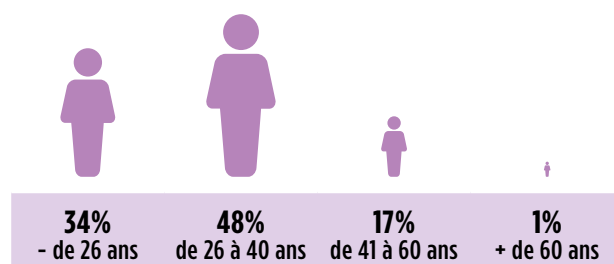
**16** patients présentant un risque suicidaire (6%)

## Les nouveaux patients entrés en soins

**156** nouveaux patients (37% de la patientèle) :

**50%** d'hommes ; **50%** de femmes

### Répartition par classes d'âge



### Nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Guinée-Conakry	21 personnes	13%
République démocratique du Congo	17 personnes	11%
Nigéria	14 personnes	9%
Albanie	13 personnes	8%
Côte d'Ivoire	12 personnes	8%





RHÔNE (69)

## CRA de Lyon-Saint-Éxupéry

**Capacité d'accueil :** 126 places

**Équipe :** 5 salariés

**Coordonnées :** Espace Lyon-Saint-Éxupéry – BP – 69125 Lyon Aéroport

En 2020, **1 150** personnes (plus cinq enfants) ont été enfermées au centre de rétention de Lyon Saint-Éxupéry, soit une diminution de 20% par rapport à l'année 2019. Quatre familles et cinq enfants mineurs ont été privés de liberté et enfermés au CRA de Lyon.

Le début de l'année 2020 a été marqué par le durcissement de la grève des avocats. L'absence d'avocats de permanence a bouleversé la tenue des audiences et a été une source de travail supplémentaire pour les salariés de l'association.

Suite au premier confinement, à la fermeture des frontières internationales et en l'absence de perspectives d'éloignement, le CRA de Lyon s'est progressivement vidé au fur et à mesure que le Juge des Libertés faisait droit aux demandes de main levée des personnes retenues. L'administration a pourtant maintenu le centre ouvert et continué à placer des personnes, principalement des sortants de maison d'arrêt, souvent libérées par le juge des Libertés après 48 heures de rétention.

La capacité du centre, d'abord limitée à 24 personnes, a rapidement augmenté pour atteindre 88 places en octobre. Cela, malgré la fermeture des frontières et l'impossibilité de faire respecter les gestes barrières en raison de la promiscuité dans le centre.

Cette augmentation a eu un impact sur la situation sanitaire dans le centre et les premiers cas positifs ont été découverts en novembre. L'administration a alors mis en place un protocole sanitaire. Les nouveaux arrivants ont été placés dans une «zone tampon» pendant une semaine, sans droit de visite, dans l'attente d'un test PCR réalisé sept jours plus tard.

L'équipe a aussi adapté son organisation de travail, afin de limiter les contacts entre les salariés et de garantir le respect des gestes barrières (masques, gel hydroalcoolique et installation d'hygiaphones). Lors du premier confinement, l'association a mis en place une permanence téléphonique depuis le siège de l'association. Cela n'a été possible que grâce au soutien des avocats de la Commission Droit des étrangers.

Enfin, vers la fin de l'année, les salariés de l'association ont été fortement sollicités. Ils ont eu à gérer l'incompréhension et la colère des personnes retenues qui n'étaient pas libérées malgré la fermeture des frontières. Par exemple, les ressortissants algériens ont continué à être placés en rétention et ont pu connaître dans certains cas, des durées d'enfermement très longues, malgré une suspension des activités consulaires et l'absence de perspective d'éloignement.

### Personnes placées en 2020

**1 155** personnes placées

dont 3% de femmes et 97% d'hommes et **5 enfants**

**142** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

### Personnes présentes en 2020\*

\*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**1 255** personnes, comprenant les personnes placées en 2019 et toujours présentes en 2020)



### 73 nationalités

Principales nationalités	
Albanaise	27%
Algérienne	15%
Tunisienne	10%
Roumaine	5%
Géorgienne	5%

### Rétention et éloignement

Le grand nombre de personnes non vues (**142**) s'explique par les «placements de confort» des personnes placées sous Dublin. Ces personnes ont été éloignées le lendemain de leur arrivée, généralement très tôt le matin, sans avoir pu bénéficier d'une assistance juridique

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **21 jours**

**49%** des personnes présentes ont été libérées

**35%** des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

**12%** des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

**85** demandes d'asile enregistrées



CORRÈZE (19)

CADA de Peyrelevade

**Date d'ouverture** : avril 2015**Bénéficiaires** : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée**Capacité d'accueil** : 80 places**Type d'hébergement** : collectif (70 places) et diffus (10 places)**Équipe** : 7 salariés**Coordonnées** : 1 Route des Pauses – BP 60012 – 19290 Peyrelevade

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. L'équipe s'est donc organisée pour assurer le ravitaillement alimentaire des hébergés durant le confinement (distribution de liste de courses, mutualisation, commande auprès du centre commercial d'Ussel, distribution alimentaire, facturation individuelle, etc.) tout en poursuivant l'activité sur les volets juridiques, administratifs, médicaux et sociaux des hébergés. La continuité de la scolarité a également été étroitement suivie par le chargé de vie collective, en lien avec les établissements scolaires, en mobilisant des bénévoles afin d'assurer un soutien éducatif et une reprise du rythme, avec la mise en application des gestes barrières par les enfants. Plusieurs sessions de dépistage massif ont été organisées au CADA en lien avec la PASS, le cabinet infirmier ainsi que le médecin généraliste de la commune. Des activités ont tout de même pu être organisées au bénéfice des personnes accueillies (sorties au lac de Meymac, deux ateliers avec un artiste peintre, etc.). L'année aura également été marquée par une infestation de nuisibles dans les lieux de vie entraînant la mise en place de mesures correctives: nettoyage complet, désinsectisation et travaux.

## Personnes / ménages accueillis

**105** personnes accueillies, (dont 32 adultes en famille, 48 enfants et 25 isolées) / 46 ménages accueillis

**41** personnes entrées / 18 ménages

**57** personnes sorties / 24 ménages

Durée moyenne de séjour : **251 jours**

Taux de rotation : **61%**

Taux d'occupation : **75%**



L'artiste KISSEWON est venu animer un atelier sculpture de deux semaines au CADA. Durant l'émblématique fête du 15 août de la commune, les enfants sont allés défiler avec des masques en papier mâché réalisés durant l'atelier. Des sculptures d'animaux plus volumineuses ont été exposées sur la place du village. La réaction enthousiaste de la population a fait émerger l'idée d'une exposition de ces œuvres dans les différents lieux et commerces du village (supérette, pharmacie, poste, bar-tabac, boulangerie, mairie, ressourcerie, maison des associations, etc.). Les retours de la part de nos différents partenaires ont conduit à la mise en place, en collaboration avec l'association «Les P'tits bouts», d'un safari photo ouvert à tous et relayé par la presse locale.

histoire de...

## 21 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	11%
Nigéria	10%
Mali	10%
Afghanistan	9%
Cameroun	7%

## Accompagnement juridique

**33** personnes entrées en procédure normale, **4** en procédure accélérée  
**4** personnes relocalisées

**En nombre de personnes** : **27** décisions rendues, dont **21** définitives :

Dont **11** accords :

- par l'OFPPRA : 4

- par la CNDA : 7, dont 2 protections subsidiaires

**En nombre de dossiers** : **24** décisions rendues, dont **18** définitives

Dont **11** accord :

- par l'OFPPRA : 4

- par la CNDA : 7, dont 2 protections subsidiaires

Taux d'accord : **61%**

## Sorties

**21** bénéficiaires d'une protection internationale

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**

**6** en CPH ; **8** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ;

**2** en solution personnelle - **5** en CHRS

**14** personnes déboutées :

**6** sans solution / hébergement d'urgence ;

**7** solutions perso/familiales ; **1** disparition

**22** personnes en cours de procédure :

**7** transferts dans le DNA vers un autre CADA ;

**14** départs volontaires ; **1** disparition

**Délai moyen de sortie si rejet : 112 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 124 jours**

## Activité d'intégration

**23** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

**8** baux signés



**Capacité d'accueil :** 123 places

**Équipe :** 4 salariés

**Coordonnées :** 162 Avenue Clément Ader - 30000 Nîmes

La capacité d'accueil du CRA a très fortement diminué en 2020, passant de 123 à **60** places environ, en raison de la crise sanitaire. Le centre a en effet connu une diminution de la moitié de sa capacité habituelle, afin de pouvoir respecter les gestes barrières et assurer la sécurité des retenus.

35 préfectures sont à l'origine de placements en 2020, mais celle des Bouches-du-Rhône demeure la première préfecture de placement (22%).

Le nombre de ressortissants non-communautaires éloignés vers leur pays de nationalité a considérablement diminué (14% contre 28% en 2019), en raison notamment de la fermeture des frontières et des mesures sanitaires.

L'année 2020 a été marquée par le placement d'un grand nombre de sortants de prison représentant environ 95% des retenus au centre de rétention. Ils ont été placés dans l'attente d'un renvoi vers leur pays d'origine. Dans la majorité des cas, les mesures sont forcloses et la marge de manœuvre réduite concernant les recours possibles.

En raison de la situation sanitaire, très peu d'éloignements ont été réalisés. Les vols étaient très fréquemment annulés et les frontières fermées (les frontières algériennes ont notamment été fermées pendant près de neuf mois). Cette quasi-impossibilité de renvoi n'a pas empêché le placement de nombreuses personnes qui n'étaient pas «expulsables». En effet, comme le démontre les statistiques, les ressortissants algériens étaient les plus nombreux au sein du centre de rétention, malgré l'impossible renvoi vers l'Algérie. Ces personnes étaient généralement libérées au bout de 60 jours de rétention.

Les relations avec le personnel intervenant dans le centre, l'UMCRA et l'OFIL sont bonnes. Les relations avec la Police aux frontières (PAF) et les juridictions sont stables.

Un protocole sanitaire strict a été mis en place au sein du centre afin de respecter le mieux possible les gestes barrières préconisés.

## Personnes placées en 2020

**958** personnes placées

dont 6% de femmes et 94% d'hommes et **3 enfants**.

**20** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

## Personnes présentes en 2020\*

\*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**1 038** personnes, comprenant les personnes placées en 2019 et toujours présentes en 2020)



## 74 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	25%
Marocaine	17%
Tunisienne	16%
Albanaise	6%
Roumaine	4%

## Rétention et éloignement

Sur les **958** personnes placées en 2020, **57** étaient encore présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et n'ont pas été prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et sur la durée moyenne de rétention. Ces données concernent uniquement les individus entrés et effectivement sortis en 2020

Durée moyenne de rétention  
des personnes présentes : **23 jours**

**68%** des personnes présentes ont été libérées

**14%** des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

**4%** des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

**20** demandes d'asile enregistrées



HAUTE-GARONNE (31)

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulouse

**Date d'ouverture :** 9 janvier 2017

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergé au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements de la Haute Garonne, du Gers, des Hautes Pyrénées et de l' Ariège.

**Équipe :** 12 salariés

**Coordonnées :** 7 avenue des Herbettes - 31400 Toulouse

L'année 2020 a nécessairement marqué un net recul de la demande d'asile à la SPADA de Toulouse, en raison de la pandémie de Covid-19 (-38%). Le public a néanmoins dû faire face à des complications résultantes de la fermeture totale ou partielle de nombreuses structures sociales et administratives, et de divers dysfonctionnements (ruptures de droits automatiques) aggravant leur situation de précarité. Face à ces difficultés, l'ouverture de places locales et la gestion régionalisée de l'orientation en hébergement dédié ont heureusement permis d'accroître sensiblement le nombre et la proportion de personnes prises en charge (+43% par rapport à 2019). Cette mesure n'a cependant pas permis de couvrir tous les besoins et seul un demandeur d'asile sur deux était hébergé à Toulouse.

L'emménagement de la SPADA dans des locaux parfaitement adaptés à l'activité, a en revanche constitué un réel motif de satisfaction.

Par ailleurs en 2020, la demande de ressortissants algériens reste en tête devant la demande nigériane, en progression également. Les demandes d'asile de ressortissants guinéens sont celles qui ont obtenu le grand nombre de protections en 2020.

### Prestation A : Pré-GUDA

**2 795** enregistrements de souhait de demande d'asile dont 1 675 personnes isolées, 21% enfants et 79% adultes

#### 86 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Algérie	749 personnes	28%
Nigéria	242 personnes	9%
Albanie	221 personnes	8%
Bosnie-Herzégovine	160 personnes	6%
Géorgie	137 personnes	5%

*Un lundi 13 mars en Guinée une manifestation s'est déclenchée. On s'est rendu dans notre boutique pour surveiller, car on craignait qu'il y ait des dégâts et des pillages. Il y a eu un affrontement entre les manifestants et les forces de l'ordre, et les policiers ont commencé à tirer sur la foule avec du gaz lacrymogène. J'ai reçu un projectile sur le poignet droit, ce qui m'a causé une blessure encore visible aujourd'hui. Tout le monde a paniqué, beaucoup de personnes ont été arrêtées, dont moi. Les policiers ont vérifié notre identité, et comme ils ont vu que mon nom de famille est à connotation peul, j'ai été arrêté, avec 7 autres personnes. J'ai été contraint de fuir et j'ai récemment obtenu une protection au titre de la Convention de Genève. Mr D.*

histoire de...

### Prestation B : Post-GUDA

**2 525** personnes accompagnées dont 1 473 personnes isolées  
21% enfants et 79% adultes

#### 84 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Algérie	646 personnes	26%
Nigéria	256 personnes	10%
Albanie	210 personnes	8%
Bosnie-Herzégovine	144 personnes	6%
Guinée	130 personnes	5%

#### Domiciliation

**2 413** domiciliations réalisées

**3 426** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

#### Orientation hébergement

**68** orientations vers une solution alternative

**1 174** orientations vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

#### Accompagnement juridique

**1 108** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**128** informations individuelles

#### Accompagnement social

**1 068** dossiers PUMA/CMU

### Prestation C : Accompagnement des BPI

**127** bénéficiaires d'une protection internationale

#### 34 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Guinée	27 personnes	22%
Soudan	10 personnes	8%
Russie	8 personnes	6%
Tchad	7 personnes	6%
Albanie	6 personnes	5%

**120** orientations vers des dispositifs dédiés

**31** programme Accelair

# Programme Accelair • Occitanie

**Accelair Occitanie**, ce sont **trois programmes** qui ont ouvert en septembre 2018, pilotés par Forum réfugiés-Cosi et répartis sur **cinq départements** (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne). C'est aussi **sept associations partenaires** réunies au sein de consortiums départementaux et une équipe de **32 salariés** qui ont permis de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.



## HAUTE-GARONNE (31) Programme Accelair

**Date d'ouverture** : 3 septembre 2018

**Bénéficiaires** : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de la Haute-Garonne depuis moins d'un an

**Équipe** : 14 salariés

**Partenaires** : ARSEEA, France Horizon

**Coordonnées** : 60 boulevard Déodat de Séverac - 31300 Toulouse

### Personnes accompagnées

**424** ménages accompagnés en 2020 (dont 189 ménages nouvellement arrivés) soit 691 personnes (dont 311 personnes nouvellement arrivées), dont : **515** adultes, 176 enfants, 42% de femmes, 73% de ménages isolés et 79% de hors centres

**276** ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 437 personnes (334 adultes, 103 enfants)

**356** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 391 adultes

### 53 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Guinée	11%
Afghanistan	9%
Syrie	9%
Albanie	8%
Nigéria	7%

**75%** des adultes sont non francophones

**48%** des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 41% des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; 11% des adultes sont en situation d'illettrisme

### Accompagnement social & Logement

**83** baux ont été signés pour 115 personnes

**9** communes d'accueil, dont 2 principales communes d'accueil : **Toulouse (75%), Colomiers (14%)**

### Formation

**36** adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 47% de femmes ; **160** formations ont débuté en 2020, dont 43% ont bénéficié à des femmes ; **132** formations en français langue

étrangère (dont 44% ont bénéficié à des femmes) : 108 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 20 FLE Hors CIR, 4 FLE métier ;

**28** formations professionnelles (dont 32% ont bénéficié à des femmes) :

14 formations qualifiantes, 10 formations (pré) professionnelles,

1 Garantie Jeune, 3 autres formations

Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **8 mois**

### Emploi

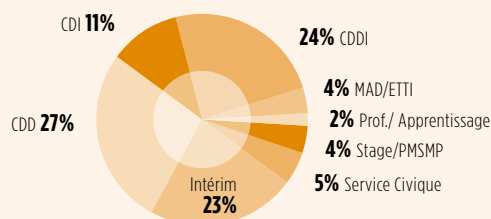
**44** adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 32% de femmes

**84** contrats/conventions ont été signés en 2019, dont 31% par des femmes

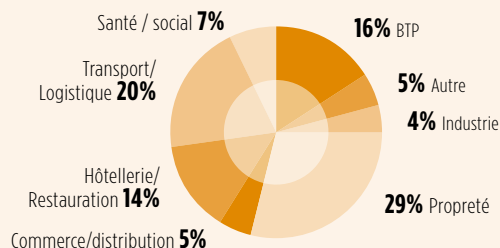
Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée

dans le programme : **6 mois**

#### Type de contrats / convention



#### Principaux secteurs d'activité



# HAUTE-GARONNE (31) HUDA de Toulouse

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> juillet 2020

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile

**Capacité d'accueil :** 100 places

**Type d'hébergement :** appartements en diffus

**Équipe :** 6 salariés

**Coordonnées :** 394 route de Saint Simon - CS 80636 - 31106 Toulouse cedex 1

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) de Toulouse a ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec une équipe composée de six personnes : une cheffe de service, une secrétaire, trois chargées d'accompagnement et un agent social hôtelier. Le projet initial de 70 places a été complété en juin 2020 par la reprise de 30 places additionnelles, issues de la fermeture d'un CAO (Centre d'accueil et d'orientation) coordonné par la Croix-Rouge. Le parc locatif se compose actuellement de 21 appartements répartis sur Toulouse Métropole, dans différents quartiers de la ville de Toulouse et au sein des communes de Castelginest et Saint-Jory, avec le concours de cinq bailleurs sociaux : Groupe 3F, Mésolia, ICF Habitat, Toulouse Métropole Habitat et le Groupe les Chalets. L'HUDA de Toulouse dispose désormais de 100 places et permet d'accueillir 16 familles et 30 hommes isolés.

## Personnes / ménages accueillis

**99** personnes accueillies (dont 28 adultes en famille, 35 enfants, 36 isolées) / 52 ménages

**99** personnes entrées / 52 ménages

**7** personnes sorties / 7 ménages

Durée moyenne de séjour : **125 jours**

Taux de rotation : **53%**

Taux d'occupation : **70%**

## 23 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Russie	14%
Côte d'Ivoire	8%
Nigéria	7%
Guinée	7%
Algérie	6%

## Accompagnement juridique

**51** personnes entrées en procédure normale, **23** en procédure accélérée, **17** sous procédure Dublin, **5** bénéficiaires d'une protection internationale

**En nombre de personnes :** **23** décisions rendues, dont **9** définitives

Dont **7** accords :

- par l'OFPPRA : 3, dont 2 protections subsidiaires
- par la CNDA : 4, dont 1 protection subsidiaire

**En nombre de dossiers :** **17** décisions rendues, dont **8** définitives

Dont **6** accords

- par l'OFPPRA : 2, dont 1 protection subsidiaire
- par la CNDA : 4, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **75%**

**17** personnes en procédure Dublin

**9** requalifications en procédure normale

## Sorties

### 5 bénéficiaires d'une protection internationale

#### Type de dispositif d'orientation des BPI :

- 1** en CPH ; **2** en logement autonome (hors Accelair / PRIR) ;
- 2** en solution personnelle

#### 2 personnes déboutées :

- 2** solutions perso/familiales

**Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 70 jours**

## Activité d'intégration

**6** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

## histoire de...

Monsieur T., de nationalité Sierra-Léonaise, entre au CAO en 2018 et intègre l'HUDA dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il obtient la protection subsidiaire en novembre 2020 et manifeste rapidement son intérêt pour le programme Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi (HOPE), coordonné par la Direction des étrangers en France (DGEF). Il réussit les tests d'entrée et intègre, en décembre 2020, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) pour y suivre des cours de maçonnerie. Monsieur T. continuera à bénéficier de cours de français et d'une formation métier jusqu'en février 2021. « Je suis très content et motivé. Tout a bien fonctionné au sein de l'HUDA et les chargées d'accompagnement sont très gentilles. »



**Capacité d'accueil** : 28 places

**Équipe** : 2 salariés

**Coordonnées** : 15 quai François Maillol - 34200 Sète

En 2020, **177** personnes ont été placées au CRA de Sète, soit une diminution de 50% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due à la fermeture du centre pendant deux mois et demi en raison de la crise sanitaire, et à la réouverture du centre avec une capacité réduite à 50 %, puis à 60% en fin d'année. Mais cette diminution est aussi due à la fermeture des frontières et à la fermeture de certaines chambres, en raison de leur état de délabrement. Il y a eu une nette augmentation des libérations (73%), particulièrement par le juge des libertés (JLD). Ce dernier a souvent sanctionné des erreurs de procédure mais aussi le défaut d'examen personnalisé de la situation des personnes.

La mission d'aide à l'exercice des droits a été impacté par la grève des avocats en début d'année puis par les conséquences de la gestion de la crise dans les CRA. C'est donc depuis le réfectoire du CRA que se sont tenues les audiences téléphoniques, devant la Cour d'Appel de Montpellier. Cette situation a posé plusieurs problèmes notamment ceux de la confidentialité de l'entretien avec l'avocat, et de la publicité des débats (en plus d'une très mauvaise acoustique).

18 personnes ont été libérées suite à des demandes de mise en liberté exceptionnelles, en raison de l'absence de perspectives d'éloignement, principalement en raison de la fermeture des frontières et du ralentissement des reconnaissances consulaires en situation de COVID.

L'année a aussi été marquée par une forte augmentation du nombre de personnes placées à la fin de leur peine de prison (44% contre 24 % des personnes placées en 2019). Nous avons observé une baisse drastique des éloignements, qui passent de 36% en 2019 à 16% en raison de la fermeture des frontières. On constate également une augmentation des transferts vers d'autres CRA, avec 44 personnes concernées cette année. Cette pratique est souvent utilisée comme un outil de gestion des tensions en CRA, les personnes étant envoyées dans un autre centre pour éteindre la source d'éventuelles autres difficultés.

Les conditions matérielles de rétention se sont légèrement améliorées : nettoyage approfondi et rafraîchissement de la peinture, mise en place d'activités pour occuper les personnes, intervention d'une psychologue une fois par semaine, poursuite des visites citoyennes par le réseau éducation sans frontières (RESF). Malgré tout, la précarité des personnes placées est de plus en plus forte et la réduction des missions de l'OFII n'améliore pas leur quotidien.

## Personnes placées en 2020

**177** personnes placées représentant 100% d'hommes  
**3** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

## Personnes présentes en 2020\*

\*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**189** personnes, comprenant les personnes placées en 2019 et toujours présentes en 2020)



100% d'hommes

Pas de femmes

## 34 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	27%
Marocaine	22%
Tunisienne	14%
Albanaise	8%
Géorgienne	5%

## Rétention et éloignement

Sur les **177** personnes placées en 2020, **9** étaient encore présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et n'ont pas été prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et sur la durée moyenne de rétention. Ces données concernent uniquement les individus entrés et effectivement sortis en 2020

Durée moyenne de rétention  
 des personnes présentes : **16 jours**

**73%** des personnes présentes ont été libérées

**13%** des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

**2%** des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

**7** demandes d'asile enregistrées

# HÉRAULT (34) Programme Accelair

**Date d'ouverture :** 24 septembre 2018

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Hérault depuis moins d'un an dans ce département

**Équipe :** 8 salariés

**Partenaire :** Adages

**Coordonnées :** 265 avenue des États du Languedoc - 34000 Montpellier

## Personnes accompagnées

**310** ménages accompagnés en 2020 (163 ménages nouvellement arrivés) soit **422** personnes (190 personnes nouvellement arrivées), dont :  
**355** adultes, 67 enfants, 29% de femmes, 81% de ménages isolées et 50% hors centres ; **145** ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 195 personnes (166 adultes, 29 enfants) ; **292** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 324 adultes

### 50 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	18%
Soudan	9%
Albanie	8%
Guinée	5%
Syrie	5%

**82%** des adultes sont non francophones

**53%** des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 34% des adultes ont un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat ; 13% des adultes sont en situation d'illettrisme

## Accompagnement social & Logement

**8** baux ont été signés pour 9 personnes ; **3** communes d'accueil, dont 2 principales communes : **Montpellier (67%), Lunel-Viel (22%)**

En 2020, en plus de l'accès direct en logement, ce sont 42 ménages (soit 117 personnes) qui ont pu accéder à une solution d'hébergement proposée par le Programme Accelair 34

## Formation

**63** adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 32% de femmes

**126** formations ont été débutées en 2020, dont 26% ont bénéficié à des femmes

**72** formations en français langue étrangère (dont 25% ont bénéficié à des femmes) : 47 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 25 FLE hors CIR

**54** formations professionnelles (dont 28% ont bénéficié à des femmes) : 18 formations qualifiantes, 8 formations (pré) professionnelles, 14 Garantie Jeune, 3 reprise d'études, 11 autres formations.

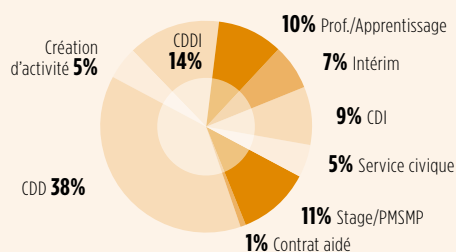
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **8 mois**

## Emploi

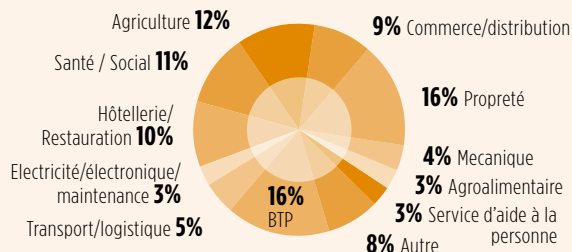
**67** adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 18% de femmes

**95** contrats/conventions ont été signés en 2019, dont 18% par des femmes  
Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **7 mois**

### Type de contrats / convention



### Principaux secteurs d'activité







# PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) CRA de Perpignan

**Capacité d'accueil :** 48 places

**Équipe :** 2 salariés

**Coordonnées :** Aéroport de Perpignan, Rue des Frères Voisins - Lotissement Torre Milla - 66000 Perpignan

En 2020, le CRA enregistre une baisse du nombre de placements de plus de 50% par rapport à 2019 (**571**). Cette diminution s'explique par la pandémie de Covid-19. Le CRA a été fermé entre le 25 mars et le 29 juin 2020.

Les juges ont libéré toutes les personnes retenues sur deux motifs : l'absence de perspectives d'éloignement, suite aux fermetures des frontières Schengen, et les conditions matérielles au sein du centre, pour protéger les retenus et les acteurs intervenants au CRA.

A la réouverture du centre, la capacité d'accueil a été réduite à 17 personnes, soit une diminution de plus de 50%. Au mois d'octobre, cette capacité a été augmentée de 5 places supplémentaires. Le taux de libération a augmenté, passant de 47% à 59%.

Le nombre de personnes éloignées est passé quant à lui à 29%, contre 44% en 2019. Notons que cette diminution concerne principalement les éloignements vers les pays d'origine qui ont significativement baissé de 50%, alors que le nombre de procédures «SCHENGEN» et « DUBLIN » s'est stabilisé.

Depuis la réouverture du centre le 29 juin et jusqu'au 31 décembre 2020, 40% des retenus qui y ont été placés sont Algériens ou Marocains, sous le coup d'une mesure d'éloignement à destination de leur pays d'origine. Pourtant, depuis le mois de mars et le début de la crise sanitaire, l'Algérie et le Maroc avaient fermé leurs frontières et suspendu toutes liaisons aériennes et maritimes vers la France. Si des vols de rapatriements ont été mis en place pour les Marocains dès le 15 juillet, et au mois de décembre pour les Algériens, force est de constater que les personnes retenues au CRA de Perpignan ne sont pas destinées à en bénéficier. Aucun ressortissant algérien ou marocain n'a pu être éloigné vers son pays d'origine depuis le mois de juin. Tous sans exception ont fini par être libéré par les juges ou par les préfectures, faute de perspective d'éloignement. Cela n'a pas empêché les préfectures de placer en majorité ces deux nationalités au centre, et aux juges de continuer à prolonger leur rétention au cas où la situation sanitaire s'améliorerait.

L'augmentation du nombre de placements de personnes toxico-manes ou souffrant de troubles du comportement s'est poursuivie avec la difficulté de leur prise en charge juridique, médicale et sécuritaire. Les personnes retenues ont eu accès à un psychologue au centre tous les lundis après-midi, et une dentiste était également présente, une fois par semaine, depuis le 21 juillet.

Forum réfugiés - Cosi continue d'entretenir d'excellents rapports avec le tissu associatif local et le barreau de Montpellier. En revanche, les liens avec le barreau de Perpignan demeurent quasi inexistant malgré quelques améliorations.

## Personnes placées en 2020

**284** personnes placées représentant 100% d'hommes et **9 enfants**.  
**4** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

## Personnes présentes en 2020\*

\*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**319** personnes, comprenant les personnes placées en 2019 et toujours présentes en 2020)



100% d'hommes

Pas de femmes

## 44 nationalités

Principales nationalités	
Algérienne	33%
Marocaine	21%
Tunisienne	7%
Pakistanaise	5%
Albanaise	4%

## Rétention et éloignement

Sur les **284** personnes placées en 2020, **20** étaient encore présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et n'ont pas été prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et sur la durée moyenne de rétention. Ces données concernent uniquement les individus entrés et effectivement sortis en 2020.

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **22 jours**

**59%** des personnes présentes ont été libérées

**12%** des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

**17%** des personnes présentes ont été réadmisses dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

**13** demandes d'asile enregistrées



TARN-ET-GARONNE (82)

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Montauban

**Date d'ouverture :** 3 mars 2017

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents dans les départements du Tarn et Garonne, du Tarn, de l'Aveyron et du Lot.

**Équipe :** 2 salariées

**Coordonnées :** 43-47 boulevard Garriçon, BP 10526 - 82005 Montauban

L'année a été marquée par une nette baisse des arrivées, déjà constatée en fin d'année 2019 et encore plus prononcée en 2020 en raison de la crise sanitaire (-53%). Malgré cela, le nombre de prises en charge en hébergement dédié dans le dispositif national d'accueil est resté stable, facilité par un accroissement des orientations au niveau régional. Cela a permis de desserrer un peu la pression sur l'hébergement d'urgence.

Les personnes d'origine sahraouie demeurent les plus représentées à la SPADA, tandis que l'arrivée des personnes de nationalités albanaise et géorgienne est en baisse.

### Prestation A : Pré-GUDA

**361** enregistrements de souhait de demande d'asile dont 168 isolés ; 30% enfants et 70% adultes

#### 48 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Sahara occidental	39 personnes	12%
Albanie	33 personnes	9%
Russie	26 personnes	7%
Nigéria	25 personnes	7%
Algérie	24 personnes	7%

### Prestation B : Post-GUDA

**320** personnes accompagnées dont 167 personnes isolées  
21% enfants et 79% adultes

*Le leader local du groupe Al-Shabab (djihadistes somaliens) est venu me voir car je m'occupais bénévolement des enfants du quartier. J'organisais des activités avec eux afin d'éviter qu'ils ne tombent dans la délinquance. Le leader Al-Shabab voulait profiter de la confiance que les enfants avaient en moi pour les recruter. Les djihadistes somaliens recrutaient de jeunes soldats pour combattre. Je n'ai pas voulu faire ça, je n'ai pas cédé à la pression et ma tête a été mise à prix. Régulièrement menacé, j'ai été contraint de prendre la fuite, pour sauver ma vie et ma famille. M. X, Somalien.*

histoire de...

#### 42 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Sahara occidental	38 personnes	12%
Russie	32 personnes	10%
Albanie	29 personnes	9%
Géorgie	20 personnes	6%
Arménie	18 personnes	6%

#### Domiciliation

**318** domiciliations réalisées

**406** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

#### Orientation hébergement

**108** orientations vers une solution alternative

**172** orientations vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

#### Accompagnement juridique

**134** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**147** informations individuelles

#### Accompagnement social

**252** dossiers PUMA/CMU

### Prestation C : Accompagnement des BPI

**35** bénéficiaires d'une protection internationale

#### 12 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Afghanistan	6 personnes	17%
Vénézuéla	5 personnes	14%
Palestine	4 personnes	11%
Albanie	4 personnes	11%
Iran/Russie/Syrie	3 personnes	9%

**22** orientations vers des dispositifs dédiés

**82** orientations vers le programme Accelair



## ARIÈGE, LOT, TARN-ET-GARONNE (09, 46, 82) Programme Accelair

**Date d'ouverture :** 3 septembre 2018

**Bénéficiaires :** bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans les départements de l'Ariège, du Lot et du Tarn-et-Garonne depuis moins d'un an

**Équipe :** 8 salariés

**Partenaires :** Hérisson Bellor (09), Lot pour Toits (46), Association Montalbanaise d'Aide aux Réfugiés (82)

**Coordonnées Accelair Inter-départements :**

- Accelair 09 : 26 chemin de la Chartreuse - 09200 Pamiers
- Accelair 46 : 188, avenue Jean Jaurès, 46000 Cahors
- Accelair 82 : 21, rue Armand Saintis, 82000 Montauban

### Personnes accompagnées

**225** ménages accompagnés en 2020 (dont 77 ménages nouvellement arrivés / 124 personnes) / 384 personnes accompagnées dont :

**269** adultes, **115** enfants, 32% de femmes, 73% de ménages isolés et 27% de hors centres

**194** ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 337 personnes (235 adultes, 102 enfants)

**219** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 249 adultes

	Ariège	Lot	Tarn-et-Garonne
<b>Nbre de ménages accompagnés</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>109</b>
	53%	95%	72%
<i>Dont% hors centre</i>	21%	0%	45%
<b>Nbre de personnes accompagnées</b>	<b>132</b>	<b>71</b>	<b>181</b>
<i>Dont nombre d'adultes</i>	78	61	130
<i>Dont nombre d'enfants</i>	54	10	51

### 40 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	19%
Soudan	13%
Albanie	7%
Syrie	6%
Guinée	6%

**88%** des adultes sont non francophones

**41%** des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; **48%** des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; **11%** des adultes sont en situation d'illettrisme

### Accompagnement social et logement

**22** baux ont été signés pour 33 personnes

**7** communes d'accueil, dont 1 principale commune d'accueil : **Montauban**

### Formation

**44** adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 41% de femmes

**97** formations débutées en 2020, dont 34% ont bénéficié à des femmes

**58** formations en français langue étrangère (dont 42% ont bénéficié à des femmes) : 10 dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), 29 FLE hors CIR, 19 FLE métier

**39** formations professionnelles (dont 24% ont bénéficié à des femmes) : 18 formations qualifiantes, 8 formations (pré) professionnelles, 8 ECCP, 3 reprise d'études, 2 Garanties Jeunes

Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **8 mois**

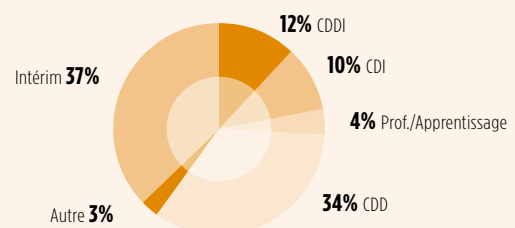
### Emploi

**40** adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 13% de femmes

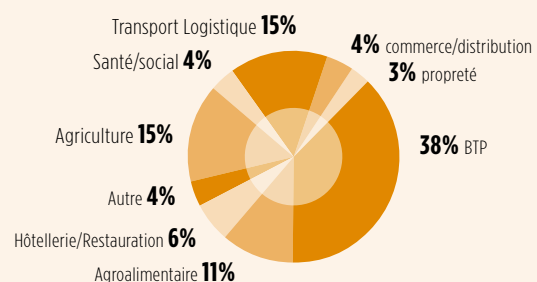
**160** contrats/conventions ont été signés en 2020, dont 8% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **7 mois**

#### Type de contrats / convention



#### Principaux secteurs d'activité





## ALPES-MARITIMES (06) Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice

**Date d'ouverture :** 22 février 2011

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département des Alpes-Maritimes

**Équipe :** 8 salariées

**Coordonnées :** 111 boulevard de la Madeleine - CS 91036 -06002 Nice cedex 01

La baisse des arrivées a été perceptible dès le début de l'année avec des indicateurs comparables à ceux de l'année 2018. Elle s'est ensuite accentuée avec l'émergence de la crise sanitaire et des confinements successifs. Une augmentation des enregistrements en pré-GUDA a par la suite été observée dès la sortie du premier confinement. Elle résulte principalement de l'augmentation du nombre de demandes de deuxième ou troisième réexamen, non éligibles à un suivi après le passage au guichet unique, et ne se traduisant donc pas par une augmentation du nombre d'entrées en post-GUDA. La problématique de la traite des êtres humains reste prépondérante dans les demandes d'asile en provenance du Nigéria. L'équipe est par ailleurs vigilante quant à la vulnérabilité des populations Roms de Bosnie, nombreuses dans le département des Alpes-Maritimes.

### Prestation A : Pré-GUDA

**1 899** enregistrements de souhait de demande d'asile dont **867** personnes isolées, 30% enfants et 70% adultes

#### 76 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Bosnie-Herzégovine	343 personnes	18%
Nigéria	196 personnes	10%
Russie	194 personnes	10%
Turquie	155 personnes	8%
Géorgie	140 personnes	7%

### Prestation B : Post-GUDA

**1 539** personnes accompagnées soit **706** personnes isolées ; 30% enfants et 70% adultes

#### 73 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Bosnie-Herzégovine	242 personnes	16%
Russie	176 personnes	12%
Nigéria	158 personnes	10%
Turquie	144 personnes	9%
Géorgie	135 personnes	7%

#### Domiciliation

**1 375** domiciliations réalisées

**2 333** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

*Arrivé en France en 2017, un Tchadien de 30 ans au parcours difficile est placé en centre de rétention administrative et y exprime ses craintes en cas de retour. Suivi à sa sortie par la SPADA, il obtient, en raison de sa vulnérabilité, une place à l'hôtel. Sa procédure de demande d'asile suit son cours non sans difficulté. Pour commencer, le jeune homme ne reçoit pas sa convocation à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et cela lui vaut un rejet d'office. Dévasté, il va alors, avec l'aide du service juridique de Forum réfugiés-Cosi, faire une demande de recours gracieux. À nouveau convoqué par l'OFPRA, l'office rejette finalement sa demande. En 2020, seul face à la Cour - son avocat ne s'étant pas déplacé - le jeune homme réussit à convaincre la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Il emménagera finalement dans un logement en bord de mer en décembre 2020.*

*histoire de...*

#### Orientation hébergement

**262** orientations vers une solution alternative

**549** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

#### Accompagnement juridique

**915** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**915** informations individuelles

#### Accompagnement social

**680** dossiers PUMA/CMU

**92** accompagnements à la scolarité

### Prestation C : Accompagnement des BPI

**121** bénéficiaires d'une protection internationale

#### 27 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Turquie	19 personnes	16%
Iran	12 personnes	10%
Nigéria/Russie	9 personnes	8%
Afghanistan/Vénézuéla	8 personnes	7%
Albanie/Lybie	7 personnes	6%

**103** orientations vers des dispositifs dédiés

Partenariat avec le service Insertion de la Fondation de Nice

**Capacité d'accueil :** 40 places

**Équipe :** 2 salariés

**Coordonnées :** Caserne d'Auvare - 28 Rue de Roquebillière - 06300 Nice

L'année 2020, marquée par une crise sanitaire majeure, a vu **le nombre de placements en rétention baisser drastiquement de 46 %** par rapport à l'année précédente. Les difficultés de mise en place d'un protocole sanitaire adéquat, dans un lieu exigu et vétuste comme le centre de rétention de Nice, expliquent cette forte diminution.

La mission en rétention a été impactée par la volonté des autorités de poursuivre les placements au détriment des impératifs de sécurité sanitaire. L'activité a été poursuivie en suivant les protocoles internes à l'association.

Au début de la pandémie, du fait de l'inexistence de mesures barrières spécifiques au CRA, les personnes placées en rétention ainsi que les intervenants extérieurs et la police ont été fortement exposés aux risques de contamination, accrus par des conditions matérielles inadaptées et l'impossibilité de respecter les distanciations. Les juges judiciaires ont sanctionné ces manquements et validé l'absence de perspectives d'éloignement suite à la fermeture des frontières, en libérant les dernières personnes retenues. Cela a abouti à une suspension des placements durant presque trois mois.

Pour permettre une reprise de l'activité, des mesures sanitaires ont été prises au mois de juin. La capacité d'accueil est ainsi passée de 40 à 20 places, puis à 24 places en fin d'année, les quatre places supplémentaires étant réservées aux personnes radicalisées.

Les tensions liées aux craintes de contamination, à l'annulation de vols ou l'augmentation de placements de personnes avec des pathologies psychiatriques, n'ont pour autant pas diminué. La présence d'une psychologue, un jour par semaine, n'est pas suffisante et ne compense pas l'absence d'examen préalable par la Préfecture.

Les sortants de maison d'arrêt demeurent les personnes les plus placées au centre de rétention de Nice. Le local de rétention, situé à l'aéroport Nice Côte d'Azur, continue de fonctionner. Les droits des personnes y transitant ne sont toujours pas exercés de manière effective.

Les relations avec la Police aux frontières (PAF) et les intervenants extérieurs restent très cordiales. La collaboration quotidienne avec les avocats niçois, avec qui de très bonnes relations sont entretenues, se poursuit. Le barreau sollicite régulièrement l'association pour intervenir lors de formations destinées aux avocats. Quatre ont été dispensées cette année. Les associations locales, sensibilisées à la question de la rétention, prennent aussi régulièrement contact.

## Personnes placées en 2020

**338** personnes placées représentant 100% d'hommes

## Personnes présentes en 2020\*

\*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**377** personnes, comprenant les personnes placées en 2019 et toujours présentes en 2020)



**100% d'hommes**

**Pas de femmes**

## 53 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	32%
Algérienne	11%
Marocaine	7%
Roumaine	5%
Albanaise	4%

## Rétention et éloignement

Presque cinq personnes sur dix ont été libérées par des juges judiciaires ou administratifs. Un peu plus du tiers ont été éloignées du territoire français (**129**), 17 % vers un pays membre de l'Union européenne ou de l'espace Schengen et 18% des éloignements ont été effectués vers un pays tiers

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **17 jours**

**48%** des personnes présentes ont été libérées

**24%** des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

**11%** des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

**35** demandes d'asile enregistrées



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence

**Equipe :** 16 salariés

**Coordonnées :** 19 rue Cougit - CS60522 - 13344 Marseille Cedex 15

Les difficultés d'organisation générées par la crise sanitaire ont été amorties par la concrétisation du projet de déménagement de la SPADA, à la sortie du premier confinement. Les nouveaux locaux de la SPADA ont considérablement amélioré les conditions d'accueil du public et de travail de l'équipe. La baisse du flux d'arrivée de près de 50% a facilité cette transition et la réorganisation du service dans ces nouveaux locaux. L'année a par ailleurs été marquée par l'arrivée de ressortissants

turques, désormais au premier rang des demandes d'asile, devant les ressortissants nigériens. La sortie du confinement a été marquée par l'augmentation très importante du nombre de personnes sollicitant un réexamen, et des requalifications de procédure de demandeurs initialement placés sous Dublin. La construction d'un parcours fluide et cohérent dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale s'est poursuivie en 2020.

### Prestation A : Pré-GUDA

**3 442** enregistrements de souhait de demande d'asile dont **2 157** personnes isolées, 20% d'enfants et 80% d'adultes

#### 79 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Turquie	654 personnes	19%
Nigéria	494 personnes	14%
Algérie	423 personnes	12%
Guinée	187 personnes	6%
Albanie	184 personnes	5%

### Prestation B : Post-GUDA

**2 871** personnes accompagnées dont **1 807** personnes isolées, 20% d'enfants et 80% d'adultes

#### 77 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Turquie	572 personnes	20%
Nigéria	443 personnes	16%
Algérie	326 personnes	11%
Guinée	177 personnes	6%
Albanie	155 personnes	5%

#### Domiciliation

**2 735** domiciliations réalisées

**6 590** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

#### Orientation hébergement

**137** orientations vers une solution alternative

**916** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

#### Accompagnement juridique

**1 609** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**1 609** informations individuelles

#### Accompagnement social

**1 623** dossiers PUMA/CMU

### Prestation C : Accompagnement des BPI

**215** bénéficiaires d'une protection internationale

#### 34 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Syrie	44 personnes	20%
Afghanistan	39 personnes	18%
Turquie	19 personnes	9%
Guinée	17 personnes	8%
Albanie	13 personnes	6%

*M. C est chanteur, violoniste et poète. Il est persécuté dans son pays car il pratique son art en langue kurde. Son rêve est de travailler dans l'éducation, il voudrait traduire des œuvres de Victor HUGO pour les transmettre aux jeunes élèves kurdes. Mais victime de plusieurs agressions et de graves discriminations en raison de son engagement à la cause kurde, M. C a été contraint de fuir la Turquie.*

histoire de...



## BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Dispositif hôtel-asile • Marseille

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Bénéficiaires :** personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

**Équipe :** 2 salariés

**Coordonnées :** 19 rue Cougit - CS60522 - 13344 Marseille Cedex 15

Sur la base des signalements de vulnérabilités transmis par la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) de Marseille, les salariés du dispositif hôtel-asile proposent au service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) des mises à l'abri dans des hôtels.

L'emménagement de l'équipe hôtel-asile au sein des locaux de la SPADA a permis d'impulser une nouvelle synergie dans l'équipe, de mieux appréhender les vulnérabilités et de mieux objectiver les propositions de mise à l'abri.

Malgré la baisse de 32% du nombre de places disponibles entre le début et la fin de l'année, le nombre de personnes en attente de mise à l'abri a diminué de 42%, en raison de la baisse des flux mais également d'une analyse plus fiable des vulnérabilités et des besoins des personnes.

Les familles de nationalité nigériane demeurent largement en tête des personnes hébergées.

*Mme O, victime d'exploitation sexuelle au sein d'un réseau de traite des êtres humains (TEH), et son bébé, ont été victimes d'une agression d'une extrême violence dans leur chambre d'hôtel, par le souteneur de Mme. Grâce à la mobilisation de l'équipe et de toute l'association en lien avec la direction territoriale de l'OFII, une mise à l'abri rapide au sein d'un dispositif d'hébergement spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violence a pu être effectuée. Le proxénète a quant à lui été arrêté par la suite.*

*histoire de...*

### Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2020, **513** personnes et 222 personnes sont encore sur liste d'attente

Les personnes accueillies et en attente sont détectées comme vulnérables par la DDSC

**236** entrées, soit 78 ménages

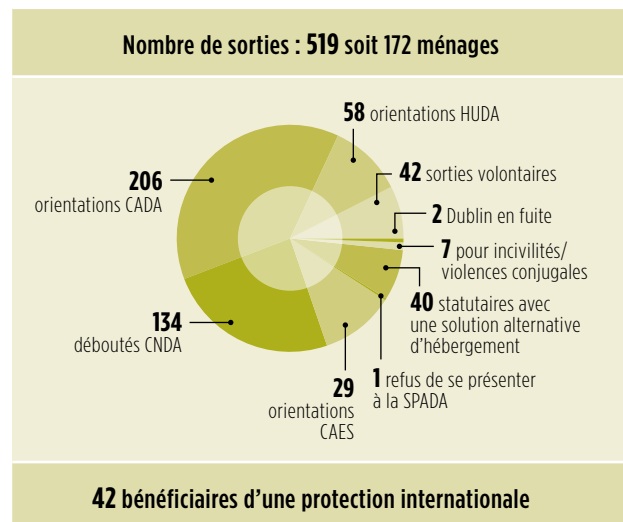
Nombre moyen de personnes prises en charge par mois : **20 personnes**

La durée moyenne de prise en charge est de **602 jours**

### 31 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	47%
Syrie	10%
Guinée	9%
Cote d'Ivoire	4%
Géorgie	3%

### Sorties





**BOUCHES-DU-RHÔNE (13)**  
**CAES de Septèmes-les-Vallons**

**Date d'ouverture :** 15 juin 2018

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en amont et en aval du passage au Guichet unique

**Capacité d'accueil :** 150 places

**Type d'hébergement :** collectif

**Équipe :** 10 salariés

**Coordonnées :** 44 Chemin de la Bédoule - 13240 Septèmes-les-Vallons

Le CAES a connu en 2020 des changements tant dans l'accueil des bénéficiaires que dans l'organisation de service. Des avancées importantes ont été réalisées dans l'amélioration des conditions de vie au sein du centre avec, en particulier, la construction d'une cuisine pérenne plus adaptée et répondant au plus près des besoins du public.

L'établissement a été recentré sur ses missions principales occasionnant une rotation plus importante que les années précédentes et la mise à l'abri d'un nombre assez important de demandeurs d'asile de la région Île-de-France.

Le confinement a ralenti les interactions sociales et les activités ont été moins nombreuses cette année. Toutefois, la situation sanitaire a permis à l'équipe de développer les partenariats avec des structures extérieures.

A ce jour, la question de l'accompagnement des enfants et l'ancrage territorial restent des actions prioritaires pour l'année 2021.

**Personnes / ménages accueillis**

**312** personnes accueillies (97 adultes en famille, 63 enfants et 152 isolées) / 212 ménages

**223** personnes entrées / 154 ménages

**246** personnes sorties / 185 ménages

Durée moyenne de séjour : **148 jours**

Taux de rotation : **156%**

Taux d'occupation : **68%**

**38 nationalités accueillies**

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Nigéria	17%
Guinée	9%
Côte d'Ivoire	6%
Somalie	5%

*Arrivé en Août 2019 au CAES, Monsieur M, ressortissant afghan, a bénéficié de la protection subsidiaire en décembre 2019. Polyglotte (Anglais, Dari, Pachtou, Arabe, Grec, Russe), il a été rapidement autonome dans ses démarches administratives et a appris le français en un temps record. Il est sorti du dispositif en août 2020 en maison relais et a contractualisé un CDI en qualité d'ouvrier du BTP. Quand Monsieur M. parle de son parcours et de son départ du CAES il exprime à la fois de la joie et de la tristesse : « je quitte une famille, un endroit où je pouvais toujours parler à quelqu'un et participer à des activités ». Monsieur M. est revenu deux fois au CAES depuis son départ et est un exemple d'intégration pour les Afghans.*

*histoire de...*

**Accompagnement juridique**

**138** personnes entrées en procédure normale, **14** en procédure accélérée, **69** sous Dublin, **2** en réexamen, **15** bénéficiaires d'une protection internationale

**En nombre de personnes : 34** décisions rendues, dont **15** définitives :  
 Dont **9** accords : par l'OFPPRA : 2, dont 3 protections subsidiaires ;  
 par la CNDA : 7, dont 1 protection subsidiaire

**En nombre de dossiers : 28** décisions rendues dont **10** définitives :  
 Dont **5** accords : par l'OFPPRA : 2, dont 1 protection subsidiaire ;  
 par la CNDA : 3, dont 1 protection subsidiaire

Taux d'accord : **50%**

**69** personnes en procédure Dublin

**26** requalifications : 22 en procédure normale et 4 en procédure accélérée

**Sorties**

**11 bénéficiaires d'une protection internationale**

**Type de dispositif d'orientation des BPI :**  
**8** en CPH ; **1** en résidence sociale ; **2** en solution personnelle

**10 personnes déboutées :**  
**5** sans solution / hébergement d'urgence ; **1** centre DPAR ;  
**4** solutions perso/familiales

**222 personnes en cours de procédure :**

**209** transferts dans le dispositif national d'accueil (DNA), dont :

- 106** en HUDA
- 74** en CADA
- 29** en PRAHDA

**4** départs volontaires, **3** exclusions et **1** décès.

**3** personnes sous Dublin, dont 2 pays de reprise et 1 échec Dublin

**Délai moyen de sortie si rejet : 46 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 207 jours**

**Activité d'intégration**

**15** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année



**BOUCHES-DU-RHÔNE (13)**  
**CRA de Marseille**

**Capacité d'accueil :** 136 places  
**Équipe :** 4 salariés  
**Coordonnées :** 13 boulevard des Peintures - 13014 Marseille

L'équipe de Forum réfugiés-Cosi a connu une augmentation de ses effectifs à partir de janvier 2020, avec le recrutement d'un cinquième poste.

L'unité médicale du CRA de Marseille a enregistré le départ du médecin qui était présent depuis plusieurs années. Ce dernier avait su développer une relation de travail étroite et efficace avec notre structure.

**696** personnes ont été placées en 2020 contre 1 431 en 2019. Cette baisse est la conséquence de la pandémie de Covid-19.

En effet, la capacité du CRA a été réduite après la fermeture du centre pendant près de trois mois. Le nombre de places disponibles est passé à 63 en moyenne, depuis l'été 2020.

Suite à la fermeture des frontières le 17 mars 2020, les juridictions judiciaires ont systématiquement rejeté les demandes de prolongation des préfetures qui ont persisté à placer des personnes en rétention administrative jusqu'à ce que le CRA soit « mis en sommeil » du 3 avril 2020 au 29 juin 2020.

Lors du second confinement, les juridictions judiciaires n'ont pas retenu le défaut de perspective d'éloignement comme lors du premier confinement, entraînant beaucoup d'incompréhension et de tensions au sein du CRA. Ces tensions ont notamment conduit un groupe de retenus à mettre le feu dans une zone de vie qui a dû être fermée, entraînant la réduction de la capacité du CRA.

Une seule personne s'est déclarée mineure. Elle était sous procédure DUBLIN à destination de l'Italie. Le Juge des libertés et de la détention a mis fin à sa rétention.

Les retenus au CRA de Marseille sont exclusivement des hommes depuis le 1er janvier 2019. Par conséquent toutes les femmes placées en rétention par les préfetures de la région sont principalement orientées vers le CRA de Nîmes.

**Personnes placées en 2020**

**696** personnes placées représentant 100% d'hommes  
**34** parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

**Personnes présentes en 2020\***

\*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**799** personnes, comprenant les personnes placées en 2019 et toujours présentes en 2020)



**100% d'hommes** **Pas de femmes**

**61 nationalités**

Principales nationalités	
Algérienne	28%
Tunisienne	16%
Marocaine	8%
Nigériane	6%
Afghane	5%

**Rétention et éloignement**

Le taux d'éloignement est passé de 52% en 2019 à 30% en 2020. Cette baisse sensible est due aux conséquences de la pandémie de Covid-19 qui a entraîné la fermeture des frontières à partir du 17 mars 2020 et au fait que l'Algérie a maintenu sa frontière fermée depuis le 17 mars 2020

Durée moyenne de rétention : **24 jours**

**61%** des personnes présentes ont été libérées

**16%** des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

**15%** des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

**42** demandes d'asile enregistrées



VAR (83)

## Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Var

**Équipe :** 3 salariés

**Coordonnées :** 139 boulevard Bauchièrre – 83000 Toulon

L'année 2020 a été marquée par la baisse très importante des arrivées en raison de la crise sanitaire (431 arrivées en 2020 contre 799 en 2019). Grâce à l'augmentation du nombre d'orientations vers un hébergement, cette baisse s'est également répercutée sur la file active qui est passée de 699 personnes au 31/12/2019 à 509 au 31/12/2020. Les nationalités accompagnées demeurent quant à elles identiques. Les ressortissants du Nigéria figurent de nouveau en tête des primo-demandeurs dans le département du Var. On distingue cependant, à présent, différents types de profils : les couples avec enfants, les hommes isolés et les femmes avec enfants. Le nombre de personnes protégées, accompagnées par la SPADA, reste stable. Les ressortissants afghans sont les plus nombreux à avoir obtenu une protection, suivis des Nigériens et des Soudanais. Ces bénéficiaires d'une protection internationale sont pour la plupart de jeunes hommes isolés.

*L'année 2020 a été marquée par la présence forte (près de la moitié) de jeunes afghans parmi les bénéficiaires d'une protection internationale. Ces personnes ont sensiblement le même profil. De très jeunes hommes qui ont fui l'insécurité et l'instabilité politique de leur pays et qui ont vécu un parcours d'exil long et périlleux. Pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, ils sont orientés vers la SPADA à leur majorité mais ne bénéficient pas de solution d'hébergement. Qu'ils soient lycéens, salariés ou en formation, en bénéficiant d'une protection internationale, ils peuvent envisager l'avenir plus sereinement.*

### histoire de...

### Prestation A : Pré-GUDA

**433** enregistrements de souhait de demande d'asile, dont **253** isolés : 23% d'enfants et 77% d'adultes

#### 49 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Nigéria	107 personnes	25%
Bosnie-Herzégovine	52 personnes	12%
Afghanistan	37 personnes	8%
Turquie	32 personnes	7%
Guinée	30 personnes	7%

### Prestation B : Post-GUDA

**389** personnes accompagnées, dont **220** personnes isolées 22% d'enfants et 78% d'adultes

#### 45 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Nigéria	104 personnes	27%
Bosnie-Herzégovine	38 personnes	10%
Turquie	35 personnes	9%
Afghanistan	33 personnes	8%
Guinée	32 personnes	8%

#### Domiciliation

**365** domiciliations réalisées

**509** boîtes postales actives au 31 décembre 2020

#### Orientation hébergement

**68** orientations vers une solution alternative

**253** orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

#### Accompagnement juridique

**242** accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

**94** informations individuelles

#### Accompagnement social

**319** dossiers PUMA/CMU

**8** accompagnements à la scolarité

### Prestation C : Accompagnement des BPI

**29** bénéficiaires d'une protection internationale

#### 11 nationalités

Cinq principaux pays d'origine		
Afghanistan	10 personnes	35%
Nigéria	5 personnes	17%
Soudan	4 personnes	14%
Guinée	3 personnes	10%
Liban/Turquie/Albanie...	1 personnes	3%

**29** orientations vers des dispositifs dédiés

Face Var s'occupe du suivi des BPI du Var



VAR (83)

# CADA de Draguignan et Lorgues

**Date d'ouverture :** août 2013 (transfert de gestion à Forum réfugiés-Cosi le 1<sup>er</sup> janvier 2018)

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée dont femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains

**Capacité d'accueil :** 109 places

**Type d'hébergement :** semi-collectif à Lorgues et individuel en appartements diffus sur les communes de Lorgues et de Draguignan

**Équipe :** 9 salariés

**Coordonnées :** CADA Est-Var - 240 rue des Tuffs - 83510 Lorgues

Les premiers accompagnements de femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains, exclusivement d'origine nigériane et accueillies au sein du dispositif spécifique, ont démarré en 2020. Cela a permis de formaliser la procédure d'orientation et de prise en charge des victimes. Un programme de formations a par ailleurs été déployé et a permis à l'équipe du CADA et à d'autres opérateurs de l'asile de monter en compétences et d'impulser une dynamique territoriale. Le réseau partenarial a également été consolidé afin de répondre à cet accompagnement spécifique qui ne couvre pas encore tous les besoins, à savoir la prise en charge psychologique des personnes accueillies et la garde des jeunes enfants. La crise sanitaire aura mis en exergue la capacité d'adaptation dont a fait preuve l'équipe. Au-delà de la transmission d'informations liées au contexte sanitaire, l'équipe a su diversifier les canaux de communication et modifier sa pratique professionnelle afin de diminuer les impacts de l'épidémie sur le plan socio-économique, sur la santé physique et mentale des hébergés. Ainsi, l'équipe du CADA a travaillé en collaboration étroite avec des associations caritatives et a renforcé les liens avec le personnel enseignant. Enfin, des moyens ont été débloqués pour pallier la fracture numérique.

## Personnes / ménages accueillis

**147** personnes accueillies (dont 57 adultes en famille, 77 enfants et 13 isolées) / 45 ménages accueillis

**50** personnes entrées (16 ménages)

**51** personnes sorties (13 ménages)

Durée moyenne de séjour : **605 jours**

Taux de rotation : **46%**

Taux d'occupation : **92%**

## 20 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Russie	19%
Nigéria	16%
Afghanistan	15%
Albanie	14%
Ukraine	5%

## Accompagnement juridique

**45** personnes entrées en procédure normale, **5** en procédure accélérée

**En nombre de personnes :** **64** décisions rendues, dont **38** définitives :  
Dont **15** accords : 10 par l'OFPRA, dont 6 protections subsidiaires ; 5 par la CNDA

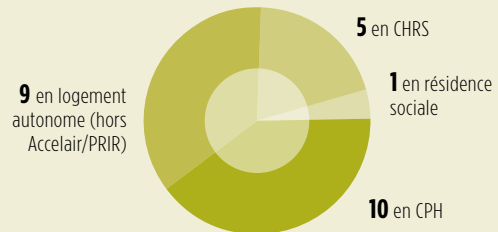
**En nombre de dossiers :** **35** décisions rendues, dont **18** définitives :  
Dont **8** accords : 5 par l'OFPRA, dont 3 protections subsidiaires ; 3 par la CNDA

Taux d'accord : **44%**

## Sorties

**25** bénéficiaires d'une protection internationale

Type de dispositif d'orientation des BPI :



**24** personnes déboutées :

**9** sans solution / hébergement d'urgence ;  
**4** solutions perso/familiales ; **11** retours volontaires

**2** personnes en cours de procédure :

**1** exclusion ; **1** départ volontaire

**Délai moyen de sortie si rejet : 92 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 257 jours**

## Activité d'intégration

**26** réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

Baux signés : **1** bail normal et **2** conventions d'occupation en intermédiation locative (IML)

## histoire de...

*Je m'appelle C. J'ai quitté le Nigéria en quête d'une vie meilleure en Europe où l'on m'avait promis un travail dans un salon de coiffure. Arrivée en France, j'ai été forcée de me prostituer pendant 3 ans pour rembourser une dette faramineuse. Grâce à une amie rencontrée à Lyon et au dispositif Aida, j'ai pu m'extraire de ce réseau. J'ai obtenu une place spécifique femme victime de traite des êtres humains le 20/10/2020 au CADA EST VAR de Lorgues. Ici, je me sens enfin en sécurité. Je suis accompagnée dans mes démarches administratives d'asile et je vais recevoir un titre de séjour pour personne sortant de réseau de prostitution. Je souhaite porter plainte contre les personnes qui m'ont exploitée afin de les traduire en justice pour qu'elles ne puissent plus faire cela à d'autres filles.*



**VAR (83)**  
**CAO de Châteaudouble**

**Date d'ouverture :** 10 septembre 2018  
**Bénéficiaires :** hommes adultes isolés  
**Capacité d'accueil :** 72 places  
**Type d'hébergement :** semi-collectif  
**Équipe :** 4 salariés  
**Coordonnées :** Pré de la Tour - 83300 Châteaudouble

Comme annoncé en fin d'année 2019, le CAO a fermé définitivement ses portes le 29 février 2020, conformément à l'instruction ministérielle. En novembre 2019, l'annonce de la fermeture a été faite aux hébergés. Les premiers transferts ont eu lieu en janvier 2020.

Les premiers mois de l'année ont donc été consacrés à l'organisation des démarches visant la fermeture du centre (organisation de la réorientation des ménages accueillis et des déménagements, démarches d'information et de relais auprès des partenaires...).

Afin de maintenir un parc d'hébergement pour demandeurs d'asile de même capacité, et conformément à la volonté de transformation des places de CAO en places d'urgence, un centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile a été ouvert à Toulon.

**Personnes accueillies**

**43** personnes isolées accueillies  
 Durée moyenne de séjour : **398 jours**

**10 nationalités accueillies**

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	49%
Somalie	14%
Mali	12%
Soudan	9%
Guinée	5%

**Accompagnement juridique**

**En nombre de personnes :**  
**2** décisions rendues, dont **1** définitive  
**En nombre de dossiers :**  
**2** décisions rendues, dont **1** définitive

**Sorties**

**7 bénéficiaires d'une protection internationale :**  
 7 personnes orientées vers un CPH

**1 personne déboutée :**  
 1 solution perso/familiale

**35 personnes en cours de procédure :**

35 transferts dans DNA, dont :

15 en CADA	20 en HUDA
------------	------------

**Délai moyen de sortie si rejet : 11 jours**

**Délai moyen de sortie si accord : 99 jours**

**Activité d'intégration**

**1** réfugié statutaire hébergé pendant l'année



VAR (83)  
**HUDA de Toulon**

**Date d'ouverture :** 1<sup>er</sup> mars 2020

**Bénéficiaires :** Demandeurs d'asile sous toutes les procédures

**Capacité d'accueil :** 90 places

**Type d'hébergement :** logement en diffus avec ou sans cohabitation

**Équipe :** 6 salariés

**Coordonnées :** 155 avenue Franklin Roosevelt - 83000 Toulon

La création de l'HUDA de Toulon est intervenue en mars 2020, au début de la crise sanitaire. Cette situation a retardé l'accueil des premières familles compte tenu des contraintes externes durant la période du 1<sup>er</sup> confinement (report des visites et des états des lieux des logements en cours de captation notamment). L'HUDA de Toulon a finalement pu ouvrir ses portes à la première famille le 15 mai, date de sortie du premier confinement. L'HUDA a ensuite atteint sa pleine capacité fin septembre avec 90 personnes accueillies au sein des 18 logements situés dans Toulon. L'équipe a dû, à travers cette ouverture en pleine crise sanitaire, jongler entre le développement du réseau, le télétravail, la mobilisation des familles sur le respect des gestes barrières et la mise en place du fonctionnement ordinaire de l'établissement. Malgré toutes ces difficultés, les professionnels ont su s'adapter, se mobiliser pour accueillir et accompagner au mieux les hébergés.

L'accueil de nombreuses familles avec enfants de moins de 3 ans a donné un nouvel axe de travail pour 2021 : l'accompagnement à la parentalité.

### Personnes / ménages accueillis

**92** personnes accueillies (dont 45 adultes en famille, 44 enfants, 3 isolées) 36 ménages accueillis

**92** personnes entrées / 36 ménages)

**7** personnes sorties / 2 ménages

Durée moyenne de séjour : **101 jours**

Taux de rotation : **55%**

Taux d'occupation : **72%**

### histoire de...

*J'ai demandé l'asile en 2019, suite à des problèmes dans mon pays. Je suis Ivoirienne et j'ai un petit garçon. Je suis entrée en juin 2020 à l'HUDA. Je me suis sentie à l'aise dès mon entrée. L'équipe de l'HUDA est disponible et décroche le téléphone. Ils sont gentils, accueillants et ne font pas de différence. On se sent en famille et en sécurité. C'est très important ! J'ai été convoquée à la CNDA en novembre 2020, ma référente m'a aidée à préparer le rendez-vous. Lorsque j'ai eu la réponse de la CNDA j'étais très contente et j'ai pleuré. Je souhaite après l'HUDA que mes enfants viennent en France. Je veux travailler, avoir un diplôme car sans diplôme on a rien. J'ai rencontré l'assistante sociale de Face Var/Sendra, qui m'aide à trouver une formation.*

### 16 nationalités accueillies

Cinq principaux pays d'origine	
Nigéria	40%
Côte d'Ivoire	11%
Kirghizistan	9%
Bosnie Herzégovine	8%
Serbie	5%

### Accompagnement juridique

**50** personnes entrées en procédure normale,

**19** en procédure accélérée,

**16** sous procédure Dublin,

**1** bénéficiaire d'une protection internationale

et **7** enfants non demandeurs

**En nombre de personnes :**

**18** décisions rendues, dont **5** définitives

Dont **2** accords : 2 par la CNDA

**En nombre de dossiers :**

**12** décisions rendues, dont **4** définitives

Dont **1** accord : 1 par la CNDA

Taux d'accord : **25%**

**16** personnes sous procédure Dublin

**7** requalifications, dont 2 en procédure accélérée

et 5 en procédure normale

### Sorties

**7** personnes en cours de procédure :

**2** transferts dans DNA : **2** en HUDA

**5** exclusions

### Activité d'intégration

**1** réfugié statutaire hébergé pendant l'année



**VAR (83)**

**Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var**

**Date d'ouverture :** 25 octobre 2019

**Bénéficiaires :** demandeurs d'asile et personnes bénéficiaires d'une protection internationale hébergés à l'hôtel

**Équipe :** 1 salarié

**Coordonnées :** 139 boulevard Bauchiere - 83200 Toulon

Le dispositif est suivi par une infirmière qui travaille à la poursuite de l'accompagnement sanitaire afin d'éviter les ruptures de soin, grâce à la construction d'un réseau. Le service vise à une bonne intégration des personnes dans le réseau de santé de droit commun. L'infirmière a conservé son rôle de référente santé pour les personnes bénéficiant d'une mise à l'abri à l'hôtel. Elle a permis de favoriser le lien avec le réseau sanitaire et d'analyser la situation médicale des personnes accueillies.

L'infirmière a par ailleurs apporté son expertise aux équipes de la structure du premier accueil pour les demandeurs d'asile (SPADA) afin de mieux identifier les vulnérabilités liées à des pathologies.

Certaines personnes suivies en 2020 n'étaient pas hébergées à hôtel mais ont bénéficié d'un accompagnement du fait de leur vulnérabilité (femmes enceintes, enfants en bas-âges ou problématiques de santé.). Pour d'autres, l'accompagnement a consisté en une information et la mise en lien avec le système de soin, dans le but de les rendre autonomes dans leurs démarches.

Dans le contexte épidémique, la présence de l'infirmière a été précieuse, car elle a pu appuyer et conseiller les équipes et les usagers dans le cadre du suivi des préconisations sanitaires.

*En 2020, un nombre important de femmes enceintes ont été accompagnées.*

*Parmi les 60 femmes suivies durant l'année, certaines arrivaient en France enceintes, d'autres le sont devenues sur le territoire.*

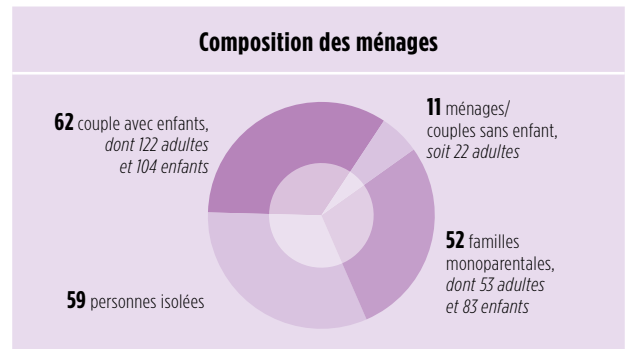
*Toutes ont bénéficié de la mise en place d'un suivi gynéco-obstétrical, puis de visites de puéricultrices et sage-femmes à domicile.*

*Les pays d'origine les plus représentés parmi ces femmes sont le Nigéria, suivi de la Guinée, la Bosnie-Herzégovine et la Côte d'Ivoire.*

*histoire de...*

**Activité**

**443** personnes suivies



**350** visites, représentant 76 familles

**60** femmes enceintes suivies

**94** accompagnements à des consultations médicales

**41** dossiers MEDZO réalisés

**4** dossiers MDPH réalisés

**61** rendez-vous CLAT pris pour les personnes accompagnées

**46** rendez-vous CEGIDD pris pour les personnes accompagnées

**Principales nationalités de la file active**

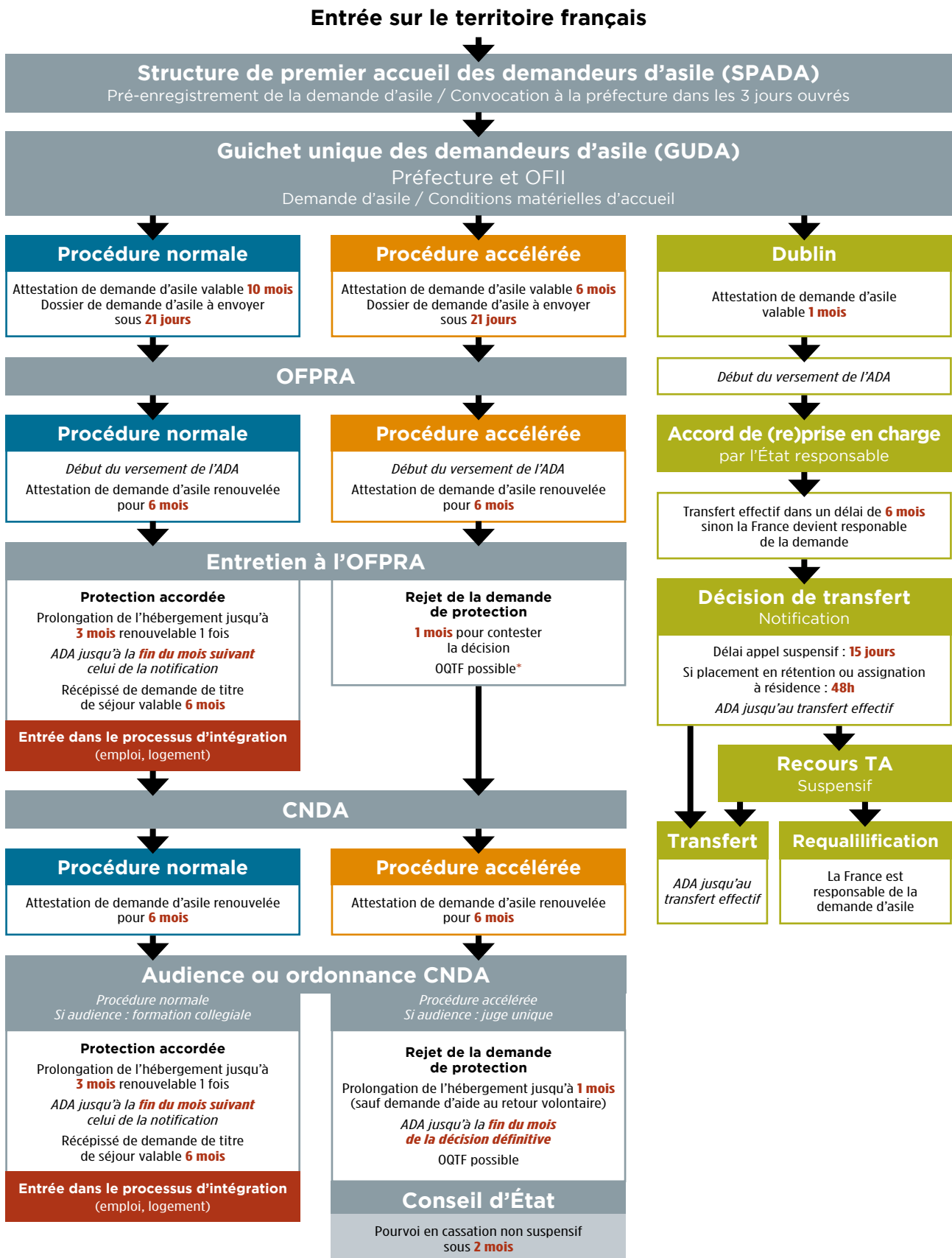
Nigéria	46%
Bosnie Herzégovine	26%
Guinée	6%
Côte d'Ivoire	3%

# SIGLES

<b>ADA</b>	Allocation pour demandeur d'asile
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AFPA</b>	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
<b>AIDA</b>	Asylum Information Database
<b>AIR</b>	(programme) d'Accueil et d'intégration des réinstallés
<b>ALT</b>	Allocation de logement temporaire
<b>AME</b>	Aide médicale d'Etat
<b>APL</b>	Aide personnalisée au logement
<b>ARISE</b>	(programme) d'Accueil de réinstallés syriens
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASE</b>	Aide sociale à l'enfance
<b>AT-SA</b>	Accueil temporaire – Service de l'asile
<b>BEA</b>	Bureau européen d'appui en matière d'asile
<b>BPI</b>	Bénéficiaire d'une protection internationale
<b>CADA</b>	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
<b>CAES</b>	Centre d'accueil et d'examen des situations
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CAO</b>	Centre d'accueil et d'orientation
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'Homme
<b>CESEDA</b>	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>CHU</b>	Centre d'hébergement d'urgence (de droit commun)
<b>CIR</b>	Contrat d'intégration républicaine
<b>CMAE</b>	Centre de mise à l'abri et d'évaluation
<b>CNAM</b>	Conservatoire national des arts et métiers
<b>CNDA</b>	Cour nationale du droit d'asile
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie
<b>CPH</b>	Centre provisoire d'hébergement
<b>CPOM</b>	Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens
<b>CRA</b>	Centre de rétention administrative
<b>CSE</b>	Comité social et économique
<b>CTAIR</b>	Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés
<b>DDCS (PP)</b>	Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations)
<b>DGEF</b>	Direction générale des étrangers en France
<b>DGF</b>	Dotation globale de fonctionnement
<b>DIAIR</b>	Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés
<b>DIHAL</b>	Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement
<b>DNA</b>	Dispositif national d'accueil
<b>DRJSCS</b>	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

<b>ECRE/CERE</b>	European council on refugees and exiles / Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
<b>ENS</b>	European network on statelessness / Réseau européen sur l'apatridie
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>EurAC</b>	(réseau) Europe Afrique centrale
<b>FAMI</b>	Fonds asile, migration et intégration
<b>FED</b>	Fonds européen pour le développement
<b>FLE</b>	Français langue étrangère
<b>GU / GUDA</b>	Guichet unique / Guichet unique pour demandeurs d'asile -> Pré ou Post-GUDA : démarches effectuées avant ou après le passage au guichet unique
<b>HCR / UNHCR</b>	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>HUDA (CHUDA)</b>	(Centre d') Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
<b>JLD</b>	Juge des libertés et de la détention
<b>LRA</b>	Local de rétention administrative
<b>MEOMIE</b>	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
<b>MNA</b>	Mineurs non accompagnés
<b>OFII</b>	Office français de l'immigration et de l'intégration
<b>OFPRA</b>	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>OQTF</b>	Obligation de quitter le territoire français
<b>PAF</b>	Police aux frontières
<b>PIC</b>	Plan d'investissement dans les compétences
<b>PRADHA</b>	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
<b>PRD</b>	Pôle régional Dublin
<b>PRIR</b>	Programme régional d'intégration des réfugiés
<b>PROMIG</b>	Promotion et protection des droits des migrants
<b>PUMA</b>	Protection universelle maladie
<b>RACINE</b>	(programme) de Réinstallation et d'accompagnement pour une intégration effective
<b>RéFAC</b>	Réseau France Afrique centrale
<b>Reseda</b>	Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique
<b>(Projet) SAFE</b>	Foster cooperation for improving access to protection
<b>SIAO</b>	Services intégrés de l'accueil et de l'orientation
<b>SPADA</b>	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>TEH</b>	Traite des êtres humains
<b>TRACKS</b>	Identification of trafficked asylum seekers'special needs
<b>TRIPS</b>	Identification of trafficked international protection beneficiaries' special needs
<b>ZA</b>	Zone d'attente

# SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE



\* Pour certaines hypothèses de procédures accélérées, notamment pour les personnes originaires de pays d'origine sûrs, le droit au maintien sur le territoire prend fin dès le rejet de la demande par l'OFPRA.



### **Crédits photographiques**

© Margaux Cormorèche / Louve des Steppes

© Forum réfugiés-Cosi



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

**forumréfugiés**  
www.forumrefugies.org



**Cosi**  
promouvoir et défendre les droits

**Forum réfugiés-Cosi** : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX  
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

[www.forumrefugies.org](http://www.forumrefugies.org)

